Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/bulletinsoci71soci

78

BULLETIN

de la

Société des Etudes Indochinoises de Saigon

BULLETIN

de la

OCIÉTÉ DES ÉTUDES INDOCHINOISES

de

SAIGON

SAIGON
IMPRIMERIE NOUVELLE ALBERT PORTAIL

1923

AS
42
S3
no 71

Conférence sur le Boudhisme

Depuis un certain nombre d'années, il est fort à la mode, en Europe, de parler du Boudhisme. Et sous prétexte de Boudhisme, ce sont des théories plus ou moins empruntées à la théosophie, à l'Inde d'avant Boudha, qui voient le jour. D'autres fois, si vous commettez l'imprudence de déclarer à quelqu'un que vous êtes boudhiste, votre interlocuteur vous voit de suite des baguettes d'encens à la main, vous prosternant devant une statue plus ou moins dorée, au milieu de génies grimaçants, avec, pour cadre, une pagode annamite ou chinoise.

Eh bien, toutes ces représentations du Boudhisme sont aussi fausses les unes que les autres. Entendons-nous bien, dès les premiers mots. Je parle du Boudhisme prêché par Boudha, environ 600 ans av. J. C. Cette doctrine, le Boudhisme primitif, n'était aucunement une religion, au sens que nous donnons généralement à ce mot, et qui implique qu'on reconnaît l'existence d'un, ou même de plusieurs dieux, qui ont pour mission de tout diriger en ce monde. C'était simplement un système philosophique, qui n'avait absolument rien de commun avec l'ensemble de superstitions actuellement connues sous le nom de Boudhisme, en Extrême-Orient. Par une perversion singulière, cet ensemble métaphysique et philosophique, qui niait l'utilité des Dieux, sinon leur existence même, s'est mué, par la suite des temps, et sous l'influence réactionnaire des religions qu'il avait un instant menacées, en une religion où Boudha, étonné et scandalisé, se trouve en contact avec les divinités les plus étranges de l'Inde, de la Chine et d'autres pays. La pure doctrine primitive n'est plus étudiée, dans son pays

d'origine, que par un nombre restreint de savants dans les écoles de Ceylan, et peut-être par quelques lamas thibetains, possédant l'antique vérité, sous leur fatras de sorcellerie. En revanche, elle a été très étudiée et très approfondie par des savants européens, américains et japonais. C'est de ce Boudhisme primitif que je veux parler, et, dans tout ce qui suit, le mot de Boudhisme ne s'applique qu'à cette doctrine philosophique, et non au pseudo Boudhisme actuel d'Extrême-Orient.

Avant d'entrer dans le sujet de cette causerie, encore un mot. Est-ce bien utile de s'occuper du Boudhisme ? Je crois que oui. Indépendamment en effet de l'utilité incontestable, pour tout homme pensant, de travailler à meubler son cerveau, au point de vue de l'étude des religions, la connaissance de ce système philosophique est indispensable. Supposez qu'un jour, on puisse, sinon prouver, tout au moins rendre très probable, presque certain, pour un esprit un peu habitué à raisonner, ce fait que le monde est purement automatique, que tout s'y déroule sans l'intervention d'un être d'essence éternelle, que la quantité d'énergie qui semble bien exister en chacun de nous, est de la même nature que l'électricité ou la lumière, qu'après le phénomène que nous appelons mort, cette énergie animique reste dans l'espace comme une charge électrique quelconque, pouvant se disperser, pouvant aussi se combiner à un nouveau corps matériel, suivant les circonstances, mais toujours en vertu de lois purement mécaniques, quels changements seraient apportés dans les croyances de notre pauvre humanité ?

Je n'ai pas, bien entendu, l'intention de faire un exposé complet du Boudhisme, même en résumé. Il faudrait un gros ouvrage, encore risquerait-on d'être incomplet. Je me propose de dire quelques mots de la méthode d'enseignement adoptée par Boudha, et d'essayer d'expliquer une des bases de cette doctrine, l'idée de non existence réelle du Moi, laissant pour une étude ultérieure deux autres points importants : le Karma et le Nirvana. La doctrine boudhiste fut-elle originale, et sous quelle forme fut-elle examinée ? Il est certain qu'une partie seulement de la doctrine est nouvelle ; comme nous le verrons plus loin, une partie des

idées concernant la création de l'univers est empruntée à la métaphysique des brahmanes. Quant à l'enseignement, malgré le titre de certains livres publiés en Angleterre, le Boudhisme ésotérique (1) notamment, on ne peut prétendre qu'il ait été ésotérique ; toutes les vérités étaient exposées à tous, il appartenait à chacun de les méditer et d'en tirer les conséquences, de les développer. Suivant le degré d'avancement intellectuel de chaque disciple, la même vérité restait ignorée, était seulement soupçonnée, ou au contraire, se révélait en pleine lumière. Boudha laissait à ses disciples le soin de trouver eux-mêmes ce sur la voie de quoi il se contentait de les orienter. Et cela constitue une caractéristique puissante de cet enseignement, car cette méthode exclue toute idée d'autorité, Aucun principe n'est imposé : une indication est donnée et le raisonnement suit cette indication, la vérifie, l'adopte ou non, la pousse plus ou moins loin, et, par cela même, une sélection se fait, suivant les capacités intellectuelles de chacun.

Un savant boudhiste moderne, mais qui parle de la doctrine primitive, dénonce l'erreur de ceux qui se cantonnent dans une foi toute faite, sans l'avoir jamais soumise à l'examen. « La méthode expéditive, dit-il, consistant à imposer d'autorité une croyance, est acceptée avec insouciance par le grand nombre, mais elle ne peut être admise par la minorité des penseurs qui pénètrent aisément le brouillard des dogmes et, découvrant la présomption de toute infaillibilité, quêtent par ailleurs, des croyances plus fondées. Affranchis des liens de l'autorité, certains tombent dans une nouvelle erreur : leurs investigations s'écartent de la voie expérimentale et rationnelle. Modelés par une éducation où dominèrent les notions fausses, influencés par les obscures tendances de leur atavisme, ils voient s'élever en eux des désirs, des espoirs, une sorte de secret besoin que la vérité soit de telle nature plutôt que de telle autre. Alors, à demi-conscients, peut-être, de leur œuvre, ils édifient leurs croyances d'après leurs impulsions au lieu de les puiser uniquement dans l'observation et l'expérience des faits ».

---

(1) Malgré son titre, ce livre n'a rien de commun avec le Boudhisme.

L'homme, guidé par les indications données, et non par des pseudo vérités imposées, part sans *a priori* dans sa recherche ; les découvertes donnent ce qu'elles doivent donner ; peu importe. On ne leurre pas les disciples d'un idéal de justice, de récompenses célestes ; rien de tout cela. Un savant hindou moderne, dont nous retrouverons le nom tout-à-l'heure, s'exprime ainsi : « C'est une des gloires du Boudhisme qu'il fait toujours appel à la raison et à la science, et non à la foi aveugle ou à l'autorité ». Un autre auteur déclare : « Il est dit au boudhiste de ne faire aucune chose qu'il ne l'ait auparavant analysée. Il est recommandé par le Boudha de ne rien croire, ou accepter pour vrai, sur la foi de la tradition, de l'autorité, de l'analogie, de la révélation ou d'un miracle ». Un ancien texte, le Kalama Sutta, déclare : « Ne croyez pas sur la foi des traditions, quoiqu'elles soient en honneur depuis de longues générations, et en beaucoup d'endroits ; ne croyez pas une chose parce que beaucoup en parlent ; ne croyez pas sur la foi des sages des temps passés ; ne croyez pas ce que vous vous êtes imaginé, pensant qu'un dieu vous l'avait inspiré. Ne croyez rien sur la seule autorité de vos maîtres ou des prêtres. Après examen, croyez ce que vous-même avez expérimenté et reconnu raisonnable, qui sera conforme à votre bien et à celui des autres ».

Ainsi, dès le début de l'enseignement, le boudhiste se trouve livré à ses seules forces ; c'est la caractéristique du système : négation du principe d'autorité, affirmation de la raison. Mais, dira-t-on, le boudhiste est livré à lui-même ; c'est fort bien ; qui le guidera ? C'est le rôle du maître de donner au disciple des indications sur les moyens de parvenir à la vérité, sans rien imposer. On enseigne la méthode pour arriver à la vérité, mais non la vérité elle-même, qu'il trouvera fatalement s'il raisonne. On a pu définir le Boudhisme : « Une méthode de salut par l'intelligence et le savoir, non par l'émotion ».

Il est indiscutable qu'un tel procédé d'enseignement à l'avantage qu'une idée, une fois adoptée, après mûr examen et passage au crible de la raison, ne sera plus jamais remise en cause par le disciple, puisque c'est de son plein gré, presque comme s'il l'avait découverte lui-même, qu'il l'a admise.

Mais de cette répugnance à rien affirmer, à rien dire de trop précis de peur de sembler vouloir influencer l'esprit des disciples, de peur de revêtir une apparence dogmatique, il résulte que la doctrine de Boudha n'apparaît pas toujours avec la même netteté que celle d'autres systèmes, où les principes sont catégoriquement affirmés. Il faut, en quelque sorte, se livrer au travail mental du boudhiste pour percevoir la vérité à peine indiquée dans les textes. Heureusement, un certain nombre de savants commentateurs, boudhistes eux-mêmes, se sont livrés à ce travail, et, grâce à eux, il est permis au profane de se faire une idée de ce qu'il y a au fond de ce système.

Une des premières formules que Boudha livre à la méditation est celle-ci : « En ce monde, tout est douleur ; la vie est douleur, la maladie est douleur, la vieillesse est douleur, les séparations sont douleur ». Et qui donc supporte ces douleurs ? C'est ce que les hommes appellent leur Moi. Alors, deuxième formule : pour se libérer de la douleur, il suffira d'arriver à la connaissance, c'est-à-dire à reconnaître, après examen, que ce Moi, auquel nous attachons tant importance, n'existe en réalité pas. C'est l'ignorance de cette vérité qui fait que l'homme souffre, car quelque chose qui n'a pas d'existence réelle ne peut souffrir. C'est là l'idée de l'impermanence du Moi, de l'irréalité du Moi, que je veux développer.

Cette idée est donnée par Boudha sous la forme de ce qu'il appelle les trois caractéristiques : « Toutes les formations sont impermanentes. Toutes sont sujettes à la douleur. Toutes les formations sont sans Ego ».

Il est nécessaire de donner ici un aperçu des idées boudhistes sur la constitution de la matière, de l'énergie et de l'univers en général. Elles sont empruntées, à une modification près, aux théories védiques. Celles-ci affirmaient qu'il n'existait qu'un seul principe primordial, principe conscient qui, de l'état de repos, peut passer à l'état agissant et à l'état réceptif. Ces deux derniers modes combinés donnent lieu aux innombrables manifestations que nous cataloguons matière, êtres vivants, forces, lumière, électricité, etc... sans compter les phénomènes, probablement très nombreux, qui échappent à nos sens imparfaits. Dans les êtres vivants supérieurs, une parcelle de l'énergie créatrice primitive se trouve combinée

à un certaine quantité de matière et à d'autres formes d énergies de qualité inférieure, énergie vitale, énergie nerveuse, mémoire, etc... C'est, d'après les idées védiques, qui dominaient l'Inde avant Boudha, cette parcelle d'énergie créatrice qui constitue l'âme, support véritable et immortel du Moi.

Pour le boudhiste, le monde est à peu près le même, avec cette différence essentielle, que la cause première est *inconsciente*. Au lieu d'admettre un univers créé par un être que personne n'a créé, le boudhiste va tout de suite au terme, et admet que le monde n'a été créé par personne Il existe parce qu'il existe, et est soumis à des lois *automatiques, mécaniques*, qui sont les caractéristiques de cet univers. A remonter jusqu'à la cause première, il faut toujours arriver à quelque chose qui existe de par soi-même : le boudhiste y arrive de suite. Aucun être suprême conscient ne dirige l'ensemble, Il existe un élément primordial qui, entre autres propriétés, a celle de passer successivement de l'état de repos à celui d'action, pour retourner à l'état de repos, et cela, sans cesse. Ce passage à l'état d'action amène la production de ce que nous appelons énergie, sous ses multiples formes, la matière elle-même n'étant qu'un des aspects de l'énergie. Toutes ces manifestations sont transmuables l'une dans l'autre, bien que cela échappe souvent à nos sens. Quand nous voyons une certaine quantité de chaleur ou d'électricité disparaître d'un corps, il n'est pas exact de dire qu'elle s'est évanouie, car en réalité, elle n'a fait que se transporter ailleurs, par exemple, sur les molécules de l'air environnant. De ce que souvent cette transformation nous échappe, il serait imprudent de conclure à sa non-existence. Il est à remarquer que la science moderne européenne qui, depuis une vingtaine d'années, s'est beaucoup occupé de ces problèmes, touchant la constitution de la matière, la nature de l'électricité, de l'énergie, ne fait que retrouver, ou peu s'en faut, les antiques données de la science hindoue, védique ou boudhiste. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à lire *L'évolution de la matière*, de Lebon, *La dégradation de l'énergie*, de Brunhes, et surtout la première partie de *La matière et la vie*, de Guilleminot.

Ces notions acquises, revenons à l'impermanence du Moi. Elle découle immédiatement de l'idée énoncée ci-dessus que tout ce qui nous paraît exister n'est qu'une manifestation passagère de l'élément primordial, qui se manifeste à nous sous l'apparence de matière, de chaleur ou sous une forme analogue, mais instable, puisqu'après ces phases d'activité, surviennent des phases de repos, où toutes ces manifestations disparaissent, pour revenir à l'état primordial de repos complet. En particulier, les êtres vivants sont des assemblages essentiellement momentanés de molécules de matière (elle-même instable) et de quantités de diverses modalités d'énergie, assemblage constitué sous l'influence de lois générales que nous ne pouvons que constater, sans songer à les expliquer, assemblages appelés à se désagréger, à la suite de quoi les différents éléments qui les constituent entrent dans de nouvelles combinaisons, en attendant de retourner à l'état de repos.

Pour le boudhiste, et cela lui vient des systèmes hindous antérieurs, l'être humain est, parmi tous les êtres qui peuplent l'univers, un des composés les plus complexes, beaucoup plus complexes que nous, Occidentaux, l'imaginons. A un élément matériel, le corps, se superposent des éléments plus ou moins subtils, correspondant à des modalités variées d'énergie, permettant les sensations, les idées, la mémoire, les images mentales, les phénomènes de la conscience (par conscience, il s'agit, bien entendu, non pas de la conception religieuse qui juge du bien et du mal, mais du sentiment qu'a l'être humain de vivre et de penser). Comme pour la nature réelle de la matière et de l'énergie, le monde scientifique européen commence à se douter que l'être humain pourrait bien être plus compliqué qu'il ne l'avait admis jusqu'ici, et qu'un certain nombre de phénomènes ne peuvent s'expliquer que par l'existence en l'homme de modalités énergétiques d'essence encore peu ou pas étudiée, sans, pour cela, être obligé de faire intervenir la moindre cause supranaturelle.

Et alors, pour le boudhiste, c'est la réunion essentiellement momentanée puisqu'elle ne durera que l'espace d'une vie humaine, de ces divers éléments qui constitue la formation éphémère que nous appelons notre Moi. Pour que cette association fonctionne parfaitement, chacun des éléments

constituants doit être en parfait état. Si l'un d'eux vient à faiblir, pour des causes diverses, apparaissent les phénomènes physiques ou mentaux que nous appelons maladie, folie, altérations de la personnalité, etc... Si, en particulier, dans le sustratum corporel, les réactions physico-chimiques cessent de se produire, et par cela même cessent de produire l'énergie vitale nécessaire (comme dans une pile, l'action chimique se transforme en électricité), l'association se dissout. Est-ce à dire que les divers éléments s'anéantissent? Non, pas plus que s'anéantissent les éléments constituant un condensateur chargé, si on les démonte. La charge électrique se portera sur un autre corps, ou se transformera en chaleur ou en lumière, sous forme d'étincelle, les plaques métalliques ou isolantes qui constituaient l'armature peuvent être brisées, fondues, réduites en poudre, elles ne cessent pas pour cela d'exister. On pourra en construire un nouveau condensateur, ou tout autre appareil. La charge électrique, au lieu de se transformer en chaleur, aurait pu passer sur un autre condensateur. Qu'est-ce donc qui a disparu, puisque tous les éléments subsistent? c'est le condensateur lui-même.

Il en est de même pour l'homme. A la mort le corps matériel pourrit, et ses molécules entrent dans de nouvelles combinaisons matérielles, végétales ou animales, organiques ou non. Ces particules matérielles peuvent même se transformer en énergie, par une désintégration lente, dont le radium semble nous donner un exemple. Les différentes qualités d'énergie qui étaient associées au corps matériel, se séparent, se transmutent l'une dans l'autre, rentrent dans de nouvelles combinaisons, et cela, sans fin ni trève. Les éléments constitutifs de l'être humain se sont dispersés dans toutes les directions, sans pour cela s'anéantir. Qu'est-ce donc qui a disparu? C'est ce que constituait la réunion de ces éléments, c'est-à-dire le Moi. Pour faire comprendre cette idée à ses disciples, Boudha compare l'homme à un char : le char est formé par la réunion du timon, de l'essieu, du coffre, du joug. Chacune de ces parties, prise isolément, ne constitue pas le char. Si on les sépare, pour, au besoin, les remonter avec d'autres éléments et en faire d'autres chars, ces éléments n'ont pas cessé d'exister, mais le char primitif a cessé d'exister. Il en est de même pour le Moi. Ainsi l'avait bien compris la

disciple Vagira, qui disait à Boudha : « De même que là où existent les différentes parties du char, on emploie le mot char, de même aussi, quand les éléments constitutifs sont rassemblés, nous parlons d'un être ».

La personnalité humaine n'est donc qu'un phénomène momentané au milieu de la multitude des phénomènes s'engendrant et se dissipant dans le tourbillon perpétuel de la matière, phénomènes, répétons-le, purement mécaniques. Et non seulement à la mort, les éléments constitutifs de l'homme se séparent, mais même pendant le court espace d'une vie, rien ne reste permanent dans l'homme. Les cellules du corps meurent et sont remplacées par d'autres, de sorte qu'au bout de quelques années, elles ont toutes été renouvelées. Il en est de même pour les éléments énergie de l'être humain. « Nous ne distinguons pas les naissances et les morts multiples qui, à chaque instant, soit paisiblement, soit violemment, ont lieu en nous, mais elles n'en existent pas moins. Le vieillard n'est pas le même que l'enfant né 80 ans avant, et seule, une illusion nous les faits paraître identiques. Il n'y a plus une seule parcelle de la matière qui forma jadis l'enfant. La mémoire elle-même qui semble bien constituer le plus fort lien de la personnalité, qui lui donne sa plus forte apparence de réalité, la mémoire elle-même ne relie pas le vieillard à l'enfant, car aucune des sensations perçues par le tout jeune enfant ne subsiste chez le vieillard ». (1)

Le savant hindou Narasu, dont j'ai déjà cité le nom, déclare : « L'enseignement du Boudha est que la conception animiste du Brahmanisme, du Jainisme, du Christianisme et de l'Islam, la croyance en une âme ou Ego permanent, est la plus pernicieuse des erreurs, la plus décevante des illusions qui fourvoiera irrémédiablement ses victimes dans les plus profonds abîmes de la douleur. La croyance en un Moi transcendental est le tout premier lien que l'on ait à rompre avant de pouvoir poser le pied dans le sentier aux huit embranchements. La croyance en un Moi permanent doit, naturellement, produire de l'attachement pour lui, et cet attachement doit nécessairement engendrer l'égoïsme et la soif de la jouissance ici, sur terre, ou au-delà, dans le ciel. Il s'ensuit que

(1) Alexandra David.

cette distinction d'un Moi permanent ne peut être une condition favorable à la délivrance de la douleur ». Cela veut dire que pour celui attaché à son Moi, la suppression de l'existence, la maladie, la souffrance, la séparation d'avec les êtres qui lui sont chers, toutes choses qui affectent son Moi, sont la cause de douleurs. Au contraire, celui qui a reconnu que ce Moi n'est que momentané et appelé à disparaître, sans existence réelle, celui-ci s'affranchit des passions et des désirs et, par suite, cesse de souffrir. Ce n'est même pas le « tout finit avec la mort », du matérialiste simpliste ; c'est la vision d'un perpétuel mouvement, d'une transformation ininterrompue, d'une sorte de tourbillon d'atomes s'unissant, se séparant selon le rythme vertigineux d'actions et de réactions se succédant sans trève, « sans que l'homme puisse se retrouver identique pendant l'espace de deux respirations » suivant une expression boudhiste.

Là, se pose une autre question : le boudhiste déclare : « Celui qui a acquis la conviction raisonnée de l'impermanence de son Moi, celui-là saisit que les renaissances sont épuisées, qu'il ne se produira plus de retour dans le monde ». Qu'est-ce à dire ? puisque rien de conscient ne subsiste de l'homme, après la mort, qu'est-ce donc qui renaîtrait ? Cela signifie que par les désirs causés par l'attachement à l'existence, par la croyance au Moi, se développent dans les éléments énergie de l'être humain, des affinités, un entraînement à se réunir de nouveau après la mort à d'autres éléments analogues pour rentrer dans la composition de nouveaux êtres humains qui, inconscients de l'impermanence de leur Moi, souffriront à leur tour. Au contraire, celui qui sait que son Moi n'est qu'éphémère, qui cesse d'y attacher une importance exagérée, celui-là détruit en ses éléments les tendances à se réagréger plus tard avec des éléments matériels et, par suite, sait qu'au moins les éléments qui le composent ne feront plus partie de nouveaux êtres appelés à souffrir. Ce sont des *tendances* qui se développent ou, au contraire, qui disparaissent.

« Mais ces existences, quelle en est la cause, l'origine ? Une telle question, pour le boudhiste, ne se pose pas. Elle sort du champ des investigations possibles à l'esprit humain. Peut-être se résout-elle pour celui qui a atteint le

mystérieux Nirvâna, mais, en attendant, c'est perdre son temps et gaspiller ses forces que de s'y attarder. Boudha veut que ses disciples sachent dire : « Je ne sais pas » avec sérénité, et ne tombent pas au ridicule des solutions enfantines données à des problèmes démesurés pour nous. (1) Le professeur Narasu, après avoir reconnu que les ténèbres recouvrent, pour nous, l'action des potentialités de nature inconnue qui donnent l'impulsion à l'existence individuelle, résume la question ainsi :

« A l'origine se place une potentialité *inconsciente* et, dans la nébulosité de cette vie indéfinie, les tendances à la formation, à l'organisation, produisent d'informes agrégats. De ces matériaux, naissent les organismes doués de sensibilité, d'irritabilité. Ceux-ci développent la conscience individuelle de l'unité qui différencie le Moi de ce qui n'est pas ce Moi, et fait vivre l'organisme en tant que personnalité. Avec la conscience individuelle, commence l'exploration dans les six domaines de l'expérience appartenant aux cinq sens et à l'esprit. L'exploration dans ces six domaines donne lieu au contact avec le monde extérieur. La perception du monde extérieur, l'exercice des sens et de l'esprit conduisent à l'expérimentation des diverses sortes de jouissances et de douleurs. Ces expériences engendrent, dans l'être individualisé, à travers l'ignorance où il est de sa propre nature, un impérieux désir d'atteindre sa propre satisfaction individuelle. La satisfaction prise dans la jouissance du monde produit la croissance et la continuité de l'existence. L'affirmation du Moi se manifeste elle-même par d'incessants changements ou renaissances et ces changements deviennent des sources de douleur liées à la maladie, la vieillesse, la mort. Celles-ci donnent naissance aux plaintes, à l'anxiété, au désespoir. »

Un autre écrivain nous indique que, pour le boudhiste, l'existence est comme une sorte de transmission d'énergie passant de manifestation en manifestation, cette énergie étant l'attachement ou la soif de l'existence.

Ce passage de Narasu est écrit en un langage scientifique ultra moderne, résumant l'évolution de l'élément primordial à

(1) Alexandra David.

la matière vivante, de l'être vivant primitif à l'être vivant supérieur et conscient, en un mot, de l'inconscient au conscient.

Et la conclusion de tout ceci est la suivante : c'est de l'affirmation du Moi, de l'attachement à ce Moi, que naît le désir qu'ont tous les êtres, désir avoué ou non, de prolonger leur vie individuelle, même après la mort, en ce monde ou dans un autre, c'est de là que vient leur peur de la maladie, de la souffrance physique et de la mort. Persuadé au contraire que ce Moi n'existe en réalité pas, le boudhiste cesse d'attacher une importance quelconque à ce qui touche ce Moi illusoire, et n'est pas loin d'atteindre le Nirvâna.

Je me propose de traiter prochainement cette question du Nirvâna et celle du Karma. Le Nirvâna étant l'état d'absolue équanimité d'esprit de celui qui a acquis, par la méditation et le raisonnement intérieur, l'intime conviction de l'universelle impermanence de l'univers, et la connaissance des lois qui le régissent. Le Karma étant la loi qui rattache nos conditions d'existence présentes aux actions, aussi bien physiques que mentales, de tous ceux qui nous ont précédés, et les conditions d'existence de tous ceux qui nous succèderont, à nos actions et à nos volitions actuelles.

On peut déjà, par ce qui précède, prévoir que la compréhension de cette doctrine, en son intégrité et en son austérité simple, exige un développement intellectuel et mental considérable. Aussi, la grande majorité s'arrêta en chemin et se constitua des boudhismes de fantaisie donnant asile à toutes les superstitions et à tout le matérialisme religieux qui est malheureusement indispensable à beaucoup. De là, ce que nous voyons, à heure actuelle, pratiqué sous le nom de Boudhisme en Extrême-Orient.

Karma et Nirvâna

Maintenant que nous sommes bien persuadés de la non existence réelle de notre Moi, voyons un peu ce que les boudhistes entendent par le Karma.

D'abord, quel est le sens de ce mot? Bien que dans un certain nombre d'ouvrages boudhistes, le mot Karma soit pris dans le sens: relation de cause à effet, en réalité, il signifie simplement « l'action », par opposition au mot « Vipaka », signifiant « le fruit, l'effet ». Cependant, en Europe, il est pris dans le sens élargi, et l'on dit, incorrectement, la loi du Karma, pour dire la loi de Causalité, en vertu de laquelle toute action engendre des effets. Pour plus de commodité, c'est dans cette acception élargie que nous prendrons ce mot, dans ce qui suit.

Cette question du Karma est, avec celle du Nirvâna, une des plus ardues à saisir, je dirais même à entrevoir, et celà ne tient pas tant à l'inhabitude de nos cerveaux européens à penser comme les Hindous, qu'à la difficulté même du problème. Boudha avait bien pressenti cette quasi impossibilité pour le peuple de comprendre cette question, qui disait: « Ce sera une chose difficile à saisir que la loi de Causalité, l'enchaînement des causes et des effets », et qui hésitait au seuil de sa vie de prédicateur, à cause de cette vérité si difficilement accessible.

Ainsi que je le disais au début de cette étude, un certain nombre des points d'appui de la doctrine de Boudha, furent empruntés par lui à ses prédécesseurs; c'est le cas pour le Karma, qui se trouve déjà cité et discuté dans les ouvrages brahmanistes. De même, les Védantistes actuels l'ont conservé.

A considérer isolée cette doctrine, on n'en aperçoit pas du premier coup d'œil les difficultés de compréhension.

Toute action physique ou morale est conditionnée par des actions antérieures, et aura, elle aussi, une répercussion dans l'avenir. Les effets et les causes forment une chaîne sans fin, dans le passé comme dans l'avenir. C'est tout le problème de l'hérédité et de la rétribution morale de nos actions, et cela paraît tout simple à nos cerveaux inhibés par les doctrines religieuses occidentales. Celles-ci ont eu le soin de prévoir un être suprême placé là exprès pour tout diriger, pour punir ou récompenser chacun après sa mort, suivant ses actions et ses pensées.

Cela paraît aussi, relativement, facilement explicable aux Hindous brahmanistes, qui considèrent l'homme formé de plusieurs éléments, dont l'un, l'âme immortelle, se réincarne sans fin dans des enveloppes mortelles, et sert pour ainsi dire de support aux caractères physiques et mentaux, aux facultés intellectuelles modifiées en bien ou en mal par nos actions dans le cours d'une existence terrestre, et les transporte jusqu'à la prochaine réincarnation. C'est cette âme qui est pour les brahmanistes, le véritable Ego, et qui supporte les conséquences des actions antérieures de ses enveloppes matérielles défuntes ou de ses propres volitions au cours de ses existences passées. Les brahmanistes croyant, d'ailleurs, en un être divin qui dirige l'univers, rien ne les empêche d'admettre le principe de la rétribution morale qui, au lieu de s'appliquer après la mort, comme dans les religions occidentales, n'intervient qu'à chaque réincarnation terrestre ; un tel est sourd, parce que, dans une vie antérieure, il a négligé d'aller entendre prêcher la véritable doctrine ; un tel est dans la misère, parce que, dans une existence antérieure, il était riche, mais avare et inaccessible à la compassion pour la misère d'autrui. A vrai dire, cette rétribution des actions passées est autant le résultat de la volonté de cet être suprême, que l'application brutale par lui de lois réglant les récompenses et les punitions, loi résultant mécaniquement des actions accomplies auparavant : comme dans beaucoup de mythologies antiques, Brahma n'est que le serviteur du Destin.

Mais il en est tout autrement pour le boudhiste, qui n'admet pas d'Ego permanent. Il n'y a plus d'âme immuable promenant une personnalité toujours identique à elle-même dans

le temps, au milieu des transformations incessantes de la matière; il n'y a plus d'être suprême, chargé de tout diriger. Et alors la question du Karma apparaît dans toute sa complexité.

En premier lieu, le boudhiste nie toute idée de justice distributive et nie également que le seul Karma de chacun règle tous les faits de son existence journalière. Un ouvrage boudhiste le déclare expressément : « Ceux qui affirment que le Karma est l'unique cause des souffrances des êtres et qu'en dehors de lui, il n'en existe pas d'autres, soutiennent une erreur ». Le roi boudhiste Milinda, interrogeant un des disciples de Boudha, Nagasena, sur la cause des malaises dont souffre son maître, Nagasena explique que le nombre des évènements se produisant par le fait du Karma est minime, en comparaison de ceux qu'engendrent d'autres causes : « Les ignorants, ajoute-t-il, vont trop loin, quand ils prétendent que toute douleur est une conséquence du Karma ». C'est là une différence considérable d'avec la doctrine brahmaniste, et qui rapproche le point de vue boudhiste de celui de la science moderne ; c'est en somme admettre qu'à côté de l'hérédité, le milieu joue un rôle au moins aussi important. Mais ce milieu est constitué par d'autres hommes qui agissent en partie suivant leur propre Karma ; on voit donc que, d'après le boudhiste, un acte présent est le résultat de la combinaison du Karma de celui qui agit et des multiples Karma de ceux qui ont pu intervenir, de près ou de loin, dans l'accomplissement de cet acte. Le même Nagasena le dit formellement dans un autre passage, pour expliquer que le futur Boudha, dans une existence antérieure, aurait insulté un de ses prédécesseurs, Kassapa : « Sa conduite était due à sa naissance et à son entourage familial... c'est sous l'influence de ce qu'il avait entendu répéter autour de lui qu'il a agit comme il l'a fait ». L'effet de l'éducation prime ici, selon Nagasena, les tendances que le jeune homme devait porter en lui, comme fruits karmiques de ses existences passées ; mais ceux qui l'entourent ont agi suivant leur Karma à eux. L'existence est un enchevêtrement inextricable de multiples Karma individuels : premier et important élargissement du principe brahmaniste.

Deuxième point sur lequel le boudhiste se sépare de ses devanciers : puisque l'Ego se dissocie à la mort, puisque la personnalité s'évanouit, l'hérédité psychique de cette ex-personnalité, quand l'énergie animique qui la supporte rentrera dans une nouvelle combinaison vivante, cette hérédité agira sur quelque chose ou plutôt sur quelqu'un de nouveau, sur une personnalité différente de celle qui a agi autrefois ; on supporte donc les conséquences lointaines des actes et des volitions d'une quantité d'individualités antérieures, et nos actes et volitions actuelles influeront également sur les conditions de vie d'êtres qui verront le jour bien après notre mort, et qui n'auront de commun avec nous que ce fait : à savoir que quelques parcelles de notre énergie mentale se seront associées à un groupement de cellules matérielles, pour constituer de nouvelles et éphémères personnalités. C'est là la seule doctrine qui cadre avec celle de l'impermanence de l'Ego, et elle est exprimée par des auteurs modernes parlant du Boudhisme original en ces termes : « Un être commet l'acte, un autre en recueille le fruit ». Il faut comprendre que cet autre, bien que constituant un Ego tout à fait distinct du premier, le continue en quelque sorte et en partie puisque certains des éléments du premier font partie du deuxième. Et alors, parvenu à ce point de la doctrine, le boudhiste comprend sa solidarité avec toute l'humanité, passée, présente et future. Il supporte les conséquences des actions d'une infinité d'êtres humains qui l'ont précédé, il agit en conformité du milieu, c est-à-dire d'après les actes de ceux qui l'entourent, et ce qu'il fait aura sa répercussion sur les actes de multiples êtres qui vivront plus tard. Les éléments qui le composent, matériels ou mentaux, ont déjà participé à la composition de multiples êtres, autres que ses seuls ascendants au sens matériel. Après sa mort, ces mêmes éléments contribueront à former de nouveaux êtres humains, autres que ses descendants propres. Ceux qui vivent en même temps que lui ont en eux des éléments qui ont été autrefois associés aux siens. L'humanité n'est qu'un vaste tout, dont les éléments, les hommes, apparaissent, disparaissent, pour renaître ensuite. La compréhension de cette vérité est à la base de l'amour boudhiste pour ses semblables.

Jusque-là, rien que de facilement compréhensible. Si l'on pousse la question au fond, on se heurte à la véritable difficulté :

« *Puisque l'Ego n'existe pas, que tout est impermanence, qu'est-ce que cela, qui transporte les effets des œuvres accomplies d'une individualité à une autre ?*

Par des œuvres pures, l'homme se prépare (à lui ou à ceux qui suivront) des existences pures, mais où donc est l'homme, alors que la dissolution de son individualité passagère en a dispersé les éléments constitutifs ?

Quel est le véhicule auquel s'attache la substance subtile de l'œuvre, qui, emportée comme une graine par le vent, ira ructifier dans une individualité nouvelle ? » (1).

Voilà le véritable problème posé, et qui n'est pas aisément soluble.

A vrai dire, ce problème ne se pose pas, ou plutôt ne devrait pas se poser, en Boudhisme, puisqu'une des vérités énoncées dès le début, est que l'esprit humain essentiellement impermanent et imparfait, doit savoir reconnaître son impuissance devant des problèmes démesurés pour lui. Mais justement parce que cet esprit est imparfait, il n'aime pas à reconnaître cette impuissance, et il a été de tout temps difficile, sinon impossible, de fixer des limites à ses recherches, qu'il accepte facilement. Déjà du temps de Boudha, maint disciple abordait le problème, que nous trouvons énoncé dans plusieurs ouvrages boudhistes. Dans l'ouvrage intitulé *Les questions du roi Milinda*, se place le dialogue suivant entre le roi qui s'inquiète et Nagasena qui explique :

— Qu'est-ce que cela est, Nagasena, qui renaît ?

— Le Nom-et-la-Forme renaîssent (c'est-à-dire la matière sous son aspect tangible, la personnalité matérielle).

— Est-ce donc le même Nom-et-Forme qui renaît ?

— Non, mais par ce Nom-et-Forme des actes sont accomplis, des actes bons ou mauvais, et par l'effet de ceux-ci, un autre Nom-et-Forme renaît.

---

(1) Alexandra David.

— S'il en était ainsi, le nouvel être ne serait-il pas libéré de son mauvais Karma ? (ou de son bon).

Nagasena réplique :

— Oui, s'il n'était pas le produit d'une renaissance ; mais comme il est tel, ô roi, il n'est pas libéré de son mauvais (ou bon) Karma. Supposez, ô roi, qu'un homme vole une mangue sur un manguier, et que le propriétaire de l'arbre, l'ayant saisi, le mène devant la justice et l'accuse de son délit. Cependant le voleur dirait : « Je n'ai pas volé la mangue de cet homme. Le fruit qu'il a semé n'était pas le même que celui que j'ai pris. Il n'existe aucune raison de m'accuser. » Que pensez-vous, ô roi, cet homme serait-il coupable ?

— Certainement, il devrait être puni.

— Pour quelles raisons ?

— Parce qu'en dépit de tout ce qu'il peut arguer, la dernière mangue, celle qu'il a volée, résultait de la première, que le propriétaire a semée, et qui a produit l'arbre.

— De même aussi, ô roi, les œuvres bonnes ou mauvaises sont faites par ce Nom-et-Forme et un autre Nom-et-Forme renaît, mais cet autre n'est pas libéré des effets de ses œuvres.

Suivent d'autres comparaisons analogues, démontrant la relation de cause à effet, malgré les aspects très différents qu'ils peuvent revêtir.

Tout ceci ne nous explique pas où réside l'homme après la mort, quel est le véhicule des résultats de nos actions.

C'est tout le mécanisme intime de la transmission des caractères physiques et du mécanisme encore plus compliqué de la transmission des caractères mentaux. Le Boudhisme n'a pas fouillé ce côté de la question, certain qu'il serait arrêté tôt ou tard. Cependant, étant données les idées qui avaient cours dans l'Inde, touchant la constitution de la matière, celle-ci n'étant par ailleurs qu'une des nombreuses manifestations de l'énergie, il est probable que les boudhistes avaient une notion assez claire du phénomène.

Les caractères physiques se transmettaient par une modification appropriée de la substance intime de chaque être. Un alcoolique, par ce seul fait qu'il s'adonne à l'alcool, modifie le protoplasma de ses cellules, notamment de ses cellules génératrices, d'où transmission de cette modification. Quant à la transmission des caractères mentaux, on doit être près

de la conception boudhiste en disant qu'elle résulte d'une modification dans le mode vibratoire de l'énergie sensorielle, mémoire ou autre. Quand cette énergie entre dans la composition d'un nouvel être vivant, elle a conservé sa modalité de vibration, et imprime au nouveau cerveau sur lequel elle agit, les mêmes tendances que celles qui lui ont autrefois communiqué cette modalité.

Il faut bien avouer que la science moderne n'est pas allée plus loin dans ses explications. Ou bien, si elle a voulu pousser l'explication plus avant, elle a édifié des théories compliquées et bien peu satisfaisantes, dont on a peine à s'expliquer le succès, même momentané. (Entr'autres, la théorie de Weismann).

Il faut avouter qu'un caractère physique, l'alcoolisme par exemple, se transmettra également comme caractère mental : le désir de boire, la tendance à boire.

A ce propos, peut-être est-il intéressant de remarquer que Herbert Spencer, dans sa *Biology*, n'a pas exposé d'autres théories que celles du Boudhisme. Il explique la transmission des tendances, et leurs variations, par une théorie de polarité des cellules physiologiques. Cela correspond exactement à la théorie boudhiste des désirs créés dans l'homme par ses actes mentaux et transmissibles, ce que la philosophie hindoue appelle les tanha. Karma et hérédité, tanha et polarité, sont inexplicables quant à leur nature intime : le Boudhisme et la science arrivent à la même borne. Mais ce qui est digne d'attention, est que tous deux reconnaissent le même phénomène sous des noms différents. Quant à l'action réciproque du cerveau sur l'énergie conscience, et de celle-ci sur le cerveau, le même Herbert Spencer, dans son ouvrage *Premiers principes*, écrit ce qui suit : « La seule hypothèse qui se tienne, est que ce qui constitue la conscience est l'éther, élément universel. Comme nous le savons, celui-ci peut être affecté par les particules de matière en mouvement, et, réciproquement, peut réagir sur le mouvement de la matière, par exemple : l'action de la lumière sur la rétine. En poursuivant ce raisonnement, nous pouvons prétendre que l'éther, qui pénètre non seulement tout l'espace, mais anssi toute la matière, est capable, sous certaines conditions, dans certaines parties du système nerveux, d'être affecté par des

modifications de l'état nerveux de façon à ce qu'il en résulte des sensations, et, réciproquement, est capable, dans certaines conditions, de modifier les actions nerveuses». C'est à un essai d'explication de la transmission possible des tendances psychiques. Il n'y a, d'ailleurs, rien d'étonnant à ce que Herbert Spencer se trouve d'accord avec le Boudhisme, car il l'a beaucoup étudié au Japon, où beaucoup de savants modernes ont publié des travaux remarquables sur le Boudhisme primitif.

Pour résumer un peu ce qui précède, on pourrait faire la comparaison suivante, en modernisant la parabole du char démontable, en ses éléments, que je citais plus haut :

Imaginons un nombre considérable de voitures automobiles de la même marque, assez bien fabriquées pour que les pièces soient interchangeables. Tous les jours, on en démonte un certain nombre, et on se sert des pièces pour remonter un nombre égal de voitures, en ne remontant pas ensemble, de façon systématique, les pièces qui appartenaient auparavant à la même voiture. C'est là l'image des êtres qui meurent, et dont les éléments rentrent dans la formation de nouveaux êtres. Les nouvelles voitures sont à peu près semblables aux anciennes ; cependant, certaines pièces auront joué, d'autres se seront usées, de telle sorte que ces nouvelles voitures auront chacune leurs caractéristiques propres, résultant de l'ensemble des caractères acquis par les différentes pièces, au cours de leurs existences précédentes, faisant partie d'autres voitures. C'est ce qui correspond à l'hérédité des caractères acquis. Mais supposons que le chauffeur d'une de ces voitures, s'apercevant qu'une pièce est trop déformée, la fasse réparer dans un garage : c'est la correction de l'hérédité par l'ambiance.

Il y a plus : imaginons que toutes ces voitures aient des conducteurs. Ceux-ci prennent des habitudes particulières à chacun, pour la conduite : prudence, témérité, allure lente, allure rapide, etc..., habitudes dépendant d'eux-mêmes, et de la voiture qu'ils conduisent, qui obéit plus ou moins bien. Puis, on change ces conducteurs de voiture ; ils transportent avec eux, sur leurs nouvelles voitures, leurs anciennes habitudes : c'est l'hérédité des caractères psychiques. Quant à la tendance que telle forme d'énergie possède, à se réunir

à telle forme matérielle plutôt qu'à telle autre, elle peut s'expliquer, si on élargit la comparaison précédente ; imaginons des quantités d'automobiles de plusieurs marques différentes, et des chauffeurs en nombre égal. On met ces chauffeurs en présence des voitures, en leur disant de choisir chacun celle qu'ils préfèrent. Chacun ira de préférence à une voiture de la marque qu'il a l'habitude de conduire, et celà tout naturellement, et bien qu'il soit capable de conduire n'importe laquelle, il aura une tendance à se réunir à une voiture de la marque qu'il connaît.

Remarquons, en passant, qu'il résulte de la théorie de la non personnalité, qu'il n'y a aucune place dans le Boudhisme, pour une justice distributive personnelle. Karma, dans le sens balance des récompenses et des châtiments, dans le sens théosophique du mot, est un non sens au point de vue boudhiste. « L'œuvre et ses suites, l'action et ses conséquences, la loi de l'enchaînement indéfini des causes et des effets, voilà ce qu'a simplement enseigné le Boudha, sans tenter d'y introduire cette notion de justice égoïste qui nous hante, et qui, mesurant les choses à la mesure étroite de cerveaux qu'égare l'illusion du Moi, paraît, parmi l'immensité des vues de la philosophie hindoue, une bien puérile manie ». (Alexandra David).

Avant d'aborder la question du Nirvâna, il est nécessaire de dire quelques mots du déterminisme boudhiste.

L'homme étant considéré comme produit par des causes, soit connues, soit échappant à nos sens, n'étant qu'un agrégat temporaire d'éléments divers, l'homme et ses manifestations ne sont que des résultats.

D'ailleurs, au contraire des Occidentaux qui donnent pour centre, pour directeur à leur organisme physique et mental, un personnage invisible qu'ils appellent leur Moi, et qui dirige les manifestations de cet organisme, le boudhiste dit que c'est justement la réunion des sens, d'un corps, de pensées, de perceptions, etc... qui fait la personnalité. Ce n'est donc pas parce qu'il existe une personnalité *qui veut*, qu'il se produit des manifestations, mais bien au contraire, c'est parce qu'il se produit des manifestations qu'il existe une personnalité. Cette conception supprime la question du libre arbitre, telle qu'elle a pris naissance dans les théories

de ceux qui avaient à la faire cadrer avec leurs théories des sanctions après la mort, ou des sanctions humaines inspirées du même principe de rétribution morale.

Les livres boudhistes parlent de liberté, mais il faut entendre la liberté de celui qui est au-dessus du désir, au-dessus de la crainte, est qui lui permet, quand il juge un fait mauvais, de chercher à découvrir la combinaison d'actions propre à la modifier. Une réponse de Boudha à un de ses disciples donne une définition typique de cette liberté. Le disciple Anatha Pindika aborde son maître et le salue en ces termes : « J'espère, Seigneur, que vous avez dormi en paix », ce à quoi Boudha répond : « Il dort toujours en paix le sage qui est libre... Celui qui n'est pas ébranlé par la convoitise, qui est calme, libéré de l'attachement aux œuvres, et à leurs fruits, qui a brisé tous les obstacles, a éteint toute angoisse en son cœur ; celui qui a fixé la paix dans son esprit, plein de paix, dort en paix ». On voit mentionnée ici la liberté de l'œuvre ; celui-là est libre qui ne s'attache pas avec passion aux fruits des actions qu'il accomplit, qui reste détaché, sans désirs, quant aux résultats. « Sois attentif à l'accomplissement des œuvres, jamais à leurs fruits », dit le Bhagavad Gita. Donc ne pas engager l'avenir : premier point.

Est-ce tout ce que peut faire l'homme, en son existence momentanée ? Non, il peut encore se libérer des fruits des œuvres passées, de son Karma, par la « connaissance » c'est à-dire par l'acquisition de la vérité de la non réalité du Moi. Celui qui parfait cette connaissance, se rend compte de l'inanité des désirs nés de l'hérédité, des tendances mentales ou des impulsions des sens, et se rendant compte de leur inanité, arrive à les refréner, à les maîtriser peu à peu : il a vaincu son hérédité.

En résumé, le boudhiste est déterministe, mais non fataliste ; il croit à l'influence du passé, mais admet des modifications possibles de ce passé, voire même son annihilation, par l'entrée en jeu de l'ambiance ou d'autres causes extérieures. Là encore, il est en complet accord avec la science moderne : un enfant né de parents tuberculeux ne sera pas forcément tuberculeux, mais aura une tendance à la tuberculose. Un fataliste ne chercherait même pas à lutter, disant :

« Si cet enfant doit devenir tuberculeux, il le deviendra, rien à faire ». Le déterministe perçoit l'enchaînement des causes et des effets, en faisant intervenir d'autres causes logiquement choisies, et dont il peut disposer : soins médicaux, bonne hygiène, etc... Le fataliste abdique par avance, le déterministe lutte.

Et ceci va nous amener à la question du Nirvâna.

Ce mot est un de ceux qui ont été le plus vite connus et adoptés en Occident, et constitue même, pour beaucoup, tout le Boudhisme. Mais si chacun connaît le mot, peu sont capables de l'expliquer. Pour les uns, c'est le néant, pour d'autres, c'est un lieu de félicités, plus ou moins comparable aux paradis des religions occidentales. Toutes ces conceptions ont ceci de commun, c'est qu'elles sont fausses.

En premier lieu, le Nirvâna n'a pas, pour le boudhiste, l'importance que nous lui supposons. Le mot apparaît rarement dans les plus anciens des livres boudhistes, et l'acception dans laquelle il est pris, est déjà un commencement d'explication. Les écrivains boudhistes parlent du Nirvâna comme de l'état mental des ascètes qui, par la méditation, ont atteint la suprême sagesse et la suprême science, dès cette terre. C'est l'état d'esprit de ceux qui sont libres, comme je le disais tout-à-l'heure, et c'est pourquoi, je voulais traiter cette question de la liberté au sens boudhiste, avant d'aborder celle du Nirvâna. Donc, et c'est capital, les auteurs boudhistes les plus anciens parlent du Nirvâna comme de l'état mental de celui qui a conquis la liberté, qui a vaincu son Karma, qui a atteint la pleine connaissance de l'impermanence des choses, de la non réalité de son Moi.

Les livres boudhistes parlent, certes, de la possibilité d'existence d'autres mondes, où les éléments désagrégés à la mort, peuvent se regrouper, mais ces mondes, tout comme le nôtre, sont soumis à la désintégration, à l'impermanence. Nulle idée d'un lieu définitif de récompense ou de repos après la mort.

Au contraire, le sage qui a atteint le Nirvâna, a, vivant, franchi le seuil qui sépare notre monde d'illusion et d'impermanence, de l'immuable, de l'éternel. Sans doute, les boudhistes distinguent entre le Nirvâna simple, accessible en cette existence terrestre, et le Parinirvâna, qui se place à la mort du sage, quand sa forme terrestre se désagrège. Mais

ceci est une distinction à l'usage de nos cerveaux obscurcis pas l'illusion de la personnalité, par la créance en la permanance de la matière. Le sage, qui a atteint le suprême degré de science, a perçu la non existence de l'abîme, que semble creuser, pour nous, la dissolution d'un organisme. « Les agrégations d'éléments, leur désagrégation, sont perçues par lui comme les phases, indissolublement liées entre elles, d'un incessant mouvement de transformation se poursuivant dans l'infini du temps et de l'espace. En réalité, mort et vie représentent, par rapport à l'existence, ce que l'aspiration et l'expiration sont à notre vie. Il n'y a là nul cataclysme, mais seulement processus régulier dont le sage embrasse, sinon l'origine et le but, du moins la marche au delà des limites de la personnalité ». (1)

Nous ne trouverons pas dans les livres boudhistes, de définition plus nette et plus précise que celle donnée plus haut, et cela pour plusieurs raisons. En premier lieu, Boudha reste fidèle à son principe, que les discussions métaphysiques sur les sujets inaccessibles à notre raison, sont vaines. En second lieu, les espérances dans un au-delà de la mort constituent un danger moral, en ce sens qu'elles sont un lien qui nous rattache à notre Ego, un désir de voir cet Ego survivre, d'où obstacle à l'acquisition de cette liberté dont il a été question. Pour le sage boudhiste, cet Ego n'ayant pas d'existence réelle, peu importe que le Nirvâna atteint par lui dès cette vie, se prolonge inchangé, quand son être mortel se désagrègera.

L'explication du Nirvâna par le Néant est une conception toute occidentale. Pour le boudhiste, rien de ce qui est ne vient du néant, et rien ne peut y retourner : il y a transformation incessante, il ne peut y avoir ni création, ni anéantissement. Pour le cerveau hindou, le néant ne se comprend pas. D'ailleurs, le Boudhisme niant l'exixtence d'un Ego permanent, il ne peut enseigner que cela s'anéantit, qu'il vient de déclarer ne pas exister.

Au point de vue étymologique, le mot sanscrit Nirvâna signifie : « souffler une lumière pour l'éteindre ». Qu'est-ce

---

(1) Alexandra David.

donc qu'on souffle pour l'éteindre? « Nirvâna, Nirvâna, disent-ils, ami Sariputta. Qu'est-ce donc que le Nirvâna? » demande un ascète à Sariputta, disciple du Boudha. Et Sariputta répond : « L'anéantissement du désir, l'anéantissement de la haine, l'anéantissement de l'égarement, voilà, ô ami, ce qu'on appelle le Nirvâna ».

Un autre texte dit : « Dans ce monde, beaucoup a été vu, entendu et pensé ; la destruction de la passion et du désir pour les objets qui ont été perçus, est cet impérissable état de Nirvâna. Ceux qui ont compris celà sont réfléchis et calmes parce qu'ils ont vu la loi ; paisibles et divins, ceux-là sont passés au delà du désir en ce monde ».

Et encore : « Ayant en vue la non réalité, ayant abandonné les plaisirs des sens, étant déchargé des doutes, tu contempleras l'extinction de la convoitise, c'est-à-dire le Nirvâna, jour et nuit ».

Nous retombons sur l'explication donnée en premier lieu. Le Nirvâna semble donc bien être l'extinction, dès ce monde terrestre, de l'illusion de la permanence, de l'illusion de l'existence réelle du Moi, l'extinction des désirs, de la convoitise, l'extinction de nos erreurs, la libération de notre Karma. Ce qu'on éteint en soufflant, ce sont ces illusions, qui nous cachaient la vérité, qui nous cachaient l'impermanence de ce monde. Le Nirvâna est bien un au-delà, mais pas un au-delà de la mort; c'est l'au-delà de l'erreur, l'au-delà de la croyance fausse à la permanence de notre Moi.

« La mort, dit Alexandra David, ne joue aucun rôle dans la voie qui conduit au Nirvâna. Les agrégats dissous par une action physique, alors que chacune des particules qui les composent est tendue dans un désir effréné de vie individuelle, recréent, sous de nouvelles formes, de la vie individuelle, et n'approchent point du Nirvâna. L'homme vivant, dont la clairvoyance a désagrégé mentalement, avant l'heure, l'assemblage d'éléments formant sa personnalité, celui qui, de ce point de vue différent du nôtre, ne peut plus concevoir de désirs, d'attachement, de convoitise, d'amour ou de haine pour tous ces objets meublant l'ambiance, qu'il a analysés et décomposés comme il s'est analysé lui-même, celui-là a atteint le Nirvâna ».

Comme je l'ai dit plus haut, la distinction entre le Nirvâna et le Parinirvâna, après la mort du sage, est à l'usage de ceux qui sont encore dans les liens de l'illusion. Pour nous, il existe une différence énorme entre l'état du sage parfait, vivant, et son état, après que son enveloppe terrestre s'est désagrégée ; pour lui, il n'y en a pas.

S'il est donc impossible de saisir cet état mental que seuls connaissent ceux qui ont atteint la sagesse parfaite, et qui ne peut se définir avec notre langage imparfait, on peut cependant affirmer que c'est en le considérant comme un état mental accessible dès cette vie, état d'équanimité parfaite, qu'on approche le plus de la vérité.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur le Boudhisme : métaphysique, prétendu pessimisme boudhiste, procédés recommandés par Boudha pour se libérer de la souffrance en ce monde, pour se convaincre de l'impermanence de ce monde, amour du boudhiste pour ses semblables, etc..,

Je me bornerai à recommander, à ceux que ces questions intéressent, les ouvrages suivants : *Le Boudha*, par Oldenderg ; *Le Modernisme boudhiste et le Boudhisme du Boudha,* par Alexandra David, livre auquel j'ai emprunté un certain nombre de citations ; plusieurs articles de Lafcadio Hearn, dans ses livres sur le Japon, à savoir : *Nirvâna* et *Within the circle* dans le livre *Gleanings in Budha-fields* ; *Ultimate questions*, dans *The romance of the milky way and other studies and stories*; *The idea of preexistence*, dans *Kokoro* ; à lire également le livre de Lebon, *L'évolution de la matière*; *La dégradation de l'énergie*, de Brunhes, *Les théories de l'évolution,* de Delage, et les théories modernes sur la constitution de la matière et de l'énergie.

Choquan, 16 avril 1922.

C^t^ Robert.

Sociétaire mort au Champ d'honneur

Emile-Alexandre LELIÈVRE, Capitaine de Gendarmerie, Chevalier de la Légion d'honneur, admis membre de la Société des Etudes Indochinoises le 21 novembre 1910.

TRAVAUX

1° Conférence-promenade sur la Pagode de Dakao, le 11 janvier 1914, à 9 heures du matin, publiée dans le bulletin du 2e semestre 1913 ;

2° Conférence sur le Théâtre annamite, pièce traduite dite *Son-Hau* faite au théâtre de Madame Cô-Tam à Cholon, le 3 avril 1913, publiée dans le bulletin des 1er et 2e semestres 1915.

Parti au front en septembre 1914, la Société a le grand regret de le voir partir et présente ses vœux de bonne traversée et d'heureuse campagne au Capitaine LELIÈVRE, qui, sur sa demande, est autorisé à aller combattre en France.

Le Président rappelle également les éminents services rendus à la Société par le Capitaine LELIÈVRE, notamment les intéressantes conférences sur la Pagode de Dakao et le Théatre annamite à Cholon, et lui adresse ses plus chaleureux remerciements. Il propose à l'Assemblée de décerner, dès à présent, au Capitaine LELIÈVRE, la médaille d'or, mais n'ayant pu commander cet insigne, en raison des hostilités, de lui en remettre seulement le diplôme.

En 1921, M. le Capitaine PETIT nous transmet les deux lettres suivantes que Madame LELIÈVRE avait reçues, lui annonçant la mort tragique de son mari :

30 janvier 1918.

Madame,

J'ai le douloureux devoir devoir de vous annoncer la fin accidentelle du Commandant LELIÈVRE survenue le 22 janvier dernier.

Le Commandant se trouvait à bord d'une vedette de la flottille du lac de Prespa et rentrait au P. A. D. lorsque une voie d'eau, provoquée par le choc de la vedette sur la glace, fit couler le bateau à pic vers sept heures du soir.

Les marins de l'embarcadère, s'apercevant de l'accident, se précipitèrent en propulseurs et chaloupe à vapeur au secours de la vedette, mais arrivèrent hélas trop tard. Tout l'équipage avait péri. Le corps du cher Commandant LELIÈVRE fut ramené quelques heures plus tard sur la berge où beaucoup d'officiers et de soldats attendaient, depuis l'annonce de l'accident.

La douleur de tous ceux qui avaient connu le Commandant LELIÈVRE était navrante. Les honneurs militaires lui furent rendus par tous ses subordonnés et son corps fut transporté à l'église du village de Popli où il fut veillé jour et nuit. Le général BASTIEN, qui commande la 156e Division, et que le Commandant LELIÈVRE avait quitté deux heures avant l'accident, vint sur les lieux le lendemain matin et tint à dire un dernier adieu au Commandant qui reposait dans l'église et qu'il avait en très grande estime.

L'inhumation a eu lieu le 24 janvier, à 2 heures de l'après-midi, dans le cimetière de Popli qui entoure l'église. Une affluence considérable d'officiers et de soldats remplissait ce petit cimetière où des détachements d'artillerie, de cavalerie et de marins présentèrents les armes. Bien des officiers et des hommes pleuraient.

Le Général de division y vint en personne. L'aumônier de la brigade officia et fit une émouvante oraison. Le Général BENTON prit ensuite la parole : en termes éloquents, il rappela la carrière militaire du Commandant LELIÈVRE et honora ses qualités et sa façon de servir. Les sanglots étouffèrent par moments sa voix.

Quant à nous, qui avions vécu auprès du Commandant LELIÈVRE, nous le pleurions comme un père. Il était si bon et indulgent pour nous que nous étions tous très fortement attachés à lui.

Croyez, Madame, que son souvenir sera des plus chers pour nous. Le Commandant LELIÈVRE est mort pour la France et dans l'exécution de son service.

Du malheur qui vous frappe, Madame, mes camarades et moi prenons une grande part et mêlons nos larmes aux vôtres.

J. LUBAT.
Sous-Lieutenant adjoint au Commandant du P. A. D. 165.

Dimanche 4 mars 1918.

Madame,

J'ai reçu votre lettre du 15 février ; je partage votre douleur, car c'est en effet bien terrible.

Quant aux renseignements, je ne pense guère en donner de précis vu qu'il n'y a eu aucun survivant.

La dernière fois que j'ai causé au Commandant, c'est le matin de l'accident, à l'étape de Zelava lorsque je lui ai conduit son cheval. Il est parti en avant avec son trompette et deux officiers; à mon arrivée à l'étape, il était parti en bateaux à la division avec l'intendant; ce dernier ne l'accompagnait pas au retour; son nom est M. de Puysegur.

Le Commandant avait fait dire par son adjoint de préparer sa tente et son lit pour le soir; après cela fait, j'allai au village de Popli chercher de l'eau pour sa toilette, à une fontaine tout près d'où il repose, lorsque j'ai entendu dans la direction du lac des cris désespérés et des marins avertis par téléphone m'ont confirmé que c'était un naufrage ; j'ignorais cependant que le Commandant fut à bord, mais je suis parti aussitôt vers l'embarcadère sans rentrer au bivouac; lorque je suis arrivé, les dernières chaloupes venaient de partir, mais la première, celle qui aurait eu des chances de porter secours est tombée en panne en partant. Lorsque les autres sont arrivées sur les lieux, elles n'ont retrouvé que des épaves. Par un appel au téléphone, j'ai eu la certitude que mon Commandant était à bord ; aussi le lendemain matin, sitôt le jour, j'étais à l'embarcadère où un moment après j'ai vu ramener le Commandant sur une chaloupe: c'est lui qui a été trouvé le premier ; il a dû aller au fond presque avec le bateau, car on l'a trouvé à côté: sa montre signale à quelque chose près l'heure du sinistre ; vous le verrez, elle est arrêtée vers 7 heures, elle n'a pas été touchée.

L'accident est dû, à la nuit d'abord qui les a empêché de voir la bonne passe et ensuite à la glace qui a crevé le bateau. Comme argent, le Commandant avait 1.205 francs que j'ai remis au Lieutenant Lubat.

Quant à ses affaires, le tout a été emballé et expédié dans l'ordre que je vous ai déjà dit sur ma première lettre ; j'ignorais complètement si le Commandant avait des reliques du caporal-fourrier Bouché, en tous cas, s'il en avait elles doivent se trouver dans ses cantines.

Je suis allé ces jours derniers à Popli et j'ai vu que les travaux étaient en train; on construit un petit mur autour de la tombe et on va faire une croix en ciment; sitôt que ce sera fait, je parlerai à ces Messieurs pour qu'ils en prennent une photo, s'il n'en ont eu déjà l'idée, et qu'ils vous l'envoient; je pense, Madame, que cela vous fera plaisir.

J'ai même demandé à ces Messieurs de me donner une photo du Commandant comme souvenir, car je sais qu'ils en ont. Ils me l'ont promise, mais je ne l'ai pas encore.

S'il vous manque quelques renseignements qu'il me soit possible de vous donner, je me ferai un plaisir et un devoir de vous les donner.

Je vous prie, Madame, d'agréer l'assurance de mon plus profond respect.

Votre tout dévoué.

Signé : A. Conthure
P. A. D. 56 — S. P. 503

Chansons Cambodgiennes

AVANT-PROPOS

Ces chansons populaires ont été recueillies dans toutes les provinces du Cambodge. Quelques-unes proviennent du Palais du Roi.

Voici comment j'ai procédé pour les noter. J'ai convoqué des musiciens avec leurs instruments. Après avoir écouté la mélodie, interprétée successivement sur le violon cambodgien, sur la flûte, le hautbois et le piano en bambou nommé «Roneat», je décidai de me servir de ce dernier instrument, beaucoup plus perceptible à nos oreilles.

Le «Roneat» se compose de lamelles de bambou accordées sur la gamme d'Extrême-Orient, et sur lesquelles le musicien frappe avec deux baguettes munis d'un tampon de peau d'éléphant. La mélodie se joue à l'octave et à l'unisson.

Ayant trouvé un «Roneat» exactement accordé avec mon piano, je priai le musicien d'exécuter la mélodie, je reproduisis la phrase sur le piano et la notai immédiatement. Je croyais avoir trouvé le moyen idéal de reproduire correctement un air cambodgien, mais quel ne fut pas mon étonnement quand, après plusieurs exécutions, je m'aperçus que la mélodie reproduite sur le piano et celle jouée sur le «Roneat» présentaient de notables différences. Je crus d'abord à une erreur de transcription de ma part; je compris par la suite que le musicien, au gré de sa fantaisie, ajoutait

des variantes et des notes d'agrément. Les musiciens jouaient en tzigane et interprétaient un thème harmonique au gré de leur fantaisie. De telle sorte que le même thème peut être exécuté par le même musicien avec des variantes, à plus forte raison s'il est exécuté par plusieurs musiciens appartenant à des régions différentes. L'artiste laisse errer ses doigts ou ses baguettes sur l'instrument, recherchant les effets selon l'originalité de son sentiment musical. La musique cambodgienne n'est pas écrite ; elle se transmet par tradition et cela explique la pauvreté du répertoire des chanteurs. Je crois que le nombre des mélodies populaires ne dépasse pas trois cents. La phrase est généralement carrée, c'est-à-dire comprenant deux demandes et deux réponses. Les thèmes qui ne présentent pas ce caractère sont des thèmes d'origine étrangère, siamoise ou laotienne, dont la formule a été adoptée par les Cambodgiens et modifiée suivant leur inspiration et leur fantaisie ; leur rythme est toujours franc. Le thème harmonique se confond avec le thème mélodique, il est figé dans ses modulations originaires et dans son rythme. La mélodie est variée par l'emploi de notes autres que celles qui forment le thème, mais le rythme reste toujours le même ; ces notes de passage constituent des broderies plus que des appogiatures, étant placées entre une note réelle et sa répétition. La mesure employée est presque toujours à deux ou quatre temps ; cependant, on trouve quelquefois la mesure à trois temps. Toutes les mélodies sont écrites d'après la gamme pentatonique d'Extrême-Orient, que certains ont appelée à tort gamme chinoise, mais qu'on retrouve dans tous les pays d'Extrême-Orient, dans l'Inde aussi bien qu'au Japon.

Les divers processus qui caractérisent la mélodie sont d'un usage d'esthétique extrêmement variable, suivant les types sociologiques envisagés. Peut-être faut-il attribuer à une division en deux parties égales de la quinte, la tierce neutre, ni majeure, ni mineure, en usage chez beaucoup de primitifs. De même, certaines gammes sont formées d'un seul intervalle ; toujours le même, au lieu des deux au moins que comportent les nôtres. Ce procédé se combine fréquemment avec l'attraction et cette collaboration engendre des intervalles qui, inconnus de notre civilisation, sont

caractéristiques du grand art pour les peuples comme le Cambodgien et plus encore l'Annamite (1).

Certains auteurs ont prétendu et même affirmé l'existence de tiers et de deux tiers de tons; les autres ramènent ces intervalles prétendus à de simples ornements par chevrotement.

Qui n'a pas été sans remarquer le chevrotement continuel des Annamites qu'ils reproduisent sur leurs instruments à corde par un léger tremblement ou glissement des doigts?

La technique occidentale manque de moyens pour noter ces nuances et, quant à les saisir quand elles tombent des lèvres des Orientaux, tous ceux qui en ont fait l'expérience savent que c'est chose bien difficile et presque impossible. Les mêmes intervalles semblent pour ainsi dire se compénétrer dans leur bouche, changeant à chaque moment, et produisant tour à tour la sensation d'un ton et d'un demi-ton, tandis que, de fait, ils ne sont ni l'un ni l'autre. Ces nuances infinies sont la source de raffinements pour les Orientaux. Dès lors, notre musique est, par contraste, fort peu intéressante pour eux; ils attribuent à notre harmonie un caractère positivement inesthétique. A la vérité, pour les peuples primitifs qui se servent d'étoffe d'harmonie, cette dernière est surtout un prétexte de l'augmentation de l'intensité à la multiplication des timbres.

Les témoignages abondent au sujet des étrangers qui jugent notre musique difficile, obscure. Faut-il rappeler celui des ambassadeurs siamois à la Cour de Louis XIV qui trouvaient trop de notes dans un air de Lulli accompagné de la harpe qui leur eût plu sans ce défaut?

C'est une réprobation réfléchie, un goût positif qui exclut la polyphonie chez certains peuples ou à certaines époques. Inversement, chez nous, d'excellents juges arrivent par une sorte de dédoublement de la conscience esthétique à se départir de leur façon harmonique de penser et à goûter une beauté positive et toute spéciale dans les modes du plain chant, à condition qu'il ne soit pas étoffé. Il y a lieu de remarquer que nos anciennes mélodies d'Occident, et particulièrement celles d'Ecosse et des pays Scandinaves, s'écrivaient

(1) V. Lalo. — Esthétique musicale.

autrefois sur la même gamme que celle d'Extrême-Orient. Comme les mélodies cambodgiennes, elles comprenaient des phrases carrées, ce qui fait que, le rythme à part, il existe une analogie presque complète entre notre musique primitive et celle du Cambodge.

J'ai cherché à m'expliquer cette analogie, mais je dois avouer que je ne puis m'arrêter qu'à des hypothèses. Je suppose qu'à l'origine cette gamme a été imposée par la forme même des instruments dont se servaient les primitifs, comme la flûte, le hautbois par exemple. Ce n'est que plus tard, par l'adjonction de clés à ces instruments, qu'on a pu leur faire rendre tous les tons et les demi-tons. Les musiciens étaient donc obligés de s'en tenir, pour la composition, au moyen dont ils disposaient. Les constructeurs d'instruments primitifs usent même souvent d'artifices étrangers à leur art, les superstitions numériques plus ou moins religieuses ou magiques, l'équidistance des nœuds du bambou qui facilite la mesure, voire même l'aspect plus ou moins décoratif obtenu comme dans le *kim* chinois. De là, des intervalles que la voix n'a jamais sans doute plus pratiqué. (1)

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que les Chinois, dont tout le monde connaît l'esprit d'invention, n'ont jamais songé à perfectionner leurs instruments ; ce peuple semble cristallisé dans les formules qu'il tient de ses ancêtres. Les Cambodgiens, eux aussi, ne semblent pas avoir cherché à développer leur art musical. Dans quelques danses du Palais, j'ai trouvé un semblant d'harmonisation, mais il est à remarquer que les morceaux d'ensemble constituent non une orchestration, mais une polyphonie dans laquelle chaque instrument, guidé par le rythme des gongs, suit le *Leitmotiv*, en l'interprétant à sa fantaisie, sans être soumis à une exécution rigoureuse sous la direction d'un chef d'orchestre. Comme dans l'orchestre tzigane, il y a un instrument conducteur, qui est le Roneat, piano en bambou.

J'ai désiré garder toute la saveur de ces chants naïfs qui ont jailli spontanément de l'âme du peuple ; c'est pourquoi, je me suis gardé d'y joindre un accompagnement ou de les orner d'une harmonisation qui les aurait dénaturés. Deux

(1) V. Lalo. — Esthétique musicale.

choses semblent caractériser le lied cambogien et par là le différencier, à son avantage, d'un très grand nombre de mélodies françaises qui ne sont, certes, pas sans valeur. C'est d'abord qu'il est beaucoup plus près de la source populaire, qu'il en garde la vivacité, la fraîcheur, souvent la limpidité ; c'est ensuite qu'ayant choisi la poésie qui devait l'inspirer, il l'a respectée dans son esprit comme dans sa forme, et en a dégagé l'émotion vraie faisant corps avec elle. Ainsi puisé aux sources vives du sentiment, il parlera toujours au cœur des Cambodgiens et devient la poésie même, la poésie chantée.

De même que les troubadours qui ont été les poètes de la chevalerie, les «aèdes» cambodgiens parcouraient le pays. En relation avec les Indes, le Siam, le Laos, ils prirent rapidement leur essor. Magnificence de comparaison, et d'image, exaltation des sentiments et des idées furent accueillies avec transport par ce peuple artiste et impressionnable qui en fit aussitôt ses principaux ornements.

En les écoutant, il se sentit charmé et il en est devenu meilleur. Les chansons populaires sont l'âme d'un pays sous tous ses aspects : la vie laborieuse du paysan, la magnifiqne nature qui l'enveloppe, l'éveil de l'amour.

On peut dire que, pour connaître la mentalité d'un peuple, il faut avoir entendu ses chansons populaires. Je suis certain que ces mélodies cambodgiennes seront pour beaucoup une véritable révélation. Je serai heureux si, par cela même, j'ai contribué à faire aimer davantage ce peuple si délicat. Ces chansons sont anonymes ; à quelle époque ont-elles été composées ? Nul ne le sait. Ces poètes charmants disparus ont laissé néanmoins à la postérité la meilleure part d'eux-mêmes et leur personnalité se révèle dans chacune de leurs œuvres et leur donne un tour particulier.

Toute œuvre, quelle qu'elle soit, comporte l'idée, c'est-à-dire le produit de la réflexion, de l'imagination, et la forme sous laquelle est condensée et exprimée cette idée. La première est indépendante de la langue que parle ou écrit l'auteur, la seconde lui est étroitement subordonnée, c'est le moule dans lequel s'adapte la pensée qui lui donne la forme définitive sous laquelle elle doit se présenter à nous.

Comment veut-on, avec ces dissemblances profondes qui forment le génie particulier de chaque idiome, arriver dans

une traduction à nous rendre cette forme, avec ses inversions spéciales, ses tours propres, surtout quand vous la compliquez des difficultés du mètre, du rythme ou de la rime ?

La langue cambodgienne diffère essentiellement de la langue française au point de vue de ce que l'on est convenu d'appeler le génie d'une langue, en ce qu'elle laisse à celui qui la manie une liberté, une indépendance absolue. Chez elle, aucune de ces règles, de ces principes étroits qui renferment le prosateur ou le poète français dans les limites précises, qui l'arrêtent à chaque pas et l'obligent, par un travail d'assouplissement intellectuel permanent, à pétrir l'idée. L'instrument dont joue le poète cambodgien est flexible, plus souple, se plie à tous les caprices et à toutes les hardiesses du génie, chaque poète fait sa langue. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Bellan, mon collaborateur, qui a fait une traduction littérale, qu'il a faite littéraire toutes les fois que la langue ne s'y opposait pas. Cette traduction honnête et sincère nous donne mieux l'idée ou plutôt la succession des idées, le tour des pensées, les produits de l'imagination de l'auteur.

Tout homme a en soi une merveilleuse faculté d'expansion et de concentration, de se livrer au moins sans se perdre soi-même, de se quitter et de se retrouver tour à tour. Est-il possible que l'âme qui s'éveille et qui se trempe dans cet air si pur des nuits d'Orient n'éprouve pas un frisson et ne se mêle pas à cette magnifique confidence du firmanent et des forêts, des étoiles et des fleuves, de la brise et des arbres et qu'une rapide pensée ne s'élève pas de son cœur ? Le Cambodgien semblait prédestiné par la nature ; il a l'âme élevée, le cœur sensible, l'imagination impressionnable. Ce peuple n'avait qu'à se souvenir pour ramasser des trésors. A une époque où la barbarie couvrait le monde, il y avait un coin de terre où s'édifiaient des merveilles. C'est sous le dôme des forêts khmères que s'épanouissait la fleur de la civilisation. Les tours dorées du Bayon s'élançaient gracieuses vers le Ciel, tandis qu'au haut du monument couraient de fines dentelles de pierre qui racontaient la gloire du pays de Campoutchea sous l'œil des Apsaras, les gardiennes célestes.

Un sentiment profond se dégage de toutes les poésies et de toutes les mélodies populaires du Cambodge, celui de

la tristesse. Les poètes et les musiciens khmers sont pessimistes et chantent la tristesse de la vie. Comment pourrait-il en être autrement? Sur ce peuple plane la mélancolie de son histoire. Cette dernière fut admirable. Les bas-reliefs des grands temples, les annales, les stèles nous révèlent la formidable puissance du peupe khmer. Après avoir connu les ardentes joies de la victoire, il éprouva les pires douleurs de l'invasion et de la guerre. Vaincu au Nord par le Siam qui s'installait en maître dans sa capitale, il était également vaincu au Sud par l'Annam qui le chassait de la Cochinchine. Ce peuple a longtemps erré dans ses montages et ses forêts pour échapper à l'étreinte de l'ennemi ; et, tandis que ses palais et ses temples délaissés s'ensevelissaient dans leur linceul de verdure, le dernier roi khmer, suivi par quelques serviteurs fidèles, emportait dans sa fuite, son unique bien, l'épée sacrée des ancêtres qui construisirent Angkor.

L'exil jetait ce peuple dans de pénibles et décourageantes pensées contre lesquelles il se refugiait dans les retraites de la poésie et de la musique.

Je ne connais pas de chanson de guerre de ce peuple. Je ne connais pas non plus ces exquises mélodies qui expriment la joie de vivre, comme celles de notre pays de France où on a célébré la boisson, la bonne chère et la danse. Ce peuple chante sa tristesse et même lorsqu'il aime, il exprime les douleurs et non les joies triomphantes de son amour.

Il existe sans aucun doute une correspondance entre la vie politique ou économique et la vie esthétique d'un peuple. Bien des personnes ont affirmé que l'art est un phénomène social, qu'il intéresse la sociologie, non seulement par son rôle dans la vie commune, mais par son essence même. Je crois, en ce qui me concerne, que l'art a été souvent la pure manifestation des âmes qui souffraient et que c'est au milieu de l'excès de leurs misères que les peuples ont créé les plus beaux chefs-d'œuvre. Qui de nous n'a remarqué l'influence de la richesse sur les artistes ? Les plus grands d'entre eux, prenons Balzac ou Verlaine, par exemple, ont connu la pauvreté, et c'est au moment même où leur misère était la plus grande que leur génie se manifestait le mieux. Les peuples ont souffert comme les hommes. Avons-nous oublié

les terribles épreuves de notre Moyen-Age ? C'est au milieu des guerres et de l'oppression que le peuple de France sentait s'accroître son être intérieur. Il exprimait ses sensations pures de foi et d'ardeur religieuse en construisant des cathédrales. Qui donc a dit que ces chefs-d'œuvre de pierre, expression de la souffrance humaine, n'étaient que des prières ?

La plupart des chansons cambodgiennes expriment le sentiment de l'amour. L'amour occupe une assez large place dans la vie pour qu'on ne le chicane pas trop sur celle qu'il a prise dans l'art cambodgien. Je reproche même à l'inspiration amoureuse d'avoir envahi presque toute notre musique occidentale, franchement ou subrepticement.

Rien n'est plus rare qu'une poésie moderne à laquelle on puisse faire exprimer autre chose que de l'amour, surtout si l'on veut que le sentiment soit tendre, affectueux.

La première souffrance d'amour, celle d'un amour non partagé, puis le charme profond de l'amour plus tardivement venu qui cherche l'ombre et la paix. Ces affections, ces joies, ces émotions ne sont point rares en pays khmer.

A coup sûr, des hommes appartenant à une civilisation très différente de la nôtre, ou vivant dans un état de civilisation inférieure ou à l'état plus ou moins sauvage, les ressentent autrement que nous ou plus faiblement que nous, mais, sous des formes diverses, on les retrouvera en des milieux extrêmement dissemblables au nôtre. Nous avons tous, je crois, le profond désir qu'elles soient un jour éprouvées avec force par tous les hommes.

Ces chansons populaires, certes, ne valent pas les magnifiques inspirations des grands maîtres, mais la Majesté de l'Océan n'ôte rien à la grâce d'une source. Je crois qu'il y a dans la mélodie populaire une beauté incontestable et, par suite, une vertu éducatrice, comme dans les grandes œuvres classiques. Je le crois parce que, comme ces grandes œuvres, elles ont résisté à l'épreuve du temps pour parvenir jusqu'à nous par une voie périlleuse, la voie orale de la tradition.

Albert Tricon.

CHANSONS CAMBODGIENNES

Le Cambodge actuel, débris de l'ancien Empire dont Angkor-Thom était la capitale, n'aurait plus, depuis longtemps, d'existence propre, si la France, en y établissant son protectorat en 1863, ne l'avait sauvé de ses ennemis jurés : le Siamois et l'Annamite. Mouhot, rêvant sur les ruines admirables d'Angkor-Vat, s'écriait : « Dirait-on pas le tombeau d'une race à jamais disparue ? » Cette race antique n'est pas tout à fait abolie. Les Cambodgiens qui vivent aujourd'hui sous notre protectorat sont bien les descendants des architectes incomparables qui construisirent les monuments du « Maha Nocor Khmer », « cet illustre royaume du Cambodge », le Kouk Théloch et le Kampouchea des anciens temps et des légendes. Depuis longtemps, la vieille civilisation khmère s'est éteinte, « Edifices, organisation sociale « et politique, littérature, puissance, commerce, tout s'est « effondré à travers les siècles dans des guerres étrangères « et surtout au milieu de dissensions intestines dont la « suite ininterrompue nous est révélée par les chroniques « royales du Cambodge et les annales des peuples voisins. »

A en croire l'ancienne chronique royale du Cambodge, chronique qui constitue une source précieuse de l'histoire, c'est de 312 avant Jésus-Christ à 1364 de notre ère que la puissance des Khmers atteignit son plus haut degré de splendeur. Vers 312, arrivèrent de l'Inde les Chréa Préam, émigrants qui portaient les cheveux longs, avaient le teint noir et se disaient originaires de la patrie du Bouddha. Préa-Thong, leur chef, obtint des tribus aborigènes l'autorisation de résider sur leur territoire. Il mit à profit cette autorisation pour déposséder la plus puissante des tribus, celles des Chams, et les Chams durent reconnaître la suzeraineté

des principes khmers. Vers le VIe ou le VIIe siècle, le bouddhisme s'introduisit au Cambodge. A cette époque, le royaume khmer connut la toute puissance. Un empereur chinois, en 1295, sollicita, si nous en croyons une curieuse traduction d'Abel de Remusat, son alliance. Puis, peu à peu, Angkor, reine de l'Indochine, vit son importance décroître, et « dès la fin du XVIe siècle, cette ville n'est plus men-« tionnée dans les relations des rares voyageurs ou marchands « européens qui visitaient le Cambodge».

Vers la fin du XVIIe siècle, les compétiteurs divers qui se disputent le trône du Cambodge cherchent un appui auprès de la Cour de Hué qui profite de ces circonstances pour enlever au royaume khmer tout le territoire de la Basse-Cochinchine, cependant que le Siam s'empare des provinces de Battambang, d'Angkor et des grandes provinces du Laos. Dès lors, la spoliation de ce malheureux pays ne s'arrête plus jusqu'en 1863, date de l'intervention française. « Les « causes principales, dit Bartet, qui ont amené la décadence « de l'empire des Khmers sont dues non seulement aux grandes « luttes de ce pays contre le Siam, mais encore et surtout aux « dissensions intestines qui, dès le XVe siècle et jusqu'à nos « jours, armèrent les membres de la famille royale les uns « contre les autres ».

Après ce témoignage autorisé, cette seule constatation s'impose : un empire fut, empire splendide, une civilisation vécut dont des architectes de génie construisirent les impérissables monuments. L'âme profonde, le souffle unanime qui suscitèrent jadis la grande œuvre khmère, en dehors du prodigieux testament de pierre d'Angkor, avons-nous quelques éléments qui nous permettent de les reconstituer ? Les annales historiques des Cambodgiens ont disparu : sur cette histoire millénaire, aucun acte, aucune preuve !

MM. Tricon et Bellan, avec les chansons cambodgiennes qu'ils ont notées, texte et musique, nous apportent aujourd'hui, à cet égard, un document d'un grand prix. La chanson populaire, en effet, en dehors de ce fait qu'elle constitue la source primordiale de toute musique, est un merveilleux élément d'information ethnique. C'est dans cette forme d'expression que se manifestent le mieux les sentiments de l'âme collective. La poésie, portée et soutenue par le rythme

musical, nous livre ouvertement, à peine masquée par les obligatoires symboles, les secrets de cette âme. Je relisais récemment le texte traduit de certaines chansons cambodgiennes que publia M. Tricon.

Celle-ci d'abord :

AIR D'ANGKOR

La mélancolie naît au soleil du soir,
Les martins-pêcheurs s'envolent en bandes
Pour se percher le long des torrents.
Tritesse au coucher du soleil !
En jouant l'air d'Angkor,
L'hymme qui, tous les soirs, endort le Roi,
Mélancolie du soleil du soir !
Les merles s'envolent par couples,
Pour se percher au faite des arbres fleuris.
Il n'y a que moi et ma chérie
Qui ne nous rencontrions jamais !
Nous apercevons de loin de notre pays
A chacun de nous.
Alors j'enlève mon turban
Et, au coucher du soleil,
Marche le long des forêts.
Je marche, je marche !
Je m'enfonce au plus épais des bois
Et cherche pourtant ma bien-aimée...
Et, tout à coup, je l'aperçois.
C'est elle ! qui puise de l'eau à la fontaine...
Mais je me suis trompé !
Ce n'est, hélas ! que l'étoile du matin
Qui se désaltère au bord du ciel brumeux.

Puis cette autre :

PROM KUT

O Duong banthea Tès
Dont les cheveux s'épanouissent comme une fleur,
C'est comme le parfum de ma chérie,
Parfum qui s'attache au corps.

J'embrasse son visage velouté,
Ses joues fraîches, douces et claires ;
Sa bouche s'entr'ouve pour le baiser,
Son haleine est fraîche.
Elle sourit, s'épanouit, et, content,
Il faut que j'adore ma belle

Et la place sur un autel !
Sa démarche est remarquable, harmonieuse et douce
Et onduleuse
Plus jolie que les femmes du Paradis
Dans un cortège d'étoiles
Telle la lune et sa blanche clarté !

Une naïveté superstitieuse, une réelle poésie, une frivolité insouciante, une sensualité profonde, un goût inné pour la paresse et l'indolence, une grande douceur de mœurs, un attachement sincère aux vieilles coutumes et à la perpétuité du foyer familial, dominant le tout, un fatalisme résigné et souriant sans amertume ni regret, telles apparaissent, d'après les notations précieuses de MM. Tricon et Bellan, les caractéristiques de l'esprit cambodgien. Cette race s'exprime toute entière dans la mélopée nationale, comme le vieil esprit gaël dans tel air irlandais ancien. A lire ces poésies, on comprend mieux l'âme des descendants khmers et, par une régression nécessaire, celle de leurs glorieux ancêtres. On s'explique le raffinement de leur civilisation passée.

Ces chansons jolies et gracieuses nous sont le meilleur garant de l'action durable de notre autorité. A ce titre, elles constituent un précieux document **politique**. L'âme qui chante si doucement ne songe point à maudire. Elle ne demande que de justes égards, elle ne réclame que l'affectueuse protection. En signe de reconnaissance, elle nous offre la caresse d'un rythme attendri et aussi, à cette heure où les sources d'inspiration de la poésie occidentale ont un peu perdu de leur richesse et de leur spontanéité d'antan, un élément neuf, un apport exotique de qualité rare, dont nul ne saurait contester la grâce lointaine, le réalisme naïf et l'attachant mystère...

Charles Regismanset.

Phu chông li léa

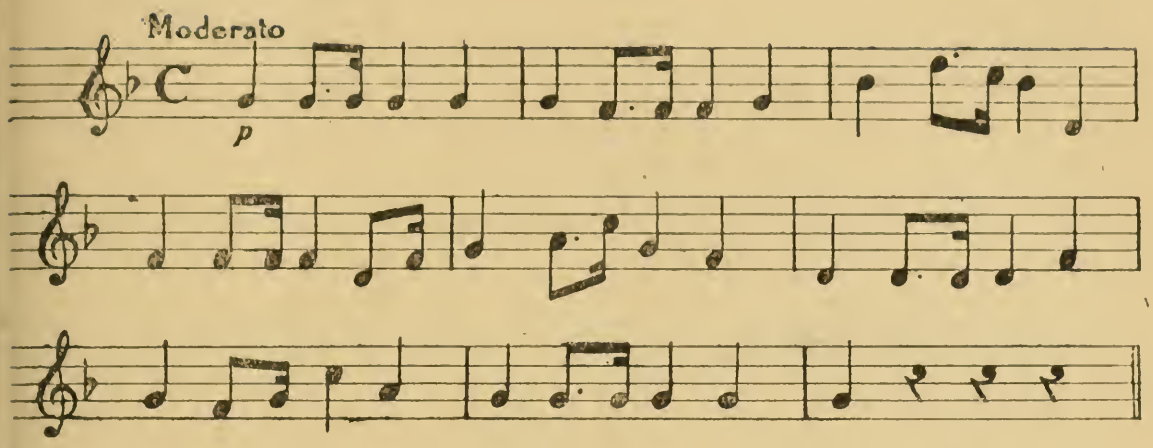

PHU CHONG LI LÉA	DRAGON EN MARCHE
Nung thlèng somdèng péa néa. âs téang bôpha knong chbar dom nam.	Qui dira l'histoire de toutes les fleurs qui sont dans les jardins ?
Champa dôch chéa bang cham péak péch phdè phdam chom puos knân knanh.	Le « cbampa » me rappelle mon attente (1) des paroles dites vraiment décevantes.
Srâlèt chèt bâng srâlanh srâlau po pênh pênh pum méan mâng.	Le « sralèt » : mon cœur aime le « sralau » : beaucoup !... entièrement, sans réserve !
Srâley srâlas chéa modâng rômchak chol bâng rômchek chênh tou.	Le « sraley » : mais c'est bien fini cette fois... le « romchak » : tu m'as abandonné... « romchek » : tu es partie.
Rômduol doul dêk nuk nou rômdênh duong chao	« Romduol » : enlacés étroitement... « romdenh » : avec ma chérie.

---

(1) Il y a dans ces vers un rythme spécial à cause de la similitude des noms de fleurs et des sentiments qu'ils évoquent. Exemple : champa : fleur ; cham : attente ; sralèt : fleur ; sralanh : amour, etc.

Bè chât bâng pâng
hèt avey phâon srey
(sao mâng)
min prap bâng phâng
phim phuong tou èng.

Si ton cœur me désire,
pourquoi, petite amie, fais-tu
la coquette?
et me caches-tu tes secrets?
et m'abandonnes-tu selon ta fantaisie?

Komrèng

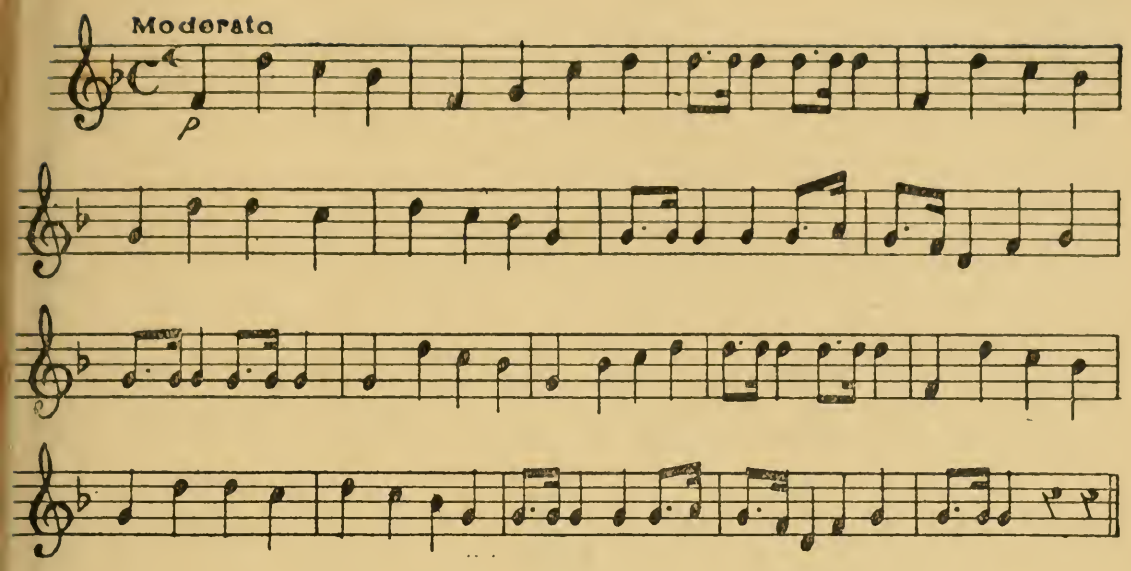

KOMRÈNG

Moeul phnôm Komrèng
lôk vèng trâdâng
tam chet bâng kheng
bâng lôt romlong.

O phnôm sruoch choeuy
sruoch modéch tè èng
méan phnôm Komrèng
sruoch hoi vèng phâng.

O phnôm Komrèng
phnôm vèng trââdâng
phnèa day totung
del bâng phâèk lêng
pi néak nung phâon
srey snguon khmao kmêng
moeul phnôm Komrèng.

Komra lâng ruoch
smao khchey dey véal

KOMRÈNG

Vois le mont « Komrèng »
qui barre la route ;
mais je suis en colère
je passerai par dessus !

O montagne pointue !
pourquoi, seule, es-tu élancée ?
Le mont « Komrèng »
est pointu, mais allongé aussi.

O mont « Komrèng » !
montagne si étendue,
tu es comme une barrière
sur laquelle je m'appuie pour m'amuser
avec toi, ma chérie,
ma tendre chérie, jeunette et noire,
regarde le mont « Komrèng ».

Il est difficile à gravir,
l'herbe est courte, la terre de ses flancs dénudés

popéal phnôm sruoch
âk yôm kreluoch
krelek moeul srey
prâlung méas pou
dêk tou kom sdey
sdap âk phdam prey
phdam phnôm Komrèng.

fait des taches sur sur sa crête pointue.
Les aigles font entendre leurs cris aigres.
Moi, je te regarde,
O mon âme ! jeune et tendre,
dors, ne parle pas,
écoute ce que les aigles disent à la forêt
et au mont « Komrèng ».

Chrong Kângâr

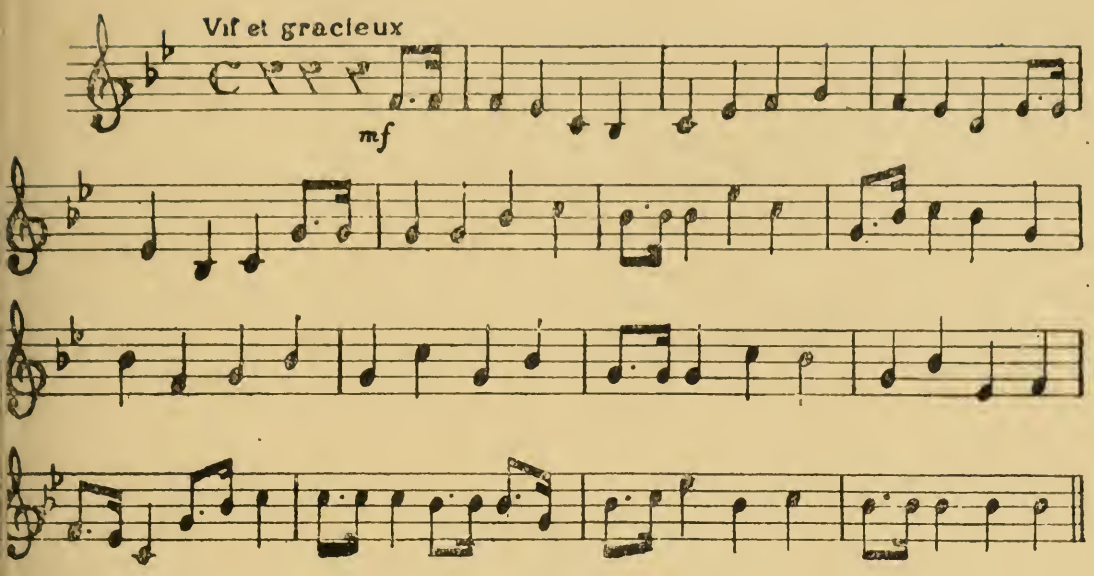

CHRONG KANGAR

Néang Chrong Kângâr
bâvâ rup rât
mok pi Posat
pou som léakhéna.

Trâkôl moha khsath
trâkol kâli ya
riêm rêng snè ha
ruom rât smak sman.

Khlai khlèn krâôp
ruk rup kâli yan
riêm rok tiêt kméan
oi doch méas mit.

CHRONG KANGAR (1)

Néang Chrong Kângâr,
à l'exquise et jolie taille,
vient de Pursat;
elle est toute gracieuse.

De race royale,
race amoureuse,
je t'aime plus que tout,
unissons-nous pour être heureux !

Ton corps et parfumé,
ta taille est harmonieuse
impossible de trouver pareille à toi,
pareille à ma chérie.

---

(1) Nom propre.

Chès dâng som kuar	Education parfaite,
riep chom nèy phkop chet	tu seras selon ton cœur,
thnâm bdey snè snèt	tu préviendras ton mari et l'aimeras
men oi ân ak	et tu lui éviteras du souci.

Kângâr méas pou	O chère petite Kângâr
méan nou noléak	si pleine de retenue !
mok pi Bassak	tu viens de Bassac (1)
buông sâk tông kom.	et tu relèves tes cheveux en chignon.

(1) Province de Sôctrang, en Cochinchine.

Konchanh chêk

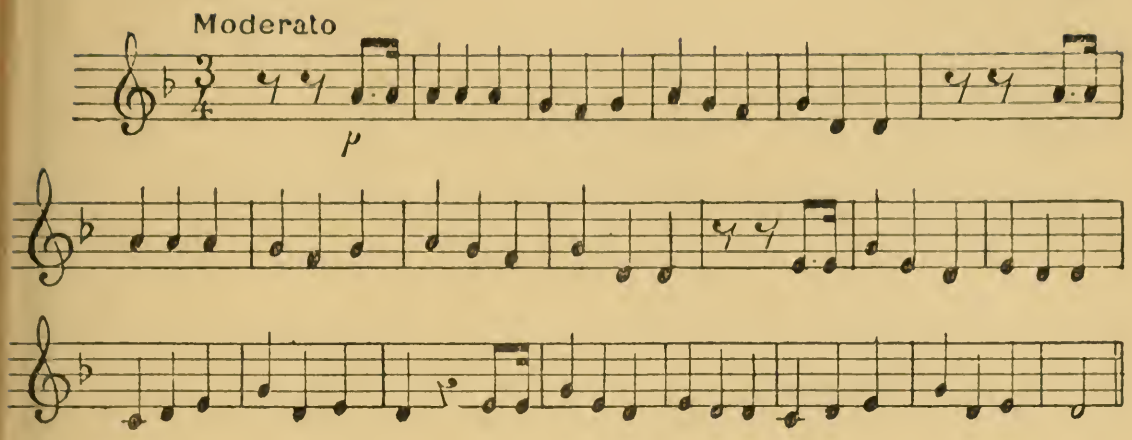

KONCHANH CHÊK

Konchanh chêk oeuy
lôt tôm chong run
bâng thvoeu chéa krun
oi srey ob bâng
srey ob pi muc
trâchéak dâl khnâng
oi srey ob bâng
kâk kdao téal pruk.

Konchanh chêk oeuy
lôt tôm chong kdat
mè mai rop bat
lôc crou châng sâk
O âs téang kê
kê nou ro uk
lôc crou châng sâk
châng ban mé mai

Konchanh chêk oeuy
lôt tôm chong chêk

GRENOUILLE VERTE (1)

bis O petite grenouille verte,
tu sautilles et te perches au bord de ton trou
bis Je feins la fièvre
afin que ma maîtresse m'embrasse ;
elle m'embrasse la bouche ;
je frémis dans le dos ;
embrasse-moi, chérie,
afin que j'aie chaud jusqu'au matin.

O petite grenouille verte,
qui sautille et se perche au bout du rameau !
La veuve fait l'aumône
et le chef des bonzes veut jeter le froc,
laissant les autres
en religion.
L'abbé veut jeter le froc
pour avoir la veuve.

O petite grenouille verte,
qui sautille et se perche au bout du bananier!

---

(1) Il est rare qu'il n'y ait pas d'allusions dans les chansons cambodgiennes. On s'adresse à des oiseaux, à des insectes, à des fleurs, leur tenant des propos que l'on sait bien devoir être entendus par l'amie qui n'est pas loin et à l'adresse de qui ils sont tenus.

kaun presa lâ âr pék	La fille est fort gentille,
modai khmêk bak lông	mais la belle-mère a la hanche cassée.
konchanh chêk oeuy	O petite grenouille verte,
lôt tôm chong mon	qui sautille et se perche au faîte du mûrier !
modai khmêk dâr on.	La belle-mère marche en baissant la tête.

Khlach kaun presar	Elle a peur de sa fille.
konchanh chêk oeuy	O petite grenouille verte,
lot tôm chong key	qui sautille et se perche au sommet du métier à [tisser !
khâng ey nung bdey.	Quel sujet de colère contre ton mari !

Domrey yôl day

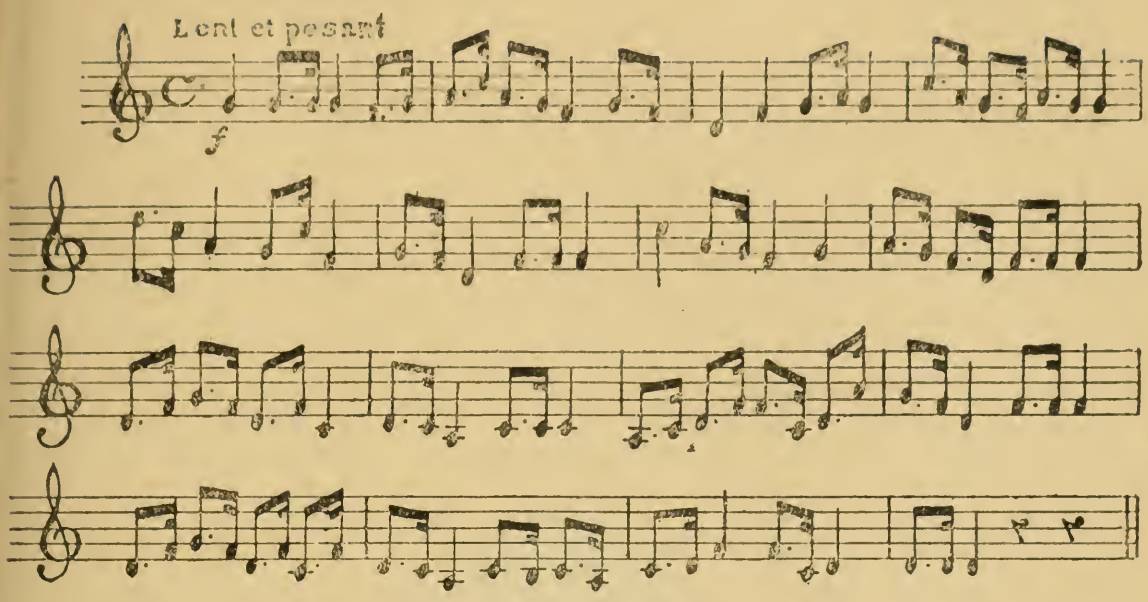

DOMREY YOL DAY

Oeuy
domrey yôl choeung
yôl téang thlay yoeuy sâ say
domrey domrey yôl day
yôl téang thlay yoeuy royéang.

Oeuy
tuk véa min phâk
smao véa thlay yoeuy min si
véa bol véa bol roc nhì
skôm âs thlay yoeuy téang khluôn.

Domrey yôl day
yòl téang yôl téang ro yéang
yôl téang yôl téang dos néang
ròmpoeuk rômpoeuk knong ao.

Domrey phluk tok
bâ moc bâ moc choeung phnôm
srey yoeuy, srey yoeuy kom yôm
domrey bâng té na phâon.

L'ÉLÉPHANT BALANCE SA TROMPE

Oeuy !
L'éléphant balance le pied
et raidit ses muscles,
l'éléphant (bis) balance la trompe
et berce son palanquin.

Oeuy !
Il ne boit
ni ne mange,
il court (bis) poursuivant sa femelle;
son corps est tout amaigri !

L'éléphant balance la trompe
et berce le palanquin ;
il secoue (bis) tes seins, ma chérie !
qui frémissent (bis) sous ta chemise.

L'éléphant à défenses
est conduit au pied des montagnes
chérie ! (bis) ne pleure pas,
c'est mon éléphant ! chérie !

Domrey yôl kôp
yôl âs téang khluôn
yôl téang yôl téang srey nuôn
âng rôl âng rôl téang dos.

L'éléphant balance le palanquin
ainsi que tout son corps ;
il berce aussi (bis) ma tendre chérie
et fait frémir (bis) ses seins.

Sân thûk phcor kréom

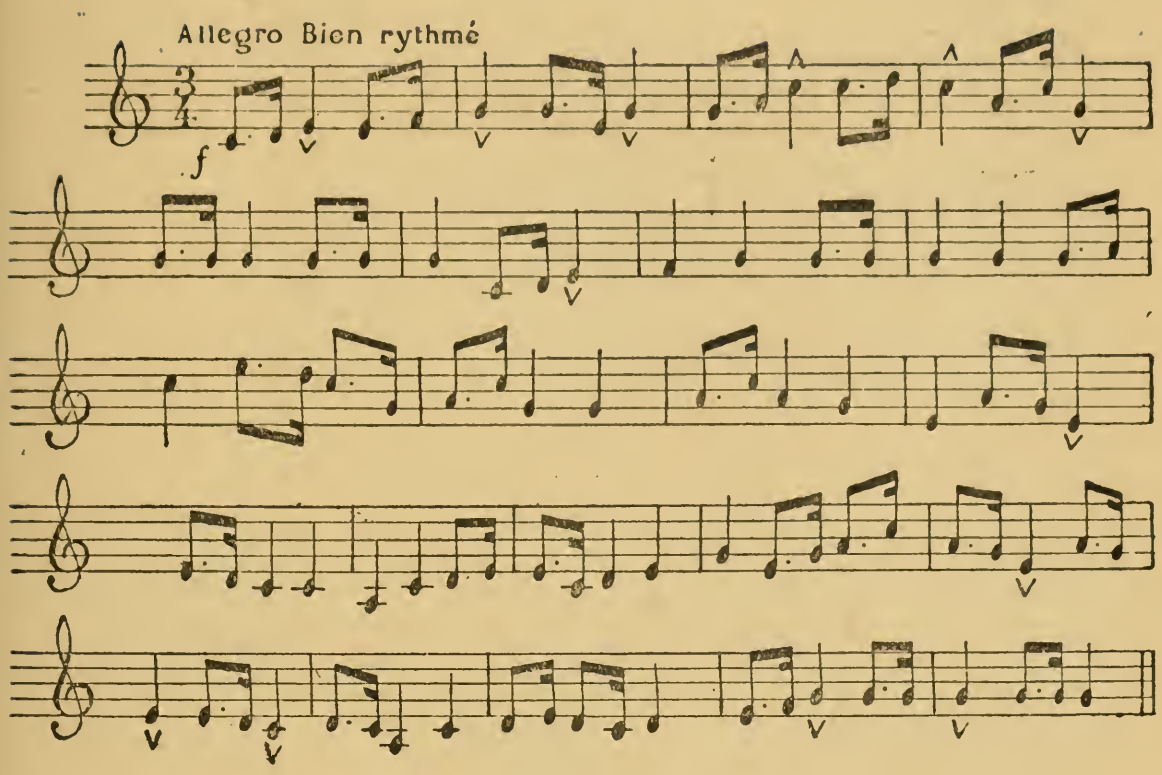

SAN THUK PHCOR KRÉOM

Sân thûk phcor kréom
téanh day moc phdam
nou rông rotès
bâng phdam ruoch hoi
bâng lâng phèn sès
nou rông rotès
sès lun chhngai hoi

Phcor lon anèk
day can dâng rèk
tuk phnèc hôr khchai
nuc lâng kuor khâng

LE TONNERRE GRONDE FORTEMENT

Grondement éclatant du tonnerre.
Je t'ai prise par la main, pour te dire des
en t'entraînant vers la remise. [choses
T'ayant parlé
j'ai enfourché mon cheval
dans la remise
et il a pris son galop ; le voilà loin déjà.

Le tonnerre éclate formidablement.
J'ai à la main le « dâng rèk » (1)
et mes larmes coulent abondamment ;
c'est qu'en me souvenant je me fâche.

(1) Fléau.

prâlung ân dâ rai	O mon âme perdue !
moc nou sroc ai	je suis venu ici
et modai prâdao.	et ma mère n'est pas là pour me conseiller.
Phcor léon é kat	Le tonnerre gronde à l'Est.
pram kât thngay sao	C'est samedi, et le cinquième jour de la lune
pi croi phâon tou	depuis mon départ [croissante ;
bâng nou monéac èng.	je suis seul.
Phcor léon loeu mêkh	Le tonnerre gronde au ciel.
asô trung pék	Pitié pour mon cœur !
trung ngoeuy èt phéop	pour mon cœur sans bonheur.
phdôr chât loeu mit	Echanger mon cœur avec ma chérie,
kut chéa nung kop	je pensais que ce serait bien !
pibak stoeu slap	Je suis malheureux à mourir
kbal muey monéac èng.	dans ma solitude.

Conférence
sur l'ancien Château d'Eau de Saigon

Monsieur le Président,

Messieurs,

Après les conférences si intéressantes de M. Magen sur l'avenir de l'agriculture et, en particulier, de la motoculture dans ce pays ; après l'inoubliable soirée où M. Tricon nous a révélé la poésie et la musique cambodgienne, je voudrais aujourd'hui perpétuer la mémoire d'un des plus jolis monuments, qui, jusqu'à ces derniers temps, étaient un des ornements de notre Perle, et c'est une sorte d'oraison funèbre que je viens prononcer devant vous.

Vous avez tous admiré, en passant sur le plateau, l'élégance et les harmonieuses proportions de l'ancien **Château d'Eau**.

Mais vous ne vous êtes peut-être pas suffisamment rendu compte de l'habileté de l'Architecte qui a conçu ce monument et qui, d'une affreuse cuve montée au sommet d'une tour, a su faire ce chef-d'œuvre d'architecture dont vous avez tous gardé le souvenir.

Je suis d'autant mieux placé pour vous parler de cette difficulté que j'ai sur la conscience l'érection de quelques-uns de ces hideux réservoirs qui émergent un peu partout, en ville, comme des champignons gigantesques et qui, malgré tous mes efforts pour tâcher de dissimuler un peu leur laideur naturelle, ressemblent toujours à de gros crapauds perchés sur des échasses.

Il faut dire, à notre excuse, que les temps sont devenus durs, les économies sont à l'ordre du jour, et il ne nous est plus permis de dissimuler la maigreur famélique du démocratique béton armé, ou le squellette d'une ossature métallique sous les riches habits de la pierre de taille, les draperies des moulures et des astragales.

Mais les matériaux les plus précieux et les crédits les plus larges n'auraient pas suffi sans le talent de l'architecte qui a conçu ce monument, M. Fabre.

D'ailleurs, tous les ouvrages dont cet architecte a doté la Colonie se font remarquer par leur cachet artistique, et l'harmonie de leurs proportions, et je citerai entre autres, à Pnom-Penh, le bâtiment de la Douane, le pont des Dollars, et surtout cette autre merveille d'élégance et de bon goût : le pont des Nagas.

J'aurais voulu, Messieurs, vous apporter une documentation complète au sujet de ce Château d'Eau et des ouvrages complémentaires qui faisaient partie du premier système de distribution d'eau de la Ville de Saigon, mais hélas ! ces constructions datent de 1879, du temps des Amiraux. Au changement de régime, l'Amirauté a transmis ses dossiers au Gouvernement ; de là, ils sont passés aux Travaux Publics et à la Mairie, et il paraît que « trois déménagements valent un incendie ». De plus, les poux de bois, ces ennemis acharnés de nos constructions en ce pays, ne pouvant s'attaquer aux matériaux trop résistants du Château d'Eau, ont dû se venger en le dévorant en effigie ! Bref, malgré l'accueil le plus sympathique que j'ai trouvé, soit aux Travaux Publics, soit à la Mairie, et les recherches que ces Messieurs ont fait effectuer dans les archives, il a été impossible de retrouver le dossier d'exécution de l'installation initiale du Service des Eaux, ainsi que les plans du Château d'Eau. Aussi, j'en ai été réduit à glaner quelques bribes de renseignements dans les dossiers des transformations ultérieures, et n'ayant pas le talent que l'on prête à certains avocats ou députés, je me suis trouvé fort embarrassé pour vous faire une conférence sur un sujet dont j'ignorais à peu près tout.

Historique de la question. — Le premier projet d'installation du Service des Eaux date de 1876. Auparavant,

PROJET de Réservoir avec Château d'eau pour la distribution des Eaux dans la Ville de SAIGON

Coupe longitudinale sur l'ensemble des Bassins, Réservoirs, Bâtiments et Puits

Echelle de 0,005 pour M

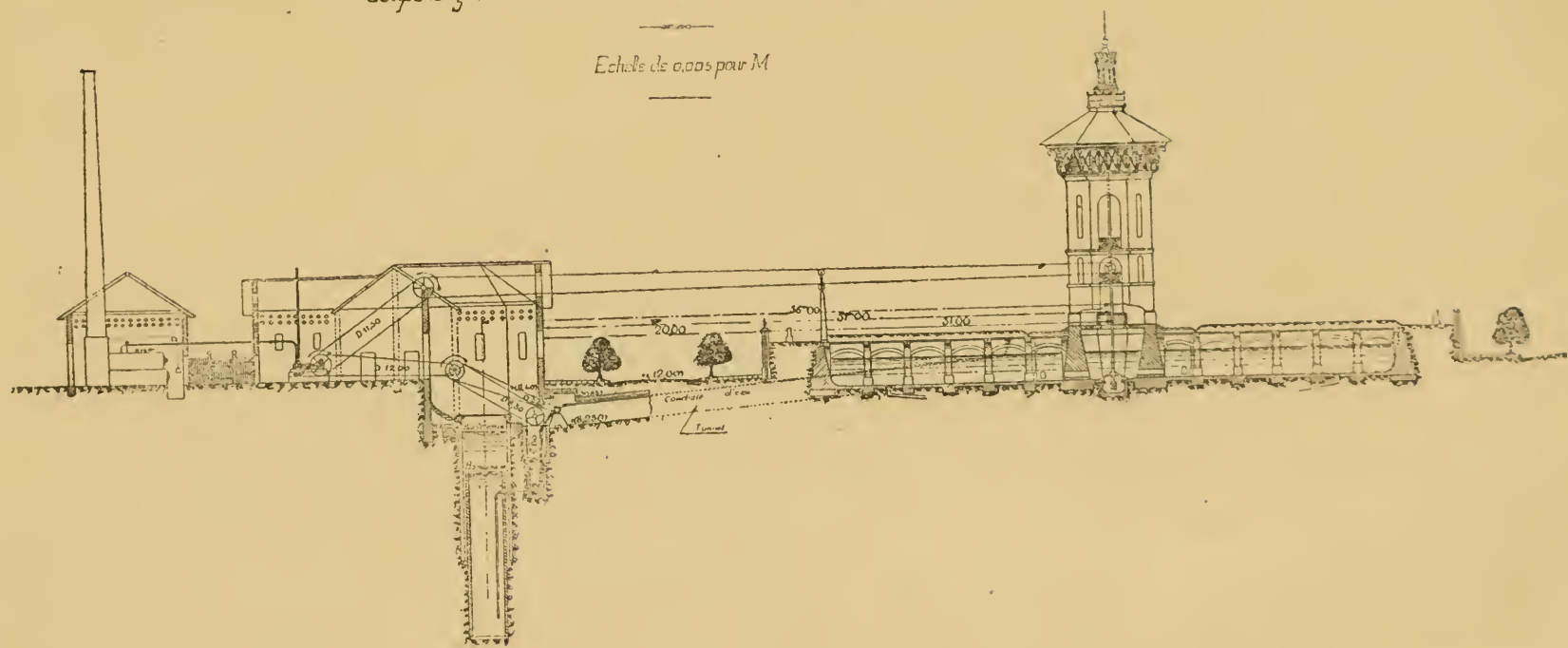

l'alimentation était faite uniquement au moyen de puits particuliers.

Comme vous pouvez le voir sur les plans affichés, ce premier projet comprenait un puits hydrostatique d'une vingtaine de mètres de profondeur alimenté par la nappe souterraine dont le niveau avait été relevé sur toute l'étendue de la Ville.

L'eau était puisée au moyen de deux pompes étagées, et envoyées dans quatre réservoirs au-dessus du niveau du sol disposés en croix autour du Château d'Eau central.

Une troisième pompe élevait l'eau de ces réservoirs jusqu'à la cuve du Château d'Eau.

Le bâtiment des machines était situé sur l'emplacement actuel du Commissariat de police, et le puits hydrostatique était à peu près au droit du portail de ce Commissariat.

Dispositif assez curieux : la pompe de relevage du Château d'Eau était commandée par un câble de 60 mètres de distances entre poulies, passant au-dessus de la voie publique.

Vous pouvez cependant retrouver dans ces plans les grandes lignes du projet exécuté :

La disposition du Château d'Eau s'élevant au-dessus d'un terre-plein formant soubassement et renfermant les réservoirs d'alimentation a été conservée ainsi que la disposition de l'usine et le puits hydrostatique auquel on a adjoint, en cours d'exécution, en 1879, ce que l'on a appelé les bassins filtrants, c'est-à-dire une grande citerne souterraine, à parois perméables, enfoncée dans la nappe souterraine, dans le but d'augmenter le débit du puits.

D'ailleurs, les besoins en eau de la Ville grandissaient rapidement, les bassins filtrants devenaient rapidement insuffisants et, dès 1888, la Ville faisait faire, par M. Berger, une nouvelle captation sur le terrain à l'angle de la rue Mac-Mahon et de la rue Richaud, consistant en quatre nouveaux puits reliés par des galeries à l'ancienne captation, puis encore une captation sur le terrain dit « du Camp des Lettrés » ; et on peut encore voir aux angles de ces terrains des petits pavillons en forme de volières qui recouvrent l'orifice de ces puits.

En même temps, les machines de l'usine primitive étaient remplacées par d'autres plus fortes.

Enfin, en 1896, la Ville traitait avec M. Hermenier pour la captation d'eau de Tân-son-Nhut qui alimente encore la Ville, et ce service public était confié à la Cie des Eaux et de l'Electricité qui construisait une nouvelle usine et deux grands réservoirs jumeaux en tôle de 1.250 ^{m3} chacun, montés sur une seule tour elliptique en maçonnerie, à 30 mètres de haut, puis, en 1906, deux autres semblables sur pylônes métalliques.

Actuellement, la Ville ayant grandi, la question de l'alimentation en eau est de nouveau à l'ordre du jour, et notre Municipalité a nommé une commission pour étudier cette question avec la Compagnie des Eaux.

Etude des premières intallations. — Les nouvelles installations de Tân-son-Nhut et de l'Usine des Eaux font le plus grand honneur à la science des ingénieurs qui les ont conçues et réalisées, mais ces captations importantes, ces énormes réservoirs ne doivent pas nous faire oublier les premiers ouvragres qui, tout au moins sous le rapport de l'architecture et de l'art du constructeur, sont dignes d'être remarqués.

Puits hydrostatique. — Le puits hydrostatique n'a rien de bien extraordinaire, si ce n'est ses dimensions, 2^{m} 80 de diamètre intérieur et 20^{m} 00 de profondeur. Il a été foncé par les procédés ordinaires d'anneaux en maçonnerie reposant sur un rouet en fonte.

Son axe coïncide sensiblement avec l'entrée du Commissariat de police.

Bassins filtrants. — Les bassins filtrants, au contraire, méritent une mention particulière :

Ils forment une immense salle souterraine voutée de 120^{m}00 de long sur 12^{m}00 de large et 9^{m}50 de hauteur, partagée en son milieu par les maçonneries circulaires du puits hydrostatique qui la traverse en entier.

Les parois sont constituées par des piliers supportant la voute et des panneaux filtrants en pierre sèche et en enrochements jusqu'au sol. Des drains en buses non jointives traversent ces enrochements et vont puiser l'eau plus loin dans la couche aquifère où se trouvent plongés ces bassins filtrants.

Le sol est à environ 12 m 00 au-dessous de la chaussée, l'axe de la salle est incliné à peu près à 45° sur l'axe des rues Garcerie et Testard, et elle occupe à peu près toute la longueur comprise entre ces deux rues. Les piliers supportant la voute sont reliés à environ 4 m 00 de hauteur par des entretoises en arc formant butée contre la poussée des terres. (Ces entretoises ne sont d'ailleurs pas figurées sur le plan que vous avez devant les yeux). On accède à cette salle par deux puits situés de part et d'autre du puits hydrostatique, et dont les couvertures sont surmontées de deux petits kiosques que vous voyez de chaque côté de l'entrée du Commissariat. Détail original : un banian a poussé dans chacun de ces kiosques, et les racines cheminent à travers les puits et les galeries d'accès pour aller chercher l'eau et la terre au fond des bassins filtrants, tandis que leur tête verdoyante ombrage le sommet de ces kiosques et leur font une parure du plus joli effet.

L'ensemble de ces travaux constitue un ouvrage tout à fait curieux et la visite en sampan de cette salle constituerait une attraction, aussi intéressante que celle des égouts et des catacombes de Paris.

Réservoirs d'alimentation. — Les réservoirs d'alimentation situés dans le terre-plein étaient également fort curieux.

Le projet exécuté comportait seulement deux réservoirs, occupant tout le terre-plein, avec une chambre des vannes centrale au lieu des quatre réservoirs en croix que vous voyez sur le plan affiché.

Les parois étaient en maçonnerie de granit d'une épaisseur énorme (1 m 50 à la base) et d'une solidité dont M. Carrère a eu bien du mal à triompher.

La couverture qui formait le terre-plein autour du Château d'Eau était formée de séries de voûtes d'arêtes d'une hardiesse remarquable, car elles n'étaient constituées qu'avec des briques à plat de 0 m 05 d'épaisseur, reposant sur des arêtiers en fers à T ; et cependant cette couverture était extrêmement résistante puisqu'en outre de la surcharge de 80 centimètres de terre qui la recouvrait, elle a supporté sans faiblir le poids de tous les matériaux de démolition du Château d'Eau, et c'était là, certainement, une épreuve qui n'avait pas été prévue dans le cahier des charges.

Les retombées de ces voûtes d'arêtes reposaient sur des petits piliers intermédiaires, et l'intérieur de ces réservoirs avait l'aspect de ces cloîtres gothiques où les voûtes se recoupent dans un enchevêtrement qui semble un défi aux lois de la construction.

Les parois de la chambre centrale des vannes formaient les assises du Château d'Eau.

Château d'Eau. — Comme je vous le disais tout à l'heure, je n'ai pu retrouver les plans de ce monument. Le seul document que j'ai découvert dans le dossier est cette aquarelle, qui est très jolie, mais qui, par malheur, ne figure que le projet initial que M. Fabre a si heureusement modifié.

Et j'aurais été réduit à vous parler de mémoire de ce petit chef-d'œuvre si nos sympathiques amis, MM. Crespin et Carrère, ne m'avaient obligeamment prêté ces photographies et cette carte postale qui feront revivre un instant, devant vos yeux, notre ancien Château d'Eau.

La conception générale de l'ouvrage n'a rien de bien particulier : c'est une cuve en tôle de 100 ^{m3} supportée à 20 ^{m} 00 de hauteur par huit piliers en maçonnerie constituant une tour octogonale, s'élevant au-dessus d'un soubassement formant salle des pompes. La couverture est une sorte de chapeau chinois en tuiles, sur charpente en bois entourée d'un baldaquin également en bois et un escalier tournant métallique, situé au centre de la tour, permet d'accéder à la cuve.

Mais ce qu'il y a lieu d'admirer sans réserve, c'est le parti que l'architecte a su tirer des matériaux mis en œuvre ; les chaînes d'angle en pierre de taille, s'alliant avec les remplissages en moellons, les proportions exactes du soubassement, du fût et du couronnement, l'allure dégagée de l'ensemble obtenu par une juste répartition du fruit dans le soubassement et dans le fût, l'heureuse disposition du chapeau chinois qui, avec son baldaquin en bois artistement découpé, cachait la laideur de la cuve en tôle, le choix judicieux de la tuile creuse dont les rigoles et les arêtiers en maçonnerie s'accordent avec les lignes générales du monument, jusqu'à la cheminée d'aération avec sa lance terminale qui contribue à l'harmonie de l'ensemble. La décoration est à la

fois sobre et élégante : des bossages viennent relever la ligne trop froide des chaînes d'angle et des piliers en pierre de taille, la mouluration est simple, mais appropriée ; un cours de moulure et une balustrade ornementale marquent la base du fût, la corniche est un peu plus décorée de moulures plus riches soulignées d'un cours de modillons ; le baldaquin lui-même est raccordé à la toiture par une moulure en bois. Les entretoises entre les piliers sont masquées par une passerelle légère dont le profil vient rompre heureusement la monotonie de la ligne. Les plus petits détails sont traités avec goût, l'encadrement de la porte d'entrée, la forme hexagonale des jours de souffrances avec leurs rayonnements en pierre de taille faisant l'ornementation des panneaux du soubassement.

L'exécution de cet ouvrage a été également particulièrement soignée, et le nom de l'entrepreneur, M. Loiseleur, mérite de rester associé au souvenir de ce monument avec celui de l'architecte, M. Fabre.

Ceux qui ont fait de l'entreprise dans ce pays savent quelles difficultés on rencontre dès qu'il s'agit d'édifier une construction, ou simplement de faire exécuter un ouvrage d'art quelconque sortant de l'ordinaire et surtout de la routine des indigènes.

Ici, particulièrement, l'entrepreneur jouait la difficultés avec ces pierres toutes taillées sur un modèle différent, des formes compliquées, des fruits inégaux sur les différentes faces nécessitant une précision de taille et de pose à laquelle les maçons chinois ne sont pas habitués. Et c'est vraiment un tour de force d'avoir, avec une main-d'œuvre aussi inférieure, réalisé une telle perfection d'exécution.

Enfin, le cadre dans lequel devait être placé ce monument a été également l'objet de tous les soins de l'architecte.

Ce terre-plein aménagé en jardin public avec ses talus en gazon, ses quatre escaliers monumentaux, sa balustrade ornée de candélabres à chaque angle ; on ne pouvait rêver, pour ce Château d'Eau, de piédestal mieux approprié.

Il le rehausse, le met en valeur, et en même temps tient à une distance respectable les frondaisons envahissantes de arbres, et les oblige à rester dans leur rôle qui est de servir d'ornementation sans gêner la perspective du monument

dont la silhouette élégante se détache en plein ciel au milieu d'un cadre de verdure du plus heureux effet.

. . . . . .

Voilà, Messieurs, le monument qui vient de tomber sous la pioche du démolisseur, et je suis certain que tous les hommes de goût, c'est-à-dire tous les membres de notre Société, se joindront à moi pour déplorer que les nécessités de l'agrandissement de notre Ville aient fait condamner cette exquise œuvre d'art que nous nous étions habitués à considérer comme faisant partie intégrale de la physionomie de notre Cité.

Votre Président et votre Comité ont pensé qu'il ne fallait pas laisser périr ce monument sans en perpétuer le souvenir et ils m'ont confié ce périlleux honneur.

Vous m'excuserez, Messieurs, si cet éloge est resté bien au-dessous des mérites du chef-d'œuvre qui en était l'objet, et vous ne considérerez que mon désir de prolonger la mémoire de notre gracieux **Château d'Eau**, de l'architecte, M. Fabre, qui l'a conçu, et de l'entrepreneur, M. Loiseleur, qui l'a si parfaitement exécuté.

Saigon, le 6 juin 1921.
J. Boy.

Cliché PHOTO-STUDIO — Saigon

Fa-Tché (Le fou des fleurs)

(Traduit du chinois, texte des Siao-Siao-chouo, 小小說)

On rapporte qu'à l'époque de Song-jen-tsong de la dynastie des « Song », dans la province du « Kiang-Nam », au village de Tchang-loh, sis à l'extérieur de la porte Est de la préfecture de P'ing-Kiang, se trouvait un petit vieux maigre du clan des Ts'eou qui avait nom : Shien.

Issu d'une famille de fermiers, il possédait quelques « meou » de rizière et une maison en paille. Sa femme, la dame « Choei », était morte ne lui ayant donné ni fils ni fille.

Ce Ts'eou Shien, depuis son jeune âge, aimait avec passion à cultiver les fleurs et les arbres fruitiers. Il avait même abandonné l'entretien de sa rizière, pour se livrer tout entier à cette importante affaire. Lorsqu'il avait mis la main sur une fleur rare, il était plus heureux que l'avare qui a mis à jour un riche trésor.

Maintenant, concevez une affaire aussi pressée et importante que vous pourrez. Eh ! bien, si pareille affaire l'obligeait à sortir et que sur sa route, il vint à rencontrer une demeure possédant des fleurs, sans se soucier si le propriétaire le permettrait ou pas, épandant un sourire sur sa figure, il demandait à s'y promener. S'il découvrait une nouvelle espèce qu'il ne possèdait pas encore, oh ! alors il déposait, à mi talus de la route, l'affaire importante qui l'avait obligé de sortir et il restait là jusqu'à la chute du jour.

On lui avait donné le surnom de « Fa-Tché » ou Fou des Fleurs !

Lorsqu'il rencontrait un colporteur de fleurs ayant dans sa charge un plant inconnu, qu'il eût des sapèques ou pas, il l'achetait aussitôt ; puis, si les sapèques manquaient, il enlevait son habit de dessous et le portait de gaîté de cœur au mont-de-piété.

Souvent, les gens au cœur vicieux, connaissant son amour pour les fleurs, allaient, en tous lieux, à la recherche des fleurs rares dont ils coupaient une branche qu'ils piquaient dans une motte de terre humide et venaient ensuite la lui vendre. Et chose curieuse, quoique cette tige fleurie fut sans racines, sitôt que Ts'eou Shien l'avait plantée de ses mains, elle poussait. C'est ainsi que les jours se suivant et les mois se succédant, il posséda un immense jardin fleuri.

Cet enclos était entouré d'une haie de bambous ; on y pénétrait par une porte en bois à double battant orientée à l'Est.

La porte passée, on suivait une allée bordée de bambous taillés et couverte de pins formant tonnelle. Au bout de l'allée se trouvait une chaumière à trois compartiments surélevés d'où il apercevait, comme de sur une estrade, toutes ses favorites. La lumière y pénétrait par de larges fenêtres ; les tables, la planche de lit et les sièges reluisaient d'usure et de propreté.

Au bas des degrés croissaient les fleurs les plus renommées ; lorsque les saisons les avaient fait éclore on voyait là, réunies comme dans une broderie sur satin, les mille nuances du rouge et les dix mille teintes du rose.

En se succédant, les quatre saisons, en se suivant, les huit sections de l'année amenaient chaque fois un nouveau décor qui surpassait l'ancien.

A l'extérieur, faisant façe à la porte d'entrée, se trouvait un vaste étang dont la beauté conservait ses charmes en plein soleil et par temps de pluie. Ts'eou Shien en refit les digues avec de la terre végétale, il y planta des grenadiers et des saules. Le printemps venu, les fleurs rouges des grenadiers se balançaient parmi les frêles rameaux verdoyants des saules. On croyait être sur les bords enchanteurs du Lac de l'Ouest (Si-Hou). Tout autour, il boutura des hibiscus

et dans l'eau, il planta des lotus aux cinq couleurs qui, à l'époque de la floraison, recouvraient la surface liquide d'un tapis de satin brodé. Le suave parfum qui s'en dégageait enveloppait, comme d'un voile de gaze, les promeneurs qui se déclaraient impuissants à décrire tout le charme de ces lieux enchanteurs !

Tous les matins, à son réveil, Ts'eou Shien, armé d'un petit balai, ramassait avec soin les fleurs et les feuilles tombées mortes durant la nuit ; il ouvrait ensuite les canaux d'irrigation ; le soir il leur donnait à boire une deuxième fois. S'il remarquait un bouton sur le point d'éclore, malgré lui, il trépignait de joie ; prenant aussitôt une burette de vin ou une tasse de thé renommé, il joignait les mains à hauteur des yeux et lui faisait un profond salut, puis, répandant au pied de la nouveau-née quelques gouttes du liquide, il s'écriait à trois reprises :

— Vivez mille ans, Princesse !

S'asseyeant ensuite devant elle, il se versait et dégustait à petits coups, le liquide de l'offrande ; la fleur était à moitié éclose que l'amoureux ne l'avait pas encore quittée !

Si le soleil la menaçait de ses ardents rayons, il trempait l'extrémité d'une branche de pin dans l'eau et l'aspergeait doucement ; durant les clairs de lune des chaudes nuits d'été, il ne se couchait pas ; si la tempête survenait, bravant le vent et la pluie, un chapeau à larges bords, fait de bambous tressés, sur la tête, il parcourait les allées et surveillait minutieusement les plants fleuris. Apercevait-il une tige tordue, vite avec un bambou il l'étayait. La nuit, même, il se levait plusieur fois pour faire un tour d'inspection !

Arrivait enfin le moment où les fleurs s'en vont. Oh ! alors il soupirait des jours entiers, et de ses yeux coulaient d'abondantes larmes ! Il ne pouvait se résoudre à se séparer des fleurs tombées ; il prenait un balai fait de branches de pin, et, doucement, il les remassait ; les plaçant ensuite sur un plateau, il prenait plaisir a les regarder de longs moments. Quand enfin, elles étaient complètement désséchées, il les mettait dans une jarre en terre cuite ; une fois celle-ci pleine, après leur avoir, encore une fois, fait des libations de vin et de thé, il allait les enfouir sur la grande digue de l'étang. Il nommait ce rite : l'enterrement des fleurs !

Parfois la pluie, en tombant, projetait de la boue sur les pétales ; il les lavait aussitôt à trois reprises à l'eau de source puis courait les plonger dans l'étang. Cette cérémonie était appelée : le bain des fleurs !

Il appelait barbares ceux qu'il voyait froisser ou même cueillir une fleur. Il arrivait parfois, lorsqu'il allait visiter les jardins du voisinage, que le propriétaire, le soir venu, le voyant partir à regrets, manifestait le désir de lui offrir un bouquet ; se courbant jusqu'à terre, il le suppliait de n'en rien faire. Si quelqu'un venait lui demander de cueillir un bouquet dans son jardin, il lui tournait immédiatement le dos ; s'il insistait, il le suppliait humblement ; si l'importun menaçait de passer outre, il s'agenouillait devant lui et le priait, au nom des fleurs, de leur laisser cette vie que la nature leur a faite si courte !

Le visiteur se laissait toujours attendrir car, quoique Ts'eou Shien fut connu comme Fou des Fleurs, sa douleur non feinte attirait la pitié ! Le petit vieux redevenait alors affable et faisait un grand salut en signe de remerciement.

S'il remarquait qu'on avait, durant ses courtes absences, cueilli une de ses fleurs, il gémissait devant la plante mutilée, puis il délayait de la glaise et posait un cataplasme sur la blessure. Il appelait cela : guérir les fleurs !

C'est pourquoi il n'ouvrait pas inconsidérément la porte de son enclos aux visiteurs. Aux parents ou amis qui lui demendaient cette faveur, il faisait auparavant cette recommandation :

— Surtout ne touchez pas mes fleurs !

Ce n'est qu'une fois cette promesse faite qu'il donnait libre entrée. Si, malgré cette recommandation, quelque polisson osait porter les mains sur ses dulcinées, la figure du vieux devenait pourpre, son cou se gonflait, la colère semblait devoir lui couper la respiration ; la fois suivante il refusait impitoyablement l'entrée à ce grossier personnage.

Sa manie, à la longue, fut connue et nul n'osa plus toucher la moindre feuille de son jardin.

Vous savez que les oiseaux s'établissent à demeure dans les endroits boisés et tranquilles et que c'est dans les jardins fleuris et les vergers pleins de fruits qu'ils tiennent leurs bruyantes assemblées. Ts'eou Shien, au courant de leurs

habitudes, craignant que, de leur bec acéré, ils ne blessassent ses fleurs et ses fruits, avait aménagé une aire où, chaque matin, il répandait du grain ; il se tournait ensuite vers la gent empennée et lui disait :

— Ne blessez pas mes fleurs; venez ici, voici votre nourriture !

— Les oiseaux se conduisaient comme des êtres intelligents ; tous les jours, après s'être rassasiés, ils voletaient et folâtraient, d'une aile légère, parmi ces rameaux fleuris; ils remplissaient l'enclos de leur plus harmonieux ramage, sans jamais blesser le plus petit bouton ou becqueter le moindre fruit. C'est pourquoi ceux-ci arrivaient nombreux à maturité complète.

Arrivait enfin l'époque où, mûrs à point, ils devaient être cueillis. Ce n'est qu'après avoir fait un sacrifice à l'esprit des fleurs et des fruits qu'il osait les manger. Il en donnait une partie aux familles du voisinage et vendait le restant. C'était là, la seule source des revenus qui le faisaient vivre toute l'année. C'est ainsi qu'il vécut depuis son jeune âge jusqu'à cinquante ans qu'il avait maintenant. Toujours en mouvement, il jouissait d'une santé parfaite; habillé de grosse toile, mangeant peu, il était heureux ! Il était aimé et respecté de tout le village car il donnait le superflu de ses revenus aux pauvres. On ne l'appelait plus que l'ancêtre Ts'eou !

Disons maintenant qu'à la ville voisine se trouvait un personnage qu'on appelait « Wei » et qui appartenait au clan des « Tchang ». C'était un rejeton d'une famille de madarins, ayant le verbe haut, la patience peu profonde, la peau si mince que le moindre attouchement l'égratignait. Sa famille étant influente, il s'appuyait sur la force pour vexer les faibles. Si quelque téméraire osait lui résister il ne cessait le combat que quand il l'avait réduit à la mendicité. Il avait, pour le seconder, une bande d'esclaves ressemblant plutôt à des loups et à des tigres qu'à des hommes. Il était uni à ceux qui, par nature, sont toujours prêts à se joindre à ceux qui font le mal. Lorsque pareil troupeau passe quelque part le malheur suit leur pas; ceux qui avaient eu à en souffrir ne se comptaient plus !

Un jour, suivi de quatre ou cinq esclaves, il partit en compagnie d'une bande de jeunes vauriens et alla

rendre visite à un de ses fermiers. Cette ferme était située sur le territoire du village de Tchang-loh et à peu de distance du jardin de Ts'eou Shien.

Allant au gré de leurs chaussures, le hasard les fit passer devant l'enclos de Ts'eou ; ayant aperçu quelques rameaux fleuris se balançant au-dessus de la haie, ils ne purent retenir un cri d'admiration :

— Que ce lieu est charmant ! à quelle famille appartient-il ?

— C'est l'enclos du Fa-Tché Ts'eou Shien, dit un des esclaves.

— Ah ! ah ! s'exclama Tchang, j'ai, en effet, entendu dire que, non loin de ma ferme, vivait un certain vieux Ts'eou et qu'il avait planté dans son jardin des fleurs rares ; puisque nous y voilà, entrons-y.

— C'est un vieux maniaque, dit une des esclaves, il n'en permet guère la visite.

— Oh ! dit Tchang-Wei, il refuserait peut-être à d'autres, mais à moi pensez-vous qu'il osera ? Allons vite frapper à la porte.

Justement ce jour-là, les fleurs de pivoine venaient d'éclore. Ts'eou Shien après les avoir arrosées, avait déposé à terre une burette de vin et deux soucoupes de fruits ; assis au milieu d'elles, il vidait à petites gorgées la coupe du « plaisir solitaire » ! Il allait porter la troisième tasse à ses lèvres lorsqu'il entendit les coups frappés à sa porte ; déposant aussitôt la petite tasse, il courut entr'ouvrir la porte pour voir. Il aperçut cinq ou six individus environnés « d'effluves alcooliques » !

— Voilà des gens qui, certainement, viennent voir mes fleurs, se dit l'ancêtre Ts'eou !

Obstruant aussitôt, de sa maigre carcasse, la porte entrebâillée, il leur demanda :

— Nobles personnes, quelle affaire vous amène ici ?

— Eh ! petit vieux, ne me reconnais-tu pas, demanda Tchang-Wei ? Je suis le jeune noble Tchang de la ville ; la ferme voisine « Tchang-Kia-Tchoang » est mienne. J'ai appris que dans ton enclos se trouvaient de nombreuses fleurs rares, laisse-moi les contempler.

— Jeune noble, répondit Ts'eou Shien ; laissez-moi vous dire que moi, pauvre vieux, je ne possède aucune fleur rare ;

je n'ai que quelques plants du genre pêcher et prunier et déjà leurs fleurs nous ont dit « au revoir » ; je ne possède actuellement nulle autre fleur.

— Voilà un vieux fort grossier, cria Tchang-Wei en fronçant les sourcils ; regarder des fleurs n'est pas une affaire d'importance. Pourquoi me répond-t-il qu'il n'en a pas à me montrer ?

— Je ne vous trompe pas, dit Ts'eou ; en vérité, je n'en ai pas.

Tchang-Wei ne voulut pas entendre de plus longs discours ; s'avançant, les poings en avant, il poussa rudement Ts'eou Shien ; celui-ci, chancelant, s'abattit sur le battant de la porte qui s'ouvrit ; toute la bande pénètra aussitôt dans l'enclos. Ts'eou, ne pouvant rien contre la violence, après avoir refermé la porte, les suivit. Arrivé près des fleurs, il ramassa le vin et les fruits puis, resta debout immobile près d'elles.

Quoique le jardin fut plein de plantes, seules les pivoines étaient en pleine floraison. Ces pivoines n'étaient pas ordinaires ! On n'en voyait pas de pareilles aux douze belvédères de jade des sommets des monts « Kuen-lun » ! Cinq espèces choisies parmi les plus rares se trouvaient réunies là : Kiosque jaune, Papillon vert, Pastèque brodée, Chat bleu, Lion rouge !

Ces fleurs se trouvaient juste en face de la maison en paille, plantées autour d'un étang que bordait une balustrade en pierre. Sur des étais en bois était étendue une toile qui les protégeait des ardeurs du soleil. Les plus hautes dépassaient dix pieds de haut, tandis que les plus petites en avaient sept à huit ; sur leurs corolles, grandes comme des assiettes, s'étalaient les cinq couleurs dont l'éclat était si vif que les yeux en étaient éblouis.

— Que ces fleurs sont belles, s'écrièrent-ils tous !

Tchang-Wei, sauta sur la balustrade en pierre pour les sentir de plus près ; or, Ts'eou Shien ne voulait pas qu'on sente ses fleurs.

— Jeune noble, s'écria-t-il, veuillez descendre ; contentez-vous de les admirer de loin.

A ces mots, Tchang-Wei, que la scène de la porte avait mis de fort mauvaise humeur et qui ne cherchait qu'à faire naître une dispute, se fâcha :

— Petit vieux ! s'écria-t-il, tu habites trop près de ma terre pour qu'il me soit possible de croire que tu n'as jamais entendu parler du jeune Tchang. Possédant de pareilles fleurs, tu as eu l'audace de m'affirmer que tu n'en avais pas ; bien loin de t'estimer heureux de ce que je ne t'en faisais grief, tu oses encore m'assourdir de tes radotages. Où a-t-on jamais vu des fleurs périr pour avoir été senties ? — Eh bien ! je veux les sentir moi ! Et cela, malgré toi.

Ce disant, il s'empara d'une tige fleurie et l'appliqua sous son nez.

Ts'eou Shien, quoique écumant de rage, n'osa proférer une seule parole ; il espérait qu'après avoir regardé à satiété, ils s'en iraient ; le grossier Tchang ne l'entendait pas ainsi.

— Puisque nous avons la bonne fortune de rencontrer des fleurs si belles, dit-il, il ne convient pas de les admirer à jeun ! Il nous faut du vin.

Ayant dit, il donna l'ordre à un esclave d'aller en quérir.

Ts'eou Shien, la colère à fleur de peau, dit :

— Ma vile demeure, noble jeune homme, est si étroite que vous ne pourrez tous y trouver place ; regardez donc les fleurs jusqu'à satiété et allez ensuite boire le vin à votre précieuse ferme située ici tout près.

Tchang-Wei montrant le sol, dit :

— Ici la place ne nous manquera pas !

— Ce sol est très humide, noble jeune homme, comment pourriez-vous vous y asseoir ?

— Ceci n'a aucune importance ; tu as bien, au moins, une natte à nous prêter ?

Quelques instants après, l'esclave revint avec le vin ; ayant étendu une natte sur le sol, ils s'assirent tous en rond. L'un parlant, l'autre criant, ils jouèrent à qui perd boit ! (ce jeu, fort prisé des lettrés, consiste à fournir une rime à l'adversaire ; celui-ci doit immédiatement parfaire le vers ; s'il ne réussit pas, il boit une coupe de vin).

Ils semblaient tous, aux dix dixièmes, à leur aise ! Seul Ts'eou Shien, assis à l'écart, avait la bouche crispée par la

colère. La vue prolongée de cet admirable jardin, fit soudain germer une idée perverse dans l'esprit de Tchang Wei :

— Ce morceau est à point, se dit-il, il faut que je l'avale ! Tournant ses regards avinés vers Ts'eou, il dit :

— A première vue, petit vieux, je ne t'ai pas auné à juste mesure ! Puisque tu sais planter des fleurs, tu as une valeur ; tiens, je t'offre une coupe de vin !

Ts'eou Shien n'était pas en état de répondre avec politesse ; il dit la voix rude :

— Ma vieille personne a reçu du ciel une nature ennemie du vin, noble jeune homme ; invitez-vous vous-même !

— Veux-tu vendre ton jardin, demanda Tchang ?

Cette proposition emplit d'effroi le cœur de Ts'eou ; il répondit en tremblant :

— Ce jardin est toute la vie de ma vieille personne, comment pourrai-je le vendre ?

— Toute ta vie ou pas, vends-le moi ! Si tu n'as aucun endroit pour te retirer, tu pourras suivre l'immeuble et devenir mon bien. Tu n'auras d'autre occupation que celle de planter des fleurs et des arbres fruitiers. Es-tu satisfait ?

— Quelle bonne fortune petit vieux, s'écrient-ils tous en chœur. Si tu connaissais le noble Tchang, tu saurais qu'il te gâte ; qu'attends-tu donc ? Jette-toi vite à ses genoux et remercie-le du bienfait qu'il t'accorde !

Ts'eou Shien voyant qu'à chaque instant, ils avançaient d'un pas de plus sur le terrain des vexations et de la moquerie fut saisi d'une colère telle que ses membres tremblaient comme des tiges sèches de chanvre au vent ; il dédaigna de répondre.

— Que ce vieux est grossier, cria Tchang-Wei ! oui, ou non, réponds-moi !

— Je vous ai déjà dit que je ne voulais pas le vendre, pourquoi insistez-vous ?

— Tu radotes ! que je t'entende encore dire que tu refuses et j'écris à l'instant un billet doux au sous-préfet et tu verras !

Ts'eou Shien, incapable de maîtriser plus longtemps sa colère, allait l'injurier quand, se ravisant, il se souvint que

cet homme était puissant et à moitié ivre et qu'il était préférable de le congédier avec un mensonge et aviser ensuite. Maîtrisant sa colère, il dit :

— Puisque vous désirez, noble jeune homme, acheter mon jardin, accordez-moi un jour de réflexion.

— C'est juste, dirent tous ; alors, à demain !

Etant tous ivres, ils se levèrent pour partir. Ts'eou Shien, craignant pour ses fleurs, alla prudemment se placer devant pour les protéger ; effectivement, Tchang-Wei s'avança en titubant vers les pivoines pour les cueillir. Ts'eou, le saisissant, lui dit :

— Noble jeune homme, quoique ces fleurs soient peu de chose, songez qu'elles ne fleurissent qu'une fois dans l'année et que cela représente douze mois de travail ; ce serait cruel de détruire en un instant ce que la nature a mis tant de temps à mener à bonne fin !

— Tu es, ma foi, fort sensible ! Mais demain tu me vends le jardin, c'est déjà mon bien ; s'il me plaît de les cueillir toutes, cela ne te regarde plus !

Ce disant, il allongea le bras pour les prendre. Ts'eou Shien, que la mort effrayait moins que cet acte de vandalisme, saisit son bras en criant :

— Noble jeune homme, tuez-moi avant, car, moi vivant, je ne vous laisserai pas cueillir ces fleurs.

— En vérité, s'écria la bande, ce vieux est fort méchant ! Noble jeune homme, cueillez donc ces fleurs, quelle affaire peut-il en résulter ? En fait-il des façons ! Crois-tu donc, vieux, que la peur va nous arrêter ?

Ils s'élancèrent tous les bras tendus.

— Ciel, au secours ! cria Ts'eou Shien en lâchant Tchang-Wei.

Il courut aussitôt vers les assaillants, mais lorsqu'il défendait l'est les forcenés se jetaient sur elles à l'ouest. Il n'en resta bientôt guère sur pied.

Un glaive transperçait le cœur de Ts'eou, les injures montèrent à ses lèvres.

— Troupeau de bêtes sauvages, qui, sans motif, forcez les portes des gens paisibles pour leur nuire, vous voulez ma misérable vie ? Je vous l'abandonne.

Ce disant, il fonça de toutes ses forces, la tête en avant, sur l'estomac de Tchang-Wei. Celui-ci, qui avait vidé quelques tasses de trop tomba comme une masse.

— Ciel, quel malheur ! Il vient d'avarier le noble jeune homme, s'écria la bande.

Jetant à terre les fleurs qu'ils avaient cueillies, ils s'approchèrent de Ts'eou pour lui faire un mauvais parti.

Heureusement, parmi eux, il s'en trouva un plus âgé que les autres et qui, vu l'âge de Ts'eou Shien, pensa qu'une mauvaise affaire allait naître. Il arrêta donc les forcenés et releva Tchang-Wei. Celui-ci, pour recouvrer la face qu'il venait de perdre, arracha toutes les fleurs jusqu'au dernier bouton et comme si cela n'était pas encore suffisant, il les piétina avec rage.

Ts'eou Shien, fou de colère, se roulait sur le sol, appelant le ciel et la terre à son secours. Les voisins, entendant ce vacarme dans le jardin, accoururent en foule ; à la vue de cet acte de violence, ils s'entremirent ; la cause une fois connue, au nom de Ts'eou Shien, ils firent des excuses et reconduisirent cette bande hors du jardin.

Arrivé à la porte, Tchang-Wei leur dit :

— Dites bien à ce bandit que s'il m'offre respectueusement ce jardin, je lui fais grâce ; mais s'il s'avise de prononcer une demie parole qui ne puisse s'écrire, vous ferez bien de lui apprendre à se faire petit (*prendre garde*) !

Ceci dit, il partit furieux.

Les voisins, voyant Tchang-Wei pris de vin, se dirent que ce n'était là que paroles d'ivrogne et ne venant pas de l'esprit. Revenant près de Ts'eou Shien, ils le relevèrent et le firent asseoir sur les degrés de sa demeure. Après lui avoir dit des paroles de consolation, ils s'en allèrent.

Ts'eou Shien ne pouvait se résigner à cette profanation. Les voyant ainsi salies et piétinées, son cœur ne put plus se contenir, il répandit sa douleur à grands cris :

— Fleurs ! toute ma vie je vous ai aimées et prodigué mes soins ; je n'ai jamais froissé le moindre de vos pétales ni rudoyé la plus petite de vos feuilles. Qui aurait pensé qu'aujourd'hui, il vous arriverait pareil outrage !

Il en était là de ses lamentations lorsque il entendit, soudain, derrière lui une douce voix lui dire :

— Ancêtre Ts'eou, pourquoi vous lamentez-vous ainsi ?

Se retournant aussitôt, il vit une jeune fille agée de deux huitaines d'années, la figure fraîche et jolie, le chignon reluisant et artistement échaffaudé.

Ne sachant à quelle famille elle appartenait, il avala ses larmes pour lui demander :

— Jeune demoiselle à quelle famille appartenez-vous ; pourquoi êtes-vous venue ici ?

— Ma famille, répondit la jeune fille, habite non loin d'ici ; ayant appris que dans votre jardin vous aviez des pivoines en plein épanouissement, je suis venue les admirer. Je ne pensais pas qu'elles étaient déjà passées.

Au seul nom de pivoine, Ts'eou Shien recommença, malgré lui, ses lamentations.

— Dites-moi donc quelle affaire amère vous fait ainsi pleurer.

Le vieux lui raconta alors l'acte de vandalisme commis par Tchang-Wei.

— Ah ! dit la jeune fille avec un sourire, c'est ce qui vous fait pleurer ? Voudriez-vous donc voir ces fleurs reprendre à nouveau leur place sur les tiges ?

— Noble jeune fille, cessez de vous moquer. Où a-t-on jamais vu des fleurs tombées remonter sur leurs tiges ?

— Mon ancêtre, en mourant, m'a laissé un secret dit : « Retour des fleurs à leur tige ». Je l'ai expérimenté maintes fois, il a toujours réussi.

Ts'eou Shien, mi-riant, mi-pleurant demanda :

— Jeune demoiselle, auriez-vous, par hasard, ce pouvoir ?

— Je vous ai dit la vérité.

Ts'eou Shien se jetant aussitôt à genoux l'adora :

— Noble jeune fille, si vous voulez m'apprendre cette formule, quoique je n'ai rien à vous offrir en retour, je vous promets, à chaque floraison, de venir vous inviter à les admirer.

— Ne m'adorez pas ainsi, dit la jeune fille ; allez seulement me chercher un bol plein d'eau.

癡花

Ts'eou Shien se releva avec précipitation et courut chercher l'eau ; au fond du cœur il se disait :

— Se peut-il qu'elle ait pareil pouvoir ?... Elle doit se moquer de mes larmes... cependant, je ne l'ai jamais vue ; comment une inconnue pourrait-elle se moquer de moi ?... mais alors elle doit avoir dit vrai...

Il prit un bol, le remplit d'eau et revint en toute hâte. Regardant à droite, puis à gauche, il ne vit plus la jeune fille ; mais, ô prodige ! les fleurs se balançaient joyeusement sur leurs tiges ; sur le sol, pas le moindre pétale ! Elles étaient là au complet, réparties non par couleur, mais multicolores et bien plus belles qu'avant.

Ts'eou Shien, joyeux et effrayé à la fois, se disait : « Et moi qui doutais que cette jeune fille eût pareil pouvoir » ! Pensant qu'elle se trouvait encore au milieu des pivoines il déposa à terre le bol et courut la remercier.

Il eut beau chercher et rechercher dans tout le jardin, il ne parvint pas à en découvrir la trace.

— Comment se fait-il que cette jeune fille ait ainsi disparu !... Elle doit être encore à la porte... je vais vite la prier de me laisser cette formule...

Ayant couru à la porte, il constata qu'elle était fermée à clé ; de jeune fille, pas la moindre trace !

— Serait-ce donc une immortelle ?... Ah ! je suis trop égoïste ; c'est pour cela que je suis méprisé... Je ferais peut-être mieux d'ouvrir la porte de mon jardin en donnant libre entrée au public, je ne dérangerais pas ainsi les immortelles !...

Le lendemain, sa résolution bien prise, il ouvrit la porte à deux battants ; libre à quiconque de s'y promener ; seulement, il afficha l'avis suivant :

Nobles personnes, regardez à loisir,
Mais, de grâce, ne touchez pas !

Les gens des villages environnants se transmirent mutuellement la nouvelle et tous, hommes et femmes, accoururent au jardin ; les promeneurs se suivaient sans interruption.

Disons maintenant que le lendemain matin Tchang-Wei, s'adressant à sa bande, leur dit :

— Hier, ce vieux bandit m'a frappé ; il m'est impossible de rester sur cet affront ; retournons-y présentement et

s'il refuse de me livrer son jardin, appelons nos gens et ravageons tout son enclos ; peut-être qu'ainsi ma colère se calmera.

A peine sortis de la ferme, ils entendirent des gens dire :

— Une immortelle a daigné descendre dans le jardin de Ts'eou Shien ; les fleurs qui avaient été arrachées sont remontées sur les tiges et sont, maintenant, multicolores !

— Ce n'est pas possible, affirma Tchang-Wei ; ça doit être plutôt une sorcellerie de ce maudit vieux ; allons toujours voir puis nous aviserons.

Etant tous arrivés devant la chaumière, ils constatèrent sans peine que la nouvelle n'était pas une vaine rumeur ; les fleurs étaient bien là, plus belles et plus fraîches qu'avant ! Quoique ce prodige étonnât Tchang-Wei aux dix dixièmes, il n'abandonna pas pour cela la pensée « de déglutition » conçue la veille. Ayant tout bien examiné un bon moment, une nouvelle pensée, plus perverse que l'autre, germa soudain en son esprit.

— Allons-nous en, dit-il.

Une fois dehors, ses compagnons lui demandèrent :

— Noble jeune homme, pourquoi ne lui réclamez-vous pas le jardin ?

— J'ai là, dit-il en montrant son front, un plan admirable. Demain, ce jardin m'appartiendra !

— Quel mystérieux plan avez-vous donc conçu ?

— Actuellement, à la Préfecture de « Pei-Tcheou » un certain « Wong-Tsi » vient de lever l'étendard de la révolte ; il répand dans le peuple des pratiques de sorcellerie ; le préfet vient de donner l'ordre, encore secret, d'arrêter tous les sorciers et il promet même une prime de trois mille ligatures à quiconque en découvrira un. Demain, je broderai sur le thème des fleurs descendant et remontant sur les tiges et enverrai mon majordome, « Tchang le Léopard », dire au préfet qu'il trompe le peuple par des pratiques de sorcellerie. Ce vieux ne pourra résister à la torture ; il avouera certainement et ira finir ses jours au fond de la geôle. Ce jardin sera vendu par autorité de justice ; qui oserait se porter acquéreur ? Il me reviendra sans aucun doute ; j'aurai, en outre, les trois mille ligatures, ah ! ah ! . . .

— Oh ! quelle admirable combinaison ! Noble jeune homme, il ne convient pas d'en différer l'exécution ; allons, de suite, tout préparer.

Etant immédiatement retournés à la ville, ils rédigèrent l'accusation.

Le lendemain matin ayant bien stylé « Tchang le Léopard », il l'envoya porter l'accusation au tribunal du préfet de P'ing-Kiang. N'oublions pas que ce Tchang le Léopard était le mieux teinté des satellites de Tchang-Wei. Il avait cuit à point les influences du mandarinat ; c'est pour cette raison qu'il se servait de lui. A cette nouvelle, le préfet qui, justement était sur la piste des sorciers, surtout lorsqu'on lui dit que hommes et femmes du village avaient vu le prodige, n'eut aucun doute. Il confia des satellites à l'indicateur Tchang le Léopard pour arrêter l'inculpé. Tchang-Wei ayant, à l'avance, versé une provision d'argent et de sapèques, ceux-ci partirent sur le champ. Tchang-Wei partit à leur suite.

Arrivés au jardin ils y pénétrèrent ; le pauvre vieux. pensant que c'était des visiteurs, trouva cela fort naturel. A sa vue, ils se mirent à courir vers lui en hurlant. En un tour de main il fut ligoté.

Le morceau de peur qu'avala Ts'eou Shien ne fut pas petit ! Il demanda cependant :

— Vieil homme des Han, quelle faute ai-je donc commise ? Je vous prie, nobles personnes, de me le dire clair et blanc !

Toutes les bouches s'ouvrirent à la fois pour l'appeler sorcier et rebelle. Sans lui permettre la moindre parole, ils le bousculèrent vers la porte de sortie.

A cette vue, les voisins accoururent effrayés ; ayant interrogé les satellites, ceux-ci leur crièrent :

— Vous osez encore nous le demander ? Sachez que le crime que celui-ci a commis n'est pas petit ; nous craignons fort que tout le village ne soit compromis, ah ! ah ! . . .

Ces grandes paroles effrayèrent les villageois ; la crainte les saisit au cœur ; craignant de se compromettre, ils s'écoulèrent tous comme de l'eau !

Ts'eou Shien emmené, Tchang-Wei suivi de sa bande alla fermer le jardin à clé.

Lorsque Tchang arriva au mandarinat du préfet, les satellites avaient déjà fait agenouiller Ts'eou Shien devant la barre sise en face de la « porte de lune ». Il remarqua un individu agenouillé sur le côté, celui-ci lui était inconnu.

Les geôliers qui avaient reçu l'argent de Tchang-Wei, étaient tous en expectative à leurs pièces de torture.

Le préfet criait :

— D'où es-tu, sorcier, qui oses tromper par tes pratiques perverses les gens des cent familles vivant sur mon territoire ? Combien as-tu recruté d'adeptes ? Dis la vérité !

— Homme de peu, dit Ts'eou Shien, j'habite au village de Tchang-loh ; je ne suis pas sorcier d'autre lieu ; je ne connais pas non plus les pratiques perverses.

— Hier, dit le préfet, tu as employé des formules de sorcier en faisant remonter des fleurs tombées sur leurs tiges. Tu oses encore nier ?

A ces paroles, Ts'eou Shien, sut que Tchang-Wei avait passé par là. Il raconta alors sommairement le vandalisme commis par Tchang-Wei et la venue de la jeune fille qui avait fait remonter les fleurs sur leurs tiges.

Il croyait bien que le préfet ne douterait pas un instant de ses paroles. Mais celui-ci lui cria :

— A-t-on vu jamais, sous le ciel, pareille chose ? C'est bien là des mensonges de sorcier ; mettez-le à la torture.

Comme un essain d'abeilles, les geôliers se jetèrent sur lui. A cet instant précis, le préfet pris de vertige tomba de son siège. Incapable de s'asseoir à nouveau, il ordonna de mettre Ts'eou Shien à la cangue et de l'enchaîner dans la geôle, renvoyant au lendemain la suite de l'interrogatoire. Les geôliers firent ainsi.

Disons maintenant que Tchang-Wei, lorqu'il entendit le préfet traiter Ts'eou Shien de sorcier, trépigna de joie. Les « propres à rien » qu'il avait sous la main lui dirent :

— Hier, ce jardin appartenait encore au petit vieux ; le plaisir éprouvé, en nous y promenant, n'était pas complet ; Noble jeune homme ! maintenant qu'il est vôtre, il faut aller en jouir un bon coup.

— Vos paroles sont justes, répondit Tchang.

Ayant chargé les esclaves de vin et de victuailles, ils sortirent en bande de la ville.

Arrivés au jardin de Ts'eou Shien, ils ouvrirent la porte ; parvenus devant la maison en paille, ils virent qu'il ne restait plus une pivoine sur pied ; toutes les fleurs étaient à terre dans l'état où ils les avaient laissées l'avant-veille !

— Voilà qui est extraordinaire ! s'écrièrent-ils.

— Ce vieux bandit est réellement magicien, dit Tchang-Wei, comment expliquer autrement, cette nouvelle transformation en une demi-journée ?

Comme il parlait encore, un tourbillon de vent s'élevant du sol, emporta dans l'espace les fleurs tombées qu'ils virent se transformer en jeunes filles d'un pied de haut.

— Qu'est ceci, s'écrièrent-ils effrayés ?

Ce cri était à peine poussé que les jeunes filles, fendant l'air d'un geste agrandirent leur taille et tournèrent en rond autour d'eux.

L'une d'elles, habillée de rouge, dit :

— Mes sœurs, voici plus de dix ans que nous habitons ici, recevant les soins amoureux de l'ancêtre Ts'eou ; une bande d'esclaves, aux mains vénéneuses, nous a piétinées ; convoitant ces lieux, ils sont allés jusqu'à calomnier l'ancêtre Ts'eou. Puisque voici nos ennemis, vengeons-nous et vengeons notre bienfaiteur. Allons-y, mes sœurs !

— Petite sœur, vos paroles sont justes.

Relevant aussitôt les manches de leur habit qui paraissaient longues de plusieurs pieds, elles s'avancèrent ; un souffle glacé pénétra les os de tous qui s'écrièrent :

— Il y a des Khoei ! (âmes errantes).

Jetant ce qu'ils avaient en mains, chacun s'occupant de son propre salut, ils se sauvèrent vers l'extérieur. Dans leur course, certains trébuchèrent contre des racines d'arbres qui leur barraient la route comme à plaisir, d'autres reçurent des pierres à la tête. Quand le calme revint et qu'ils eurent raffermi leurs esprits, ils se comptèrent.

Deux hommes, Tchang-Wei et Tchang le Léopard, manquaient à l'appel.

Quand le vent se calma la nuit était venue. Ils retournèrent à la ferme où ils réunirent quelques jeunes fermiers bien charpentés. Ayant allumé des torches, ils partirent faire des recherches.

Arrivés au milieu du jardin, ils entendirent un sanglot sortir d'un vieux Mei (prunier). S'étant approchés avec les torches, ils découvrirent Tchang le Léopard pris dans les racines de l'arbre; il avait le crâne fendu. L'ayant ramassé, deux hommes le portèrent à la ferme.

Ayant continué leurs recherches, ils entendirent soudain un villageois les appeler du pied du mur d'enceinte de l'est:

— Le Jeune Maître est ici !

Tous se précipitèrent comme un essaim d'abeilles ; le fermier leur dit :

—J'aperçois sur cet arbre la coiffure de notre maître.

—Si la coiffure est ici, l'homme n'est pas loin, dirent-ils tous.

Ayant fait quelques pas vers l'angle que formaient les murs en se joignant, l'un d'eux poussa un cri :

— Ah ! Quelle amertume !

A l'angle, se trouvait une fosse d'aisance ; un homme y était planté au beau milieu, les pieds en l'air ! Les villageois reconnurent les chaussures, les bas et les habits : c'était bien Tchang-Wei !

Bravant l'odeur infecte qui se dégageait de là, ils le retirèrent. Constatant qu'il était bien mort, ils l'apportèrent sur les bords de l'étang pour le laver.

L'un des villageois partit en avant porter la nouvelle à la ferme. Petits et grands, toute la famille, entonnèrent aussitôt les lamentations des morts. Ayant préparé un cercueil, ils y déposèrent leur maître.

La même nuit, à la cinquième veille, Tchang le Léopard dont le crâne était fendu, mourut lui aussi.

Ceci arriva parce que toute action mauvaise doit recevoir sa punition.

Disons maintenant qu'après l'arrestation de Ts'eou Shien, les voisins de droite et de gauche et tous les gens du village savaient qu'il était innocent. Seule, la crainte inspirée par Tchang-Wei, leur avait empêché de montrer la tête. — Maintenant qu'ils venaient de le voir mort, ils se réunirent ;

dix par dix, cent par cent, ils inscrivirent leur nom au bas d'une supplique où tout était rapporté en détail.

Au moment précis où le préfet ouvrait l'audience pour juger Ts'eou Shien, un satellite prit la parole et apprit au préfet que l'accusateur, Tchang le Léopard et son maître Tchang-Wei étaient morts la nuit dernière dans telle et telle circonstance.

Le préfet, quoique fort effrayé, doutait encore lorsqu'il vit les gens des cent familles faire irruption dans la salle d'audience pour demander réparation de l'injustice.

Il connut alors le tort qu'on avait causé à Ts'eou Shien et il s'estima heureux de ne pas l'avoir mis à la torture. Il donna immédiatement l'ordre de l'extraire de la geôle et en pleine audience il le délivra. Il lui remit ensuite une proclamation revêtue de son cachet, pour la suspendre à la porte d'entrée. Par autorité de justice, défense était faite, aux oisifs, de maltraiter les arbres et les fleurs de Ts'eou Shien !

Après avoir remercié le préfet, tous sortirent du tribunal. Ts'eou Shien, à son tour, remercia ses voisins.

De retour à son jardin, il vit les pivoines, fraîches et jolies, se balancer joyeusement sur leurs tiges !

A partir de ce jour Ts'eou Shien s'habitua insensiblement à ne plus prendre de nourriture ; il se nourrit du seul parfum des fleurs.

Ayant, de beaucoup, dépassé la centaine, il finit doucement, sans douleur !

Saigon, 30 juillet 1922.

MAURICE VERDEILLE.

Un « Tou-ti » cupide

(Traduit du Yuê-Tông-Sin-Liao-Tchai, 粵東新聊齋)

Il y avait une fois, à la ville de Hiang-shan, dans la province de Canton, un tailleur qui se nommait « Tan-K'oen ». Il était employé dans une boutique d'habits de la ville.

Un jour d'été, la chaleur étant accablante, notre tailleur décida de prendre un congé. Il alla le passer dans son village pensant y trouver un peu de fraîcheur. Malheureusement la chaleur y était aussi forte qu'en ville. Une nuit, malgré le « Khang » avancé, il se tournait et retournait encore sur sa natte ; ne parvenant pas à s'endormir, il se leva et sortit pour prendre l'air.

La lune brillait de tout son éclat ; le tailleur se dirigea vers la rivière qui coulait devant le village ; enlevant ses habits, il se plongea dans l'eau courante. Le bain pris, il remonta sur la rive ; Il se baissa pour prendre son habit ; en se relevant, il vit quelqu'un venir vers lui ; ayant honte de sa nudité, le tailleur, les habits sous le bras, courut se cacher dans la petite pagode du Tou-ti de son village sise non loin de là. Après avoir endossé son habit, il rentra chez lui sans penser à mal.

Note du Traducteur. — Le « Tou-ti » est le Saint protecteur d'un endroit : village, hameau ; un espèce de garde champêtre. La bonté est généralement son apanage. Il ne doit pas être confondu avec ce que les Annamites nomment « Ma-qui » et les chinois « Khoei » : esprit ou âme errante, qui est méchant et surtout vindicatif. Le Tcheng-Hoang est l'esprit protecteur d'une ville et du territoire d'un district, ayant juridiction sur les « Tou-ti » des villages de ce district.

Sitôt qu'il eut passé le seuil de sa porte, il sentit soudain ses entrailles horriblement tiraillées ! Il se roula sur sa natte : la douleur, au lieu de se calmer, allait en augmentant. Sa femme lui donna d'abord une potion, puis une autre, sans résultat; désespérée celle-ci lui demanda :

— Aurais-tu par hasard offensé quelque esprit ?

— Je ne crois pas répondit Tan-K'oen.

La question de sa femme fit cependant réfléchir le tailleur; il se souvint qu'il avait pénétré, tout nu, dans la demeure du « Tou-ti-Lao-Yé »

— C'est certainement le Tou-ti qui se fâche, dit-il à sa femme, j'ai pénétré dans sa demeure nu comme un ver !

— Voilà la cause de ton mal, dit la femme.

S'habillant en tout hâte, elle courut à la pagode du « Tou-ti ». Elle le pria avec ferveur de vouloir bien être indulgent envers un pauvre pécheur repentant et ignorant qui, forcé par un voisin indiscret, lui avait involontairement manqué de respect. Sa prière terminée, elle courut auprès de son mari qui geignait de plus belle ! Persuadée que le « Tou-ti » était la cause du mal, elle réfléchit encore; soudain elle s'écria :

— Ah ! j'ai oublié d'offrir des bougies et du « papier sapèque » au Tou-ti.

Prenant une ligature de bougies et de papier monnaie elle retourna à la pagode. Renouvelant sa prière elle offrit le cadeau.

L'offrande était à peine brûlée que le mal du tailleur disparaissait.

Quelques jours après, le congé étant expiré, Tan-K'oen retourna à la boutique du tailleur son patron. Au fond du cœur il était fort mécontent des procédés du « Tou-ti » qui s'était permis de lui soutirer mille sapèques. Il rumina longtemps sa vengeance. Un jour, il prit un pinceau et rédigea une accusation en règle contre ce « Tou-ti », à son avis, par trop cupide. Quand son cas fut bien expliqué et écrit sur papier jaune, il traversa la rue et alla à la pagode du « Tcheng-Hoang » ; s'étant humblement prosterné devant le chef du « Tou-ti », il énumera ses griefs puis, le feu étant le messager de l'autre monde, il brûla sa supplique pour la faire parvenir.

Le lendemain, vers l'heure de midi, se sentant fatigué, il se coucha ; à peine endormi, il vit venir à lui un satellite « conducteur d'âmes » ayant en main un mandat d'amener. Tan-K'oen l'ayant suivi, le satellite l'introduisit dans un yamen dont il referma sur lui la porte.

Arrivé à la salle de justice le « conducteur d'âmes » fit mettre le tailleur à genoux. Tan-K'oen, plus mort que vif, obéit en tremblant. Quand il releva la tête, il vit, assis devant lui, un personnage dont la tête était couronnée comme celle d'un Empereur. Ce terrible juge était assis derrière une table ; à ses côtés se tenaient, debout, deux grands diables à longue barbe hirsute ; leurs sourcils étaient horriblement broussailleux. La cruauté était peinte sur leur figure. L'un tenait une abaque (planche à compter), l'autre un grand livre.

A la vue de cet appareil judiciaire, le tailleur devina qu'il se trouvait devant le Tcheng-Hoang auquel il en avait appelé. Ce qui le lui confirma, ce fut la vue d'un vieillard à longue barbe blanche qui était à genoux, comme lui, devant ce juge au regard sévère.

Tout à coup, le juge couronné, s'adressant au vieillard à la peau ridée lui dit :

— « Tou-ti » de tel village, voici, ici présent, l'homme qui a porté plainte contre toi. Qu'as-tu à dire pour ta défense ?

— Quelle plainte a-t-il portée contre moi ? demanda le vieillard.

Le tailleur, prenant vivement la parole, dit :

— Tu exerces la charge de Tou-ti, c'est-à-dire que tu as mission de protéger ; tu es, par nature, un esprit de bonheur, car c'est toi qui distribues le bonheur aux gens du village ; or, moi Tan-K'oen, je suis ton protégé ; j'ai, par mégarde et sans songer à mal, commis une faute aussi légère que le costume que je portais ! Tu t'es aussitôt emparé de mes boyaux et les as tordus à les rompre ; j'ai souffert la torture. J'estime que ta sévérité à mon égard est injuste.

— Je suis un esprit vertueux, répondit le vieillard ; aux bons, je donne le bonheur ; aux méchants, je distribue le mal. Je suis impartial. Or, toi Tan-K'oen, tu as agi témérairement en venant te présenter en mon temple sans un fil de soie suspendu à ton corps ; ton audace est trop grande ; ce n'est

pas ainsi qu'on se présente devant les esprits clairvoyants. J'ai fait mon devoir en t'envoyant ce mal dont tu te plains.

— S'il est vrai, répondit le tailleur, que je me suis présenté légèrement vêtu devant toi. J'y ai été forcé ; ma femme est venue reconnaître ma faute et te manifester mon repentir. C'est du fond du cœur qu'elle t'a prié ; tu as rejeté cette prière faisant mentir la devise écrite au frontispice de ton temple : « Priez et vous obtiendrez ». Toi, tu n'as pas pardonné au pécheur repentant. On t'a alors offert mille sapèques : tu t'es laissé corrompre. J'estime que la cupidité t'a fait agir ainsi envers un homme que tu as mission de protéger. Grand Tcheng-Hoang, j'en appelle à votre impartiale justice !

Le juge, sans en demander davantage, rendit aussitôt la sentence suivante :

— « Tou-ti », pour avoir cupidement extorqué l'argent de cet être vivant, tu seras privé de ta charge durant trois ans.

Le tailleur vit alors un des terribles assistants inscrire la sentence sur le registre. Le Tou-ti fut alors emmené.

— Toi, Tan-K'oen, cria le juge, tu as, pour une petite somme d'argent, mis en branle tout l'appareil judiciaire. Tu es fort turbulent !

Ayant dit, le juge se tournant vers ses deux assistants cria :

— Qu'on lui applique vingt coups de bâton !

Le tailleur fut si effrayé qu'il s'éveilla. Il sut alors que ce qu'il venait de voir n'était qu'un songe. Il repassa, dans son esprit, ce qu'il avait vu en rêve ; il en riait encore quand soudain, une forte colique le saisit. Se levant immédiatement, il courut en toute hâte aux lieux publics qui se trouvaient à l'extrémité de la rue.

Par un effet du hasard, le sous-préfet de « Poung-Yu » (Canton) passait dans cette même rue. Le tailleur était si préoccupé par son cas qu'il ne vit pas le magistrat. Courant comme un aveugle (!) il alla donner, la tête la première, dans l'estomac du sous-préfet. Celui-ci, furieux, le fit arrêter et conduire à son yamen. Il ne lui rendit la liberté qu'après lui avoir fait appliquer vingt coups de bâton.

Le pauvre tailleur, les fesses meurtries, rentra à la boutique complètement guéri du mal qui l'avait tant fait courir. Il raconta ce qui venait de lui arriver aux employés, ses

confrères, qui rirent aux éclats. Mais lui, qui se souvenait de son rêve et de ce qu'il avait reçu sur son derrière, ne riait pas !

Le « Dormeur de la Montagne », auteur de ce récit, ajoute :

Ce fait nous montre comment les jugements rendus au pays de l'ombre sont exécutés au pays de la lumière. Le tailleur, devant subir sa peine, va se jeter lui-même dans les serres du magistrat de Canton. Les décisions de l'autre monde s'exécutent doucement et sans heurts. Qui serait assez téméraire pour dire le contraire ?

Je sais que les nouvelles méthodes d'enseignement prétendent être aptes à détruire l'obsession des esprits et des Khoei. Que ceux qui prétendent être assez habiles pour se soustraire à ces obsessions le fassent, mais qu'ils se gardent de tourner en ridicule ceux qui gardent leur ancienne foi. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date le premier essai de rationalisme ; Lao-tse a dit, il y a fort longtemps : « Le bonheur et le malheur ne nous sont pas envoyés par le ciel ; les esprits et les Khoei n'existent pas ». Quoique ces paroles soient millénaires, on a continué à y croire. Ce qui me fait dire que quoique j'estime les nouvelles méthodes d'enseignement, je ne jette pas, pour cela, la pierre à ceux qui gardent les anciennes croyances. L'essentiel est de n'avoir pas l'esprit borné !

Traduit du chinois.
Saigon, 22 septembre 1922.
Maurice Verdeille.

L'Invention et l'Industrie Françaises

M. Jean Barés, ex-directeur du *Réformiste*, vient de doter la Direction des Recherches scientifiques et industrielles et des inventions d'une rente annuelle de 12.500 francs « *pour attribution de deux prix annuels aux inventeurs français, pères d'au moins trois enfants, qui auront fait les découvertes les plus utiles à l'industrie française* ».

Voici le montant de ces deux prix Jean Barés :

Premier prix	10.000 francs ;
Deuxième prix	2.500 francs.

On ne saurait trop louer M. Jean Barés de sa généreuse initiative, qui se traduit pour les inventeurs et les chercheurs français par un encouragement des plus féconds. La science française et notre industrie nationale lui seront certainement redevables de notables améliorations et perfectionnements. Il est donc à souhaiter que le beau geste de M. Jean Barés trouve des imitateurs.

Les demandes et dossiers concernant l'attribution de ces prix peuvent être envoyés, dès maintenant, à la Direction des Recherches scientifiques et industrielles et des inventions, à Bellevue, près Paris.

On sait que cette Direction apporte son entier concours aux inventeurs dont les propositions sont reconnues intéressantes et utiles. Elle leur donne toutes les indications techniques et les moyens matériels de réaliser et d'essayer leurs inventions.

Elle réalise, de plus, une liaison indispensable entre la Science et l'Industrie, entre le Laboratoire et l'Usine, entre

les Savants et les Industriels. Elle s'efforce de procurer à l'Industrie française le précieux concours technique de nos laboratoires scientifiques, les ressources formidables de savoir, de science, d'initiative, d'invention de nos Facultés et de nos Instituts scientifiques.

Nos inventeurs et nos industriels ne doivent par conséquent jamais oublier qu'il existe au Ministère de l'Instruction publique un organe officiel au concours duquel ils peuvent faire appel en toutes circonstances pour la mise au point de leurs inventions ou le perfectionnement de leurs procédés de fabrication et de leur technique industrielle.

Notice sur la Direction des recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions

La Direction des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions (D. R. I.) dépend du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Ses Services sont installés à Bellevue, près Paris, 1, Avenue Général-Galliéni.

Téléphones : Auteuil 07-25, Saxe 83-37, Saxe 86-70, Bellevue 3-84.

Elle a pour objet d'aider pratiquement de toutes manières aux Recherches Scientifiques et Industrielles, à la solution des questions techniques qui peuvent être utiles au développement et au progrès de l'Industrie Nationale, à la réalisation des projets d'invention intéressants.

Elle étudie les projets de Recherches et les problèmes qui lui sont présentés par les Services Publics, par les Groupements Industriels ou Scientifiques, par les Industriels ou les particuliers, et s'efforce, dans chaque cas, de provoquer une solution pratique. Elle prend d'ailleurs l'initiative des Recherches jugées intéressantes par ses Comités techniques.

Les moyens d'action qui peuvent être employés sont très variés : étude par les Comités techniques de la Direction ou par des spécialistes, recherches de laboratoire, étude par le bureau de dessin de la Direction, construction de modèles ou d'appareils par les Ateliers de la Direction, subventions et crédits, missions, etc.

Ainsi, les Industriels qui rencontrent des difficultés ou des problèmes nouveaux peuvent les signaler à la Direction des Recherches et Inventions, qui fera de son mieux pour les renseigner ou les aider dans la recherche d'une solution.

De même les inventeurs peuvent adresser leurs projets à la Direction ; ces projets sont examinés par la Commission Supérieure des Inventions, qui transmet à la Direction les projets reconnus par elle intéressants, en vue de la suite pratique qui peut leur être donnée, telle par exemple que la réalisation et la mise au point d'un premier modèle.

La Direction des Recherches et Inventions est en relations avec de nombreux Laboratoires Scientifiques et Industriels de Paris et de la province, et s'efforce de réunir les renseignements les plus étendus et les plus précis sur le genre des travaux qui peuvent être effectués dans chaque Laboratoire. Il lui est ainsi possible de s'adresser au Laboratoire ou à l'organisme le plus qualifié pour traiter chaque question.

Les Laboratoires peuvent d'ailleurs s'adresser à la Direction lorsque des moyens d'action leur manquent pour exécuter des recherches utiles à l'Industrie. La Direction viendra à leur aide de toutes les manières possibles.

*
* *

La Direction des Recherches et Inventions comprend un certain nombre de Comités techniques : Aéronautique et Météorologie, Biologie, Chimie, Génie (comprenant Marine et Géologie appliquée), Hygiène, Mécanique, Physique.

Ces Comités poursuivent l'étude des propositions et problèmes reconnus intéressants, en vue d'une réalisation et d'une mise au point aussi complètes que possible. Il est tenu, chaque semaine, une réunion générale de tous les Comités, dans laquelle sont discutées toutes les questions nouvelles, de manière que chaque problème soit examiné par des personnes des diverses spécialités.

Les Comités réunissent une documentation sur leurs spécialités, documentation déjà abondante, et qui, en s'étendant, permettra d'avoir rapidement des renseignements sur la plupart des problèmes.

Il existe également à la Direction une Section de Photographie et de Cinématographie technique, qui exécute les travaux de ce genre se rapportant aux questions traitées par les divers Comités techniques, et étudie les problèmes de ces spécialités. Il n'est pas douteux que le cinématographe deviendra un moyen de plus en plus puissant d'étude et d'instruction.

*
* *

La Commission Supérieure des Inventions comprend des représentants des Ministères de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, de la Guerre, de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, de la Marine et des Travaux Publics, ainsi que les présidents des Comités techniques de la Direction et des personnes désignées pour traiter des questions spéciales.

Son Secrétariat, qui a longtemps été à l'Hôtel des Invalides, est maintenant 96, boulevard Raspail (7e Arrt).

*
* *

La Direction des Recherches et Inventions publie un Bulletin mensuel (Abonnement annuel : 20 francs ; envoi d'un numéro spécimen sur demande). Ce Bulletin publie des articles relatifs : aux travaux des Comités techniques de la Direction, aux études ou recherches effectuées de concert avec ces Comités, aux questions d'intérêt général pour l'Industrie, aux propositions d'inventions intéressantes présentées à la Direction (d'accord avec les auteurs), aux Publications des Services de Recherches Étrangers, etc. Il publie également les documents officiels concernant la Direction.

*
* *

La Direction organise une Bibliothèque de Catalogues Industriels, avec répertoire par fiches ; elle prie les Industriels de bien vouloir lui adresser à cet effet leurs catalogues.

Elle reçoit également avec reconnaissance pour sa Bibliothèque les ouvrages utiles à l'Industrie ; tous les ouvrages reçus sont l'objet d'une Note insérée au Bulletin.

Nota. — De Paris, le mode de locomotion le plus commode pour se rendre à la Direction des Recherches et Inventions est la ligne Montparnasse-Versailles ; descendre à la station de Bellevue, qui est très près du bâtiment où sont installés les Services.

On peut aussi se rendre à Bellevue par la gare Saint-Lazare ou la gare des Invalides ; descendre à la station Bellevue-Funiculaire.

Ou encore, par la ligne de Tramways Paris-Louvre à Versailles ; descendre au Pont de Sèvres, le reste du trajet à pied.

L'hommage des colonies au soldat inconnu

Toutes les collectivités organisées de Paris, toutes les Associations, tous les groupements départementaux, ont accompli depuis l'inhumation du « Soldat Inconnu » à l'Etoile, un pieux pélerinage sur la tombe sacrée.

L'Institut Colonial Français a pris l'initiative de convier à une manifestation solennelle de piété et de respect tous les coloniaux de Paris. La manifestation a été organisée d'accord avec M. le Maréchal LYAUTEY qui a bien voulu s'y associer pour déposer lui-même une palme au nom du Maroc français sur la tombe du héros anonyme. Le pieux pélerinage s'est réalisé le jeudi 6 avril courant, à 15 heures.

Le cortège, particulièrement imposant, comprenait un nombre considérable de coloniaux de Paris, ainsi que les délégués de très nombreuses associations. Parmi les élus coloniaux présents, citons : MM. Henry BÉRENGER, Sénateur de la Guadeloupe, Fernand CLERC, député de la Martinique, Gratien CANDACE, député de la Guadeloupe. La délégation de la *Ligue Maritime et Coloniale* était composée de MM. l'Amiral BESSON, le Général LETURC, et FRANDIN, Ministre plénipotentiaire ; celle de la *Ligue des Chefs de Section* comprenait : MM. BINET-VALMER, Président ; TERNISIEN, Secrétaire général ; BAIGNIÈRES, Président du Comité du 17e arrondissement, LAMARCHE, Président du Comité de Billancourt, et le Docteur NIÉGER ; celle de *l'Union des Engagés volontaires* : MM. BARTHIE, Président ; TAUNAY, Vice-Président ; MÉREAU, Secrétaire

général du Syndicat de la Presse Coloniale, etc... ; celle de *l'Union Nationale des Combattants* : MM. Beauregard, Secrétaire général ; Hubert-Aubert, Directeur général ; Désiré Bertrand, Président de la Section du 17e arrondissement ; Docteur Taisne, Président de la Section du 16e arrondissement ; Vigier, Président de la Section de Djibouti. Aux élus de la Guadeloupe s'étaient joints M. le Lieutenant Groeve et M. Fawetier, ancien Gouverneur, tous deux conseillers généraux de la Guadeloupe.

Le Comité de Direction de *l'Institut Colonial Français* entourait le Maréchal Lyautey suivi de son Cabinet civil et militaire, avec MM. Etienne, ancien Ministre, Robert David, ancien Sous-Secrétaire d'Etat ; Cosnier, Sénateur. M. l'Ambassadeur d'Ormesson, M. le Gouverneur général Angoulvant, M. Robaglia, Conseiller général de la Seine ; le premier, Commissaire général ; le second, Commissaire général-adjoint de l'Exposition Coloniale de 1925 ; M. Herve de Rauville, Secrétaire général de l'Association des Mauritiens de France représentant la Colonie de Maurice restée si française de cœur, M. Jousselin, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie ; Nacivet, Directeur de l'Office Chérifien, les représentants des agences des Colonies. etc., etc...

A 3 heures précises, M. le Maréchal Lyautey déposa une superbe couronne de roses et de violettes de Parme et s'agenouilla sur la tombe dont il baisa la dalle ; il resta ensuite un long moment recueilli, sans prononcer une parole. Après lui, M. Jean-Baptiste Paul, originaire de la Guadeloupe, grand mutilé de la guerre, aidé par M. Gheerbrandt, Directeur-adjoint de l'I. C. F., blessé de guerre parisien, déposa la palme offerte au nom des Colonies par *l'Institut Colonial Français*. M. Henry Bérenger en déposa une autre au nom de la Guadeloupe ; M. Alcide Delmont, une au nom de la Martinique ; M. le Lieutenant Groeve, une également au nom des Combattants de la Guadeloupe Des délégations des Lycées et Collèges s'étaient également jointes au cortège et on remarqua particulièrement le geste de toutes ces jeunesses de Paris — jeunes gens et jeunes filles des Lycées et Collèges — venues avec leurs couronnes pour se joindre à cette manifestation parfaitement patriotique, l'une des plus émouvantes qui ait eu lieu sur la tombe sacrée.

Après le dépôt des couronnes, le Président de *l'Institut Colonial Français*, M. Ch. de Rouvre prononça les paroles suivantes, d'une si haute portée :

« Dans le Français anonyme qui dort sous cette dalle « auguste, nous ne savons quelle parcelle du sol de la Patrie « s'était incarnée. Un sublime mystère que l'éternité détient « permet ainsi à chacune des régions dont la force et la « beauté font la France, de penser qu'elles peuvent plus « maternellement vénérer la dépouille de leur héroïque « enfant. Peut-être la France d'outre-mer a-t-elle, en lui, « donné l'obscur soldat mort pour sauver la Patrie et le monde « de la barbarie ? Au nom de cette France, plus tendrement « s'il est né d'elle, fraternellement toujours, puisqu'il n'est « que des Français partout où des fils de France vivent et « meurent autour du Drapeau, *l'Institut Colonial Français* « salue avec reconnaissance et respect le Héros anonyme ».

M. Henry Bérenger, en sa qualité de Président du *Comité d'aide et d'assistance coloniales*, proclama ensuite en termes nobles cette égalité devant le danger qui a été la marque de la fraternité française pendant la guerre. Voici le texte des paroles du Sénateur de la Guadeloupe :

« Au nom du *Comité d'aide et d'assistance coloniales*, « qui a soutenu et réconforté pendant toute la guerre sous « l'égide des représentants élus de toutes nos Colonies, tous « les soldats créoles et coloniaux, je dépose aujourd'hui cette « palme sur le monument du soldat inconnu, symbole, sous « notre Arc de Triomphe, de l'armée française, une et indivi- « sible comme la Nation française elle-même, sous tous les « climats et sous tous les cieux, ne connaissant que la couleur « du drapeau national et éternellement dressée pour la même « et seule défense du même patrimoine de liberté, de justice « et de civilisation ».

Enfin, M. Alcide Delmont, Secrétaire général de *l'Institut Colonial Français*, en sa qualité d'originaire des Colonies, fit l'émouvante déclaration que voici :

« *L'Institut Colonial Français* vient de saluer le soldat « inconnu avec le reconnaissant amour et le respect des « Colonies qui ne le séparent pas de son frère colonial, « comme lui tombé pour le salut de la Mère-Patrie. Il doit « maintenant dire, par la voix d'un enfant des Colonies, que

« de cette tombe sacrée s'élève avec un grand souvenir, « entre ces arches de gloire sur l'avenir ouvertes, un serment « solennel. Par le sang de tous nos fils confondus dans les « sillons du sol de France, par tous ceux qui sous tous les « cieux, sont morts ou souffrent et peinent pour Elle, par ce « tombeau scellé sur le lien impérissable né de ce sang, — « nous l'attestons : nous n'avons eu, nous n'aurons jamais « qu'une foi, qu'une âme pour la France, à la France, à tout « jamais ! »

A la suite de ces discours, la foule immense groupée autour de l'Etoile, se sépara avec le sentiment qu'une manifestation nécessaire venait de se produire et que les Colonies s'étaient associées dans la vie de la Mère-Patrie une fois encore et plus intimement que jamais si possible pendant les quelques instants qui venaient de s'écouler.

Une maison nationale des Colonies

L'INSTITUT COLONIAL FRANÇAIS

En novembre dernier, sur l'initiative de Me Alcide Delmont, Avocat à la Cour de Paris, dont chacun sait l'amour fidèlement gardé pour le pays natal et le zèle ardent constamment dépensé pour la cause coloniale, un évènement d'une portée considérable pour l'avenir de la plus grande France, s'est produit à Paris.

Une association nouvelle, dont le programme et l'objet ont déterminé un mouvement d'opinion et d'adhésions enthousiastes, s'est créée sous la dénomination : *l'Institut Colonial Français.*

La mise en valeur intégrale du domaine colonial français aux doubles fins du développement agricole, industriel et commercial des Colonies elles-mêmes, et de l'aide qu'elles doivent apporter à la Métropole, tel est le but qu'elle s'est proposé.

A sa tête est placé un Comité de direction ainsi composé : *Président* : M. Ch. de Rouvre, ancien Député, Administrateur-délégué de la Société anonyme de fabriques de sucre, etc... ; *Vice-Présidents* : MM. Dal Piaz, Président du Conseil d'Administration de la Cie Générale Transatlantique ; Robaglia, Conseiller Municipal de Paris, Conseiller général de la Seine, Commissaire général-adjoint de l'Exposition coloniale de 1925, Jean Weber, Administrateur-Directeur de la Cie Forestière Sangha-Oubanghi ; *Secrétaire général* : M. Alcide Delmont, Avocat à la Cour ; *Secrétaire-adjoint* : M. Robert Jourdain.

Ingénieur des Arts et Manufactures, Industriel; *Trésorier*: M. Marcel Bénard, Banquier.

Membres: MM. le Colonel Bernard, Administrateur-délégué de la Cie des Messageries Fluviales de Cochinchine; René Besnard, Sénateur, ancien Ministre des Colonies, Président du Comité d'encouragement aux recherches scientifiques coloniales; Gaston Breton, Administrateur-Directeur de la Société «Les Chargeurs Réunis»; Cahen-Fuzier, Docteur en droit, Directeur de la Banque de l'Union Parisienne; René Grosdidier, Maître de forges à Commercy, Sénateur de la Meuse; Edouard Gruner, Président de la Société des Ingénieurs civils de France, Président de la Société d'encouragement pour l'Industrie Nationale; Guynet, Délégué élu de la Colonie de l'Afrique Equatoriale Française; Fernand Herrenschmidt, Président de la Chambre de Commerce de Strasbourg; Jean Hersent, Ingénieur Maritime; Lallier du Coudray, Intendant général du cadre de réserve, ancien Secrétaire général de la Résidence du Maroc; Martin, Secrétaire général de la Chambre Syndicale de l'Insdustrie du Pétrole; Philippe Millet, Rédacteur colonial du *Petit Parisien*; Georges Noblemaire, Administrateur de la Cie des Chemins de fer P. L. M., Député des Hautes-Alpes; Alfred Oppermann, Ingénieur en Chef des Mines en retraite, Administrateur de la Société Marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts; Comte Olivier d'Ormesson, Ancien Ambassadeur, Président du Chemin de fer Dakar-Saint-Louis; Denis Perouse, Président du Comité central des Armateurs de France; Charles Petit, Censeur de la Banque de France; Olivier Sainsère, Conseiller d'Etat honoraire; Emile Sénart, Membre de l'Institut, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres Président du Comité de l'Asie Française; Maurice Superville, Administrateur de Sociétés coloniales, Vice-Président de la Section de l'Afrique Equatoriale française à l'Union coloniale.

Les étapes parcourues par l'Association ont été rapides, sous la direction de telles personnalités, dont l'autorité est au surplus appuyée d'adhésions et de patronages tels que parmi les parlementaires: MM. Raymond Poincaré, Barthou, Paul Doumer, Gaston Doumergue, Henry Bérenger, Eugène Etienne, Ch. Dumont, Ed. Herriot, Cosnier, Lemery, Lucien

Cornet, Gaston Menier, A. Berthelot, Barthélemy Bluyse, Boussenot, Candace, Clerc, Diagne, Galmot, Outrey J. Siegfried, etc . . .

Parmi les représentants du grand commerce, la grande industrie et la finance : MM. Atthalin, Secrétaire général de la Banque de Paris et des Pays-Bas, Rotchschild frères, Amieux Frères, Comte de Germiny, ancien régent de la Banque de France, de Peyerimhoff, Secrétaire général des Houillères de France, Decauville, Jean Stern, Josse, Président du Conseil d'Administration de la Banque française de l'A. E. F.; François de Wendel, Stanislas Simon, Administrateur-Directeur de la Banque de l'Indochine, Albert Simon, Président de la Chambre de Commerce de Cherbourg, Administrateur de la Banque de France ; Paul Sauvage, etc . . .

Parmi les personnalités coloniales : MM. Augouard, Archevêque de Brazzaville ; Fourneau, Delafosse, Gouverneurs honoraires des Colonies, Professeurs à l'école coloniale ; du Vivier de Streel, Henry Merlin, Membre du Conseil supérieur des Colonies, etc . . .

Enfin, parmi les grands journalistes ou publicistes : Gabriel Hanotaux de l'Académie française ; Rosny aîné de l'Académie des Goncour ; Victor Margueritte et G. Lecomte, anciens Présidents de la Société des Gens de Lettres, Bailby, Directeur de l'Intransigeant ; Romier, Rédacteur en Chef de la Journée Industrielle : Finot, Directeur de la Revue Mondiale ; Laudet, Directeur de la Revue de la emaine ; Vaudecrane, Directeur de l'Exportateur français, etc . . .

Déjà assurée de l'appui du Ministre des Colonies, admise à l'Union des Grandes Associations françaises pour l'essor national, et nommée membre en la personne de son Président, des Commissions d'études pour l'organisation de l'Exposition intéralliée en 1925, la jeune association envisage avec confiance la carrière qu'elle s'est tracée.

Elle s'est assigné un ample programme vers la réalisation duquel tendent tous ses efforts et qui peut se résumer ainsi : créer sous la dénomination d'I. C. F. un vaste organisme, une Maison des Colonies réellement nationale, accueillante et libérale, où les coloniaux, tous ceux qui s'intéressent ou décideraient de s'intéresser aux Colonies, puissent à la fois se rencontrer, se réunir, et trouver toute la documentation,

l'aide et les études dont ils auraient besoin, tandis que s'y poursuivra la mise au point des grandes questions d'intérêt général et l'action auprès des pouvoirs publics ou des collectivités ou entreprises auxquelles est pour beaucoup subordonnée l'activité vitale du pays.

Jusqu'à présent une minorité d'intérêts seule s'occupait, en France, de nos Colonies. Quiconque désirait y monter une entreprise, y pratiquer des achats ou des échanges, se heurtait à mille difficultés, renonçait presque aussitôt à une tentative insuffisamment éclairée et découragée rapidement. D'autre part les Colonies, leur population, les indigènes, manquaient d'un grand organe métropolitain libéral qui leur offrirait non seulement une documentation étendue, mais encore et surtout un guide sûr et désintéressé, un appui, une représentation permanente de leurs vœux, leurs revendications et leurs besoins.

Désormais, la France sera dans cette Maison chez elle aux Colonies, et les Colonies chez elles en France. Ainsi une entente étroite pourra dans ce milieu d'affaires, d'influences et de compétences, s'établir entre le producteur colonial et le consommateur métropolitain ; l'amélioration des transactions commerciales s'ensuivra immédiatement et l'augmentation des échanges en sera la conséquence inéluctable.

Qui ne voit d'ailleurs le rôle important que peut assumer à tous points de vue — sans se confiner au seul domaine économique — l'I. C. F. groupant un nombre important d'adhérents, eux-mêmes réunis en Comités régionaux, et la puissante action qu'il serait en mesure d'exercer à la fois dans la Métropole et les Colonies auprès des particuliers comme des pouvoirs publics ?

Est-ce à dire que demain sera en plein fonctionnement cette grande maison coloniale avec ses services commerciaux, agricoles, industriels et touristiques, ses sections de produits du sol et du sous-sol, des transports, de l'hygiène, du placement technique, des hautes études coloniales etc., ses salles d'expositions, de travail et de lecture, son restaurant même ? C'est ce que l'on peut espérer lorsque l'on se reporte aux noms des personnalités représentatives de toutes les hautes activités françaises qui se sont proposé de faire une

réalité vivante et agissante de ce programme de pur intérêt général.

Dès à présent cependant, cette réalisation est approchée : dans son nouveau siège social, son installation représente assez exactement, toutes proportions gardées, la future Maison des Colonies. Il y dispose en outre de ses bureaux, d'une salle de réunion et de conférences, d'un restaurant où ses membres jouiront d'avantages spéciaux ; un grand laboratoire lui est acquis. Et déjà l'I. C. F. est à même de rendre bien des services. Son tableau de travail, confié à des compétences éprouvées, comporte des tâches d'immédiate utilité et l'étude de certains problèmes primordiaux dont il pourrait bien apporter sous peu d'élégantes et pratiques solutions.

Dans ce but, il constitue des Comités de spécialistes éprouvés et notoires, dont l'intervention s'imposera à côté de celle que son Comité de Direction exerce en son nom propre.

Ainsi seront bientôt en exercice les Comités d'études législatives et juridiques, d'études de travaux publics coloniaux, de l'outillage agricole colonial, de la prophylaxie et du traitement des maladies coloniales, etc., etc.

En attendant qu'il vienne accroître son influence et les résultats obtenus, l'I. C. F. suit de près les évènements et manifeste, toutes les fois que l'occasion s'en présente, sa sollicitude aux choses et aux intérêts de la France d'outre-mer. Ses décisions et ses vœux sont suivis avec attention par le grand public et la grande presse ; c'est ainsi qu'il a récemment saisi les Ministres, le Parlement et les Commissions compétentes ainsi que l'opinion, d'un vœu relatif aux taxes à l'importation et au chiffre d'affaires sur les produit coloniaux qui est à la fois un programme et un acte énergique. Il hâtera grandement une solution heureuse de la question et nous le reproduirons in-extenso d'autre part.

Nous trouverons un autre exemple de la conception prédominante de cet organisme qui veut, avant tout, l'union étroite de la Mère-Patrie et de ses possessions, dans la décision prise de concert avec l'Union des Grandes Associations françaises pour l'Essor National d'associer les Colonies aux départements de la France continentale dans

l'adoption des communes dévastées. On suivra avec intérêt cette louable initiative qui rencontrera l'adhésion chaleureuse de toute la France d'outre-mer.

Signalons pour terminer que l'I. C. F. va occuper un stand à la Foire de Paris, où ceux de nos concitoyens qui seront à cette époque dans la capitale pourront constater *de visu* la réalité de l'effort déployé pour la cause coloniale par cet organisme.

Et nous concluerons en recommandant à nos compatriotes de prendre contact avec l'I. C F. où ils ne peuvent que trouver d'utiles services et un concours agissant, aider par leur nombre et leur communauté d'intérêts à la grande œuvre du développement agricole, industriel, commercial et moral des Colonies que, faute d'une entente organisée entre Métropolitains et Coloniaux, faute d'un organisme puissant et libéral, on semblait devoir renoncer à réaliser tout à fait avant bien longtemps. Nous aurons d'ailleurs très prochainement l'occasion d'en reparler, lorsque nous saluerons notre nouveau confrère, l'organe de l'I. C. F. qui sera par l'image et par le texte, l'expression de la vie confondue de la France continentale et de la France d'outre-mer,

On obtient en écrivant au siège de l'I. C. F. à Paris, 8, rue Jean Goujon (8e), les conditions d'adhésion et tous documents explicatifs.

INSTITUT COLONIAL FRANÇAIS

8, rue Jean Goujon, Paris (VIIIe)

Vœu relatif au recrutement de l'armée indigène

Le Comité de Direction de *l'Institut Colonial Français* tout en affirmant hautement et avant tout son entier désir non seulement de ne pas perdre de vue les nécessités de la défense nationale, mais encore d'y coopérer par tous ses moyens ;

Considérant que la situation dans laquelle se trouvent, au point de vue agricole et économique, toutes les Colonies en général, est actuellement grave ;

Considérant que le recrutement des indigènes par la voie du cens préconisé par le Conseil supérieur de la guerre et tendant à porter à 300.000 hommes l'effectif de l'armée indigène en vue de diminuer celui de l'armée métropolitaine et de réduire à 18 mois la durée du service actif, constituerait pour nos possessions d'outre-mer une charge écrasante, qu'un coup mortel serait ainsi porté au recrutement de la main-d'œuvre locale qui faisant déjà de plus en plus défaut serait réduite à rien, puisque tous les hommes valides lui seraient enlevés ;

Considérant que le recrutement intensif qui a été pratiqué durant la guerre, dans certaines Colonies, sous l'empire d'une impérieuse nécessité, a provoqué un mouvement sérieux d'immigration vers les Colonies étrangères voisines ;

Considérant que les recrutements antérieurs ont démontré que dans la plupart des Colonies, sauf en Indochine cependant, mais en A. O. F. notamment, la proportion des inaptes est de 70 %, et que la valeur de l'armée indigène se trouverait considérablement amoindrie du fait d'un recrutement qui y ferait entrer quantité de non-valeurs constituant pour elle un poids mort ;

Considérant que le cens est rendu aux Colonies extrêmement difficile, que non seulement dans ces immenses régions l'état civil n'existe point, mais encore que l'administration coloniale ne possède aucun renseignement précis sur le chiffre de la population indigène ; que jamais aucun recensement régulier n'a été fait ni en A. O. F., ni en A. E. F. ; que les évaluations ne reposent sur aucune base sérieuse et présentent les plus extraordinaires variations ; que par conséquent, on ne voit pas bien sur quelles bases équitables et immuables le recrutement serait institué, puisque notamment l'âge des individus se détermine sans autre garantie que celle de l'apparence extérieure de l'individu ;

Considérant qu'au point de point de vue politique le loyalisme de nos sujets pourrait se trouver impressionné dans un sens tout à fait contraire aux intérêts français ;

Considérant que la grande majorité des indigènes ne voit pas d'un œil favorable le service militaire obligatoire, et qu'une longue préparation matérielle et morale de deux générations, à peu près, pour lui en inculquer le sentiment de nécessité, apparaît indispensable ;

Considérant qu'il faut à cet effet pour l'amélioration et la conservation de la race, débuter par l'application de tout un ensemble de mesures d'hygiène, d'assistance médicale, de sécurité et de prévoyance, d'instruction, de protection du travail etc... d'où résultera avec la pénétration du rail, une transformation des conditions d'existence des populations indigènes,

Emet le vœu :

Que le Gouvernement, renonçant à faire sienne la suggestion du Conseil Supérieur de la guerre qui tend à porter par la voie du cens à 300.000 hommes l'effectif de l'armée

indigène, se borne à la maintenir au chiffre de **100 à 125.000 hommes recrutés, soit par le moyen d'une conscription restreinte, soit par le moyen d'engagements volontaires**, en assurant aux militaires les avantages susceptibles de déterminer un grand mouvement d'enrôlements, tels que : primes élevées, hautes paies, nourriture adaptée aux habitudes, autorisation de se faire accompagner de sa famille pour retrouver partout l'existence du village, formation de cadres suffisants pour que chaque unité ethnique y soit représentée et soit commandée par des gradés de sa race.

Les prix Barés de 1922

L'an dernier, un généreux donateur, M. Jean Barés, ex-Directeur du *Réformiste*, a bien voulu mettre à la disposition de la Direction des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions une rente annuelle de 12.500 francs pour attributions de deux prix annuels « aux inventeurs français », pères d'au moins trois enfants qui auront fait les découvertes les plus utiles à l'industrie française.

Quelque temps après, M. Jean Barés ajoutait à sa donation deux nouveaux prix, de façon que la Direction disposât chaque année de 15.000 francs de rente pour récompenser et encourager les inventeurs et chercheurs français, pères de familles.

Un décret du Président de la République, en date du 20 mars dernier, a autorisé le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts à accepter ces magnifiques donations.

On ne saurait trop féliciter M. Jean Barés, pour cette heureuse initiative qui est des plus précieuses pour susciter dans notre pays, les recherches nouvelles susceptibles d'applications pratiques.

*
* *

Dès l'annonce de ces prix, les propositions d'inventions affluèrent à la Direction des Recherches et Inventions de la part des inventeurs remplissent les conditions précisées par le donateur, et à la fin de 1921, date de la clôture du premier

concours, la Direction, en plus des propositions dont elle était normalement saisie, se trouva en présence de 86 candidatures spécialement posées en vue des prix Jean Barés.

Chaque proposition fut examinée successivement par la Commission Supérieure des Inventions, puis par le Comité technique compétent de la Direction. Après une longue série d'études et d'essais, la réunion des Présidents des Comités techniques vient d'attribuer les quatre prix Barés de 1922.

Pour la première fois qu'était décerné le *Premier prix* de 10.000 francs, il sembla nécessaire de trouver un inventeur d'une valeur exceptionnelle, dont l'œuvre considérable ne pouvait être constestée. L'unanimité se fit tout naturellement sur le nom de M. Maurice Leblanc, membre de l'Institut père de 8 enfants, véritable prototype de l'inventeur français, ingénieux, persévérant, ayant su créer par son intelligence une longue série d'inventions d'une grande importance nationale. Qu'il suffise ici de citer ses machines frigorifiques, sa pompe à air rotative, son éjecteur, son compresseur, et tout récemment ses robinets électriques, sans compter maintes autres inventions, toutes marquées de la plus grande hardiesse et de la plus totale nouveauté. De plus, M. Maurice Leblanc a, à maintes reprises, utilisé les bénéfices de ses inventions déjà acquises à la poursuite de nouvelles recherches dont certaines, telles que celles concernant l'amélioration de la vie de l'européen aux Colonies, ont une importance sociale de premier ordre.

M. Maurice Leblanc a été élu le premier par l'Académie des Sciences lorsqu'elle créa, en 1918, sa nouvelle section des Applications de la Science à l'Industrie.

Deuxième prix de 2.500 francs, à M. Marcel Chrétien, père de 3 enfants. Amené pendant la guerre à s'occuper des questions de photographie aérienne, a su, par son travail constant et appliqué, perfectionner successivement toute une série de détails de ces opérations pour aboutir à une mise au point remarquable des procédés de levers de plans et de photographie en avion.

Troisième prix de 1.500 francs, à M. Léon Devillers, Pharmacien, père de 4 enfants. A montré une grande ingéniosité pour réaliser un procédé pratique d'extraction de l'iode des

algues marines sans perdre les matières nutritives qu'elles contiennent. Avait déjà montré dans de nombreuses recherches ses sérieuses qualités techniques et son ingéniosité.

Quatrième prix de 1.000 francs, à M. Léon Chassy, sous-chef de gare, père de cinq enfants. Employé de chemin de fer qui, se préoccupant des conditions de fonctionnement de l'industrie dans laquelle il est employé, a imaginé un ingénieux dispositif de freinage des trains destiné à améliorer les conditions de travail des ouvriers de la voie et à diminuer le nombre des accidents.

Les propositions pour les prix Barés de 1923 peuvent être adressées à la Direction des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions, 1, avenue Maréchal Galliéni, à Bellevue près Paris, jusqu'au 31 décembre prochain.

Aux inventeurs

Concours d'appareils ménagers

(17.000 francs de prix)

Dans le but d'encourager les inventeurs français, de les aider dans la réalisation de leurs projets, d'orienter leurs recherches dans une voie essentiellement pratique, la Direction des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions se propose d'organiser des concours comportant des prix d'une valeur suffisante pour leur donner un retentissement sérieux et une efficacité réelle.

Un premier concours a pu être organisé grâce à l'appui précieux et à la collaboration efficace de la Chambre Syndicale du Commerce et de la Nouveauté et de la Chambre Syndicale des Bazars, Magasins et Galeries de Paris et Départements qui ont généreusement mis à la disposition de la Direction des Recherches et Inventions une somme de 17.000 francs (la Chambre Syndicale du Commerce et de la Nouveauté, 12.000 francs ; la Chambre Syndicale des Bazars, Magasins et Galeries, 5.000 francs (1), destinée à récompenser les inventeurs français des meilleurs appareils par l'attribution d'un certain nombre de prix.

Ce concours concerne tous les appareils destinés à faciliter les travaux ménagers, appareils rendus plus intéressants que jamais par les circonstances économiques qui éloignent de plus en plus la main-d'œuvre des emplois domestiques.

(1) Chambre Syndicale des Bazars, 1.000 francs ; Société Française des Nouvelles Galeries Réunies, 1.000 francs; Société Paris-France, 1.000 francs ; Société Française des Magasins Modernes, 1.000 francs ; Société des Magasins Réunis, 1.000 francs.

C'est ainsi que la grande difficulté que l'on rencontre maintenant à trouver des domestiques a déjà suscité en Amérique un effort très sérieux en vue d'améliorer ces appareils, d'en perfectionner le fonctionnement, d'en créer de nouveaux.

Il était utile de provoquer chez nous un effort analogue. C'est dans ce but que la Direction des Recherches et Inventions fait appel à l'esprit inventif, à l'imagination si fertile de nos nombreux chercheurs auxquels elle demande de participer à ce premier concours.

Seront admis à ce concours tous les appareils ménagers de nettoyage, balayage, chauffage, lessivage, cuisine, etc..., en un mot tous les appareils susceptibles de simplifier, de faciliter, de rendre plus agréables les besognes si variées du ménage, les multiples travaux de la vie domestique.

Peuvent participer à ce concours non seulement les appareils déjà réalisés, mais encore ceux qui ne sont qu'à l'état de projet. Dans ce dernier cas, la Direction des Recherches et Inventions apportera, comme elle le fait d'ailleurs en toutes circonstances, son entier concours aux inventeurs pour l'étude, la réalisation et l'expérimentation de tous les projets jugés intéressants et utiles.

Dès maintenant et jusqu'au 1er mai 1923, les appareils peuvent être soumis et les projets adressés à la Direction des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions, 1, Avenue du Maréchal Galliéni à Bellevue, près Paris.

Une exposition des appareils retenus et des projets réalisés terminera le concours et les prix suivants offerts par la Chambre Syndicale du Commerce et de la Nouveauté et la Chambre Syndicale des Bazars, Magasins et Galeries, seront attribués par un Jury composé des Présidents des Comités techniques de la Direction des Recherches et Inventions, aux inventeurs des appareils jugés les plus ingénieux, les mieux compris et les plus efficaces :

1er Prix	. . . . .	10.000 francs
2e —	. . . . .	3.000 —
3e —	. . . . .	1.500 —
4e —	. . . . .	1.000 —
5e —	. . . . .	500 —
6e —	. . . . .	500 —
7e —	. . . . .	500 —

Nous tenons à féliciter la Chambre Syndicale du Commerce et de la Nouveauté et la Chambre Syndicale des Bazars, Magasins et Galeries, ainsi que leurs dévoués Présidents, M. Schwaegerl et M. Léon Démogé, pour la très précieuse collaboration qu'ils apportent en cette circonstance à la Direction des Recherches et Inventions, collaboration qui lui permet de réaliser ce premier concours dont les résultats ne peuvent manquer d'être des plus intéressants

Procès-verbaux

des

SÉANCES DU 4 OCTOBRE 1920 AU 24 JUILLET 1922

Réunion du 4 octobre 1920

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Guilbert.

Reconnus parmi les nombreuses personnes venues pour entendre la conférence de M. Magen, Inspecteur des Services Agricoles et Commerciaux, sur les « Méthodes modernes de culture coloniale ».

Mesdames Quaintenne et Vernet, MM. Guilbert, de St-Michel Dunezat, Berquet, Vernet, Magen, Mathieu, Audic, Kuyl, Rivail, Alexis Lan, Boy, Capitaine Guyomar, Solirène, Commandant Valat, Paul Denis, Verley, Dargelos, Mercier, etc., etc.

Le Président, après lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé à l'unanimité et ayant passé rapidement en revue les différentes questions portées à l'ordre du jour, passe la parole au conférencier.

M. Magen, dans un style clair et précis, qui est un vrai régal, nous fait l'historique de la culture coloniale des temps les plus reculés jusqu'à nos jours et nous démontre, chiffres en mains, les rendements comparés par hectare, des anciennes et des nouvelles méthodes, et fait ressortir les avantages énormes que peuvent retirer les cultivateurs par l'emploi judicieux des engins modernes de culture, et des engrais chimiques appropriés à chacune des espèces cultivées.

Après avoir tenu l'Assemblée sous le charme de sa parole jusqu'à plus de 23 heures, M. Magen termine sa très intéressante conférence au milieu des applaudissements et des remerciements de toute l'Assemblée.

Chacun se sépare et la séance est levée à 23 h. 30.

Le Secrétaire,
De Villeneuve.

Séance du Comité du 6 décembre 1920

La séance est ouverte à 18 h. 15, sous la présidence de M. Guilbert, *président.*

Sont présents : MM. Guilbert, de St-Michel Dunezat, le Capitaine Petit, Mercier, Bonnefoy, Leroy, Boy, de Villeneuve.

Lecture est faite de la correspondance reçue : M. Huynh-van-Bay demande à ne payer le montant de ses cotisations en retard que quand il sera de retour de l'intérieur. Le Comité veut bien lui accorder ce sursis. M. Bonamy, rentrant en congé, nous envoie sa démission. M. Garnier, Directeur de l'Agence Economique de l'Indochine à Paris, à qui la Société avait déjà adressé les publications qu'il nous avait demandées, se plaint de ne pas encore les avoir reçues. Le Comité suppose qu'il y a eu chassé-croisé entre cette lettre et l'expédition des publications.

Le Président donne ensuite lecture de différentes lettres de remerciements adressées par les nouveaux sociétaires. Puis ensuite le Comité décide de l'admission de Madame Magen comme nouvelle sociétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance vers 18 h. 45 non sans avoir, au préalable, fixé pour le lundi 27 courant, la réunion de l'Assemblée générale de fin d'année.

Le Secrétaire,
De Villeneuve.

Assemblée générale du 27 décembre 1920

La séance est ouverte à 21 h. 15, sous la présidence de M. Guilbert, *président*.

Sont présents : MM. Guilbert, Mercier, Leroy, Grégoire, Kuyl, Nguyên-van-Mai, Capitaine Petit, Docteur Lahille, Baader, Capitaine Brunel, de Villeneuve, Phu Nguyên-van-Hai, etc... etc.

Excusés : MM. de St-Michel Dunezat, Bonnefoy, Boy, Capitaine Clot.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé à l'unanimité. Le Président passe au dépouillement de la correspondance. Le Président de la Chambre de Commerce de Saigon nous avise que par suite de l'augmentation des frais de rédaction et d'impression des bulletins, il ne lui est plus permis d'accorder des abonnements gratuits; qu'en conséquence, il nous appartient de lui faire connaître le nombre d'abonnements que nous désirerions contracter à titre onéreux.

Le Président, à ce sujet, croit devoir nous aviser que ce bulletin n'est que de fort peu d'intérêt pour la Société et qu'en conséquence, il ne croit pas qu'il soit utile de s'y abonner.

M. Bonamy devant rentrer en France incessamment nous prie d'accepter sa démission de membre de la Société.

M. Joyeux, Inspecteur des Ecoles d'Art décoratif et de dessin de l'Indochine, nous demandant de lui permettre de prendre des empreintes des moulages contenns dans la salle de Beylié, la Société lui répond qu'elle n'y voit aucun inconvénient, sous réserve, toutefois que son nom figure sur les étiquettes donnant au public les renseignements archéologiques afin de faire ainsi connaître en France notre Société.

Le Président procède ensuite à l'adjudication des journaux pour le 1er semestre 1921, qui donne les résultats suivants :

Le Temps	adjugé à MM.	Gozé pour	25f.00
Excelsior	»	Tran-van-Xuan pour . . .	3$50
Fantasio	»	Baader pour.	1 50

La Dépêche Coloniale adjugé à	MM. Tran-v.-Xuan	pour	1	50
L'Écho de Chine . . . —	Grégoire	—	6	50
Le Courrier d'Haiphong —	Tran-v.-Xuan		3	50
Le Courrier Saigonnais —	id.	—	2	00
L'Opinion . . . . . —	Cap. Petit	—	1	00
L'Impartial . . . . —	Baader	—	2	50
La Tribune Indigène . —	Tran-v.-Xuan	—	2	50
Le Courrier de l'Ouest —	id.	—	1	00

L'ordre du jour étant épuisé, on passe au dépouillement du scrutin pour l'élection du bureau pour 1921 :

Nombre de votant 54
La moitié est donc de 27

Ont obtenu :

Président	MM. Guilbert	53 voix
Vice-Président. . . .	de St-Michel Dunezat	53 —
id.	Petit	53 —
Conservateur du Musée. .	Mercier	54 —
Bibliothécaire	Bonnefoy.	54 —
Secrétaire	de Villeneuve . .	53 —
Trésorier	I. Leroy	53 —
Membre de la Commission.	J. Boy	53 —
id. .	Clot	53 —
id. .	Grégoire	53 —

En conséquence, le Président proclame le Bureau ainsi composé pour l'année 1921 :

MM. Guilbert, ...	*Président,*
de St-Michel Dunezat. .	*Vice-Président,*
Petit, ...	*id*
Mercier, ...	*Conservateur du Musée,*
Bonnefoy, ...	*Bibliothécaire,*
de Villeneuve	*Secrétaire,*
I Leroy..	*Trésorier,*
J. Boy	*Membres de la Commission*
A Clot	*id.*
P. Grégoire.	*id.*

A l'issue du scrutin, le Président remercie vivement l'Assemblée, tant en son nom personnel qu'en celui du Bureau qui vient d'être réélu, de la marque de confiance qu'elle veut bien lui témoigner, confiance qu'il s'efforcera de justifier.

La séance se termine vers 22 h. 30.

Le Secrétaire,
De Villeneuve.

Séance du 31 janvier 1921

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Guilbert, *président.*

Sont présents : M. le Gallen, Gouverneur général p. i. de l'Indochine, M. Quesnel, Gouverneur de la Cochinchine, M. le Général Hirtzmann.

Madame Magen, MM. Magen, Inspecteur des Services Agricoles et Commerciaux, Guilbert, Directeur des Messageries Fluviales, Président de la Société, le Colonel Ibos, de St-Michel Dunezat, Président de la Cour d'Appel, Vice-Président de la Société, Audic, Boy, Leroux, Mercier, le Lieutenant Xuân, Philip, Chef du Service de l'Immigration et de l'Identité, Solirène, Pharmacien, Barlet, Directeur des Ecoles primaires, le Lieutenant Cammas, Vernet, Chimiste à l'Institut Scientifique, P. Carton, Ingénieur Agronome, Foltzer, Durrwell, Luya, Dupichaud, de Villeneuve, etc., etc...

Sont excusés : MM. Leroy, Bonnefoy, Marie, le Capitaine Petit et Grégoire.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé à l'unanimité, puis ensuite passe à la lecture de la correspondance reçue, pour enfin, terminer par l'exposé de la situation financière de la Société à la date du 31 décembre 1920.— Le Président rappelle que durant cette année 1921, la Société devra se mettre en quête d'un nouveau local, celui occupé actuellement devant être rendu à son propriétaire le 31 décembre 1922.— Vu la difficulté à l'heure présente qu'il y a de trouver un immeuble pouvant servir à l'installation du Musée, le Président espère que le

Gouvernement de la Colonie voudra bien nous aider en la circonstance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, passe ensuite la parole à M. Magen, qui veut bien nous faire une conférence sur la motoculture en Cochinchine.

Cette conférence, très intéressante par les nombreux détails qui nous sont fournis, ne manque pas d'intéresser au plus haut point toute l'assistance. Le conférencier nous fait une description très détaillée des carburateurs de tous systèmes nous disant que dans la marche d'un moteur, tout dépend du bon règlage de cet appareil, car l'insuffisance ou l'excès d'essence nuisent l'un et l'autre. Puis nous faisant une longue énumération des variétés de tracteurs agricoles, il passe tour à tour du tracteur à deux roues à celui à quatre, nous faisant ressortir les avantages et inconvénients de chacun d'eux suivant que l'on se trouve en présence de tel ou tel terrain. De plus, un des avantages de la motoculture est qu'en employant ce procédé, le cultivateur indigène parvient, en creusant ainsi plus profondément dans le sol, à se débarrasser plus facilement des rats, crabes et autres animaux si nuisibles aux rizières.

D'autre part enfin, M. Magen nous explique que le sol se trouvant ainsi plus remué, les herbes se trouvent être détruites d'où plus de fertilité de la terre.

La conférence prend fin vers 23 heures. M. Magen invite les auditeurs à venir assister à la prochaine semaine de Motoculture dont les essais se font sur le terrain appartenant à M. Boscq. Puis l'assistance se sépare, non sans avoir au préalable félicité et remercié très chaleureusement le conférencier de l'agréable et instructive soirée qu'il vient de lui faire passer.

Le Secrétaire,
De Villeneuve.

Séance du 14 mars 1921

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Guilbert, *président*.

Sont présents : MM. Tricon, Vice-Président, Magen, Inspecteur des Services Agricoles et Commerciaux, Tourdias, Chef de Service du Cadastre, Leroy, Mercier, Marie, le Colonel Ibos, Lieutenant Drapier, Ricard, Dupichaud, Foltzer, Boy, Solirène, de Villeneuve, etc., etc...

Excusé : M. Quesnel, Gouverneur de la Cochinchine.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé à l'unanimité. M. Guilbert fait part à l'Assemblée de la nomination de M. Tricon comme Vice-Président en remplacement de M. de St-Michel Dunezat parti en congé et de celle de M. Marie comme Bibliothécaire à la place de M. Bonnefoy, également parti pour France. Par la même occasion il adresse de bien sincères remerciements à ses deux dévoués collaborateurs qui viennent de nous quitter. Puis ensuite le Président passe au dépouillement de la correspondance reçue. M. Guilbert adresse en son nom et en celui de la Société de bien vifs remerciements à M. C. Perrin pour le gracieux don qu'il vient de faire aux Etudes Indochinoises, en lui adressant 17 exemplaires du « Guide Michelin » des divers champs de batailles. Ces brochures, tout en étant d'un travail très soigné, tant au point de vue du texte que de l'illustration, sont avant tout des documents d'une extrême importance. Les Sociétaires qui voudraient en faire l'acquisition n'auront qu'à s'adresser à la Maison Claudius Perrin à Saigon. La totalité des bénéfices que la maison peut retirer de la vente de ces guides est patriotiquement destinée à l'œuvre de la « Repopulation Française ».

L'ordre du jour étant épuisé et l'assistance n'ayant aucune observation à faire, le Président passe la parole à M. Magen, qui veut bien nous continuer sa causerie sur la « Motoculture en Cochinchine ».

M. Magen, après nous avoir rappelé rapidement sa première causerie sur les différents genres de tracteurs, nous dit qu'il va cette fois-ci, nous entretenir principalement des résultats que l'on peut obtenir avec ce mode de culture. Nous

disant qu'il veut, bien entendu, ne nous parler que de ce qu'il a vu personnellement et non de ce qu'on a pu lui conter.

Comparant la traction animale avec celle d'un moteur, il nous démontre que cette dernière est de beaucoup préférable ; car, dit-il, le bœuf ne peut fournir ici la même dose de travail qu'en Europe ; quant au buffle, cet animal très délicat et pour lequel il faut tant de soins, son rendement est tout à fait médiocre. Donc, en présence de pareilles considérations nous nous trouvons obligés de chercher tout autre moyen lequel est tout indiqué par l'emploi du tracteur.

Passant ensuite en revue les différentes machines employées en agriculture des temps anciens jusqu'à nos jours, M. Magen vient à nous parler des résultats acquits au concours de Chartres. Dans ce concours, tous les genres d'appareils furent employés et mis en marche pendant une durée de 48 heures, afin de juger leur rendement. Le résultat fut le suivant : les appareils à chenilles se classèrent premiers tandis que ceux à câble, dont on avait tant vanté le rendement se placèrent derniers. Donc, nous dit-il, ce dernier genre d'appareil tout en ayant quelques avantages possède malheureusement beaucoup d'inconvénients. Non seulement il exige une consommation d'essence beaucoup plus forte mais aussi une perte de temps chaque fois que l'on parvient au bout d'un sillon. Ce câble d'acier d'une grande longueur n'est pas toujours facile à manier ; de plus, la distance étant grande, la transmission des ordres par temps brumeux n'est pas toujours chose commode. En un mot nous dit l'orateur, tandis que l'un exige deux moteurs, l'autre se suffit à lui-même. Toutefois tout en étant partisan de la motoculture, M. Magen ne manque cependant pas de nous en faire voir un inconvénient : quelle que soit la fertilité de la terre, nous dit-il, il arrive bien un moment où cette terre a besoin d'être repourvue de matières organiques, d'où utilité de faire l'élevage du bétail.

Nous faisant ensuite une énumération des principales plantes cultivées, M. Magen préconise de la variété dans la culture. Il ne faut pas, dit-il, se localiser dans un seul et même produit. En cultivant à la fois du riz, de l'hévéas et du café par exemple, l'on parvient plus aisément à compenser la perte que l'on peut éprouver sur la vente d'un de ces produits par le gain obtenu sur l'autre. On ne cultive

pas une plante, dit M. Magen, on exploite une terre. Ce qui l'amène à nous dire que la motoculture n'est pas un but, mais un moyen.

L'orateur termine ensuite sa causerie en souhaitant pour l'avenir de la Cochinchine, que les exploitations agricoles ne cessent de croître de plus en plus tout en se faisant seconder par la motoculture.

Cette très intéressante causerie prend fin vers 23 heures et l'assistance se retire non sans avoir au préalable vivement applaudi et chaleureusement félicité M. Magen.

Le Secrétaire,
De Villeneuve.

Séance du 18 avril 1921

La séance est ouverte à 21 h. 15, sous la présidence de M. Guilbert, *président.*

Sont présents : M. Quesnel, Gouverneur de la Cochinchine, Mesdames Guilbert, Van Ryckeghem, Vernet, Nguyên-van-Xuân, Chanut, Mesdemoiselles Hirtzmann, Cudenet;

MM. Guilbert, Tricon, Solirène, Leroy, Lân, Lauber, Audic, Magen, Gallois-Montbrun, Marie, Bonnefond et son fils, Colonel Ibos, Cudenet fils, Capitaine Van Ryckeghem, Dupichaud, Mercier, Salomon, Clouet, Kuyl, Lieutenant Drapier, Vernet, Lieutenant Cammas, Berquet, Boy, P. Carton, François Le Roch, Foltzer, Crespin, Lieutenant Xuân, de Villeneuve, etc., etc...

Le Président, après avoir remercié M. le Gouverneur d'avoir bien voulu nous honorer de sa présence, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé à l'unanimité. Passant ensuite au dépouillement de la correspondance, M. Guilbert fait part à l'Assemblée de la nomination de M. Grégoire comme Vice-Président, et de MM. Magen et Xuân comme membres du Comité, en remplacement de MM. les Capitaines Petit et Clot rentrant en France pour une durée indéterminée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président passe alors la parole à M. Tricon, qui veut bien nous faire une causerie sur la poésie et la musique cambodgiennes suivie d'une audition de divers airs.

M. Tricon nous fait part, tout d'abord, des nombreuses difficultés qu'il a eu à surmonter avant de pouvoir se procurer ces chansons et poésies cambodgiennes.

La musique pas plus que les paroles, nous dit-il, ne sont écrites. Elles se transmettent par tradition d'où difficulté qu'il y a pour la transcrire. Ces mélodies s'élèvent au nombre de 300 environ et sont toutes imprégnées d'un sentiment de tristesse, sentiment qui, du reste, dépeint bien le peuple cambodgien lequel est plutôt de nature triste et rêveur. Cependant, parfois, apparaissent quelques satires mais bien inoffensives. Il m'a donc fallu, nous dit-il, réunir chez moi quelques musiciens, leur faire exécuter la mélodie sur le « Ronéat », la reproduire sur le piano, puis ensuite la noter immédiatement. En employant un pareil procédé, je croyais obtenir ainsi une reproduction conforme à ce qui venait de m'être joué. Mais quelle ne fut pas ma surprise quand après plusieurs exécutions, je me rendis compte qu'entre le morceau exécuté et celui que j'avais reproduit, il existait de grandes différences. Croyant tout d'abord à une mauvaise transcription de ma part, je m'aperçus bientôt que cette différence provenait tout simplement de ce que les musiciens tout en exécutant leur mélodie, ajoutaient au fur et à mesure de leur fantaisie des variantes et notes d'agrément. Remaniant ma transcription, je suis parvenu, en supprimant toutes ces fioritures, à rétablir la mélodie telle qu'elle devait être.

M. Tricon se mettant alors au piano nous fit entendre quelques-unes de ces chansons qui ne firent que charmer l'assistance toute entière tant la mélodie qui s'en dégageait en était poignante.

La causerie prend fin vers 23 heures et le silence que gardaient alors les auditeurs n'est rompu que par de chaleureux applaudissements suivis de nombreuses félicitations adressées à M. Tricon.

Des groupes se forment échangeant leurs impressions puis, venant à nouveaux remercier notre Vice-Président, l'assistance se retire toute heureuse de cette charmante et intéressante causerie.

Le Secrétaire,
De Villeneuve.

Séance du 6 juin 1921

La séance est ouverte à 21 h. 15, sous la présidence de M, Guilbert, *président*.

Sont présents : MM. Mercier, Audic, Boy, Magen, Marie, Kuyl, Baader, Solirène, de Villeneuve, etc...

Le Président donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé à l'unanimité. Passant ensuite au dépouillement de la correspondance reçue, M. Guilbert nous donne lecture de la lettre de M. Tricon, notre Vice-Président, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion étant très pris. Sont également excusés : MM. Leroy, Xuân et Grégoire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président passe alors la parole à M. Boy qui veut bien ce soir nous faire une causerie sur le Vieux Château d'Eau de Saigon.

Après avoir déploré la disparition de ce monument, un des plus beaux de la Ville, M. Boy, nous en fait une description fort détaillée. Ce monument édifié en 1879 par M. Fabre, Architecte auteur du pont des Dollars et de celui des Nagas à Pnom-Penh, est une œuvre remarquable, nous dit-il, tout y fut judicieusement calculé. Si nous songeons aux nombreuses difficultés qu'il a fallu surmonter par suite du manque d'ouvriers habitués à de pareils travaux, nous devons adresser de sincères félicitations à M. Fabre qui a su dans un pareil cas conserver l'esthétique du lieu dans lequel s'élève ce monument. Nous faisant voir tour à tour quelques plans ayant servi de projets, M. Boy a le regret de nous annoncer que malgré ses nombreuses recherches, il ne lui a pas été permis de retrouver le dossier du Château d'Eau que nous venons de voir disparaître. Seuls deux photographies que l'on a bien voulu lui confier servent à ces démonstrations.

Toutefois passant en revue les nombreux projets de cet édifice, lesquels projets sont appuyés de plans, M. Boy nous en fait une description technique pour chacun d'eux. Cela l'amène à nous citer entre autre un dispositif assez curieux d'un de ces projets. Un câble de 60 mètres de distance entre deux poulies devait passer au-dessus de la voie publique.

Revenant ensuite à l'œuvre de M. Fabre, M. Boy nous fait voir combien ce travail fut scrupuleusement soigné par son entrepreneur, M. Loiseleur, qui sut, malgré une main d'œuvre routinière, édifier d'une façon si parfaite ce chef-d'œuvre. Voilà Messieurs, nous dit-il, ce qu'était ce si beau monument que nous étions habitués à considérer comme faisant partie de la physionomie de notre cité et qui maintenant, par suite de l'agrandissement de notre Ville, vient de tomber sous la pioche du démolisseur.

Cette causerie, pleine d'attrait prend fin vers 22 h. 30 et les auditeurs se retirent après avoir chaudement applaudi et félicité M. Boy, pour le bon moment qu'il vient de leur faire passer.

Le Secrétaire,
De Villeneuve

Séance du 4 juillet 1921

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Guilbert, *président.*

Sont présents : Mesdemoiselles Hirtzmann, Madame Van Ryckeghem, MM. Guilbert, Karcher, Leroy, Marie, Solirène, Lan, Capitaine Van Ryckeghem, Lieutenant Xuân, Lauber, Baader, Lieutenant Drapier, Barlet, Lieutenant Cammas, de Villeneuve, Administrateur et Georges de Villeneuve, etc.

Sont excusés : MM. Tricon et Mercier.

Le Président prenant la parole nous fait tout d'abord l'éloge funèbre de M. George Dürrwell, Président honoraire de la Société, décédé le 13 juin dernier, dont les bienfaits furent multiples, puis propose de suspendre la séance durant cinq minutes en signe de deuil.

La séance étant ouverte à nouveau, le Président passe alors au dépouillement de la correspondance reçue, puis donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Guilbert veut bien ce soir nous faire une petite causerie sur la défense sous-marine. Il ne faut pas croire, nous dit-il que l'Amérique, cette nation

alliée, fut la première et la seule à combattre d'une façon efficace les sous-marins allemands. Tandis que nos arsenaux, en grande partie occupés à la confection de notre armement de terre, voyaient leurs productions navales amoindries, les Etats-Unis mettaient en chantiers de nombreuses unités dont les plans et devis lui étaient fournis par la France. Ceci dit, M. Guilbert nous fit ensuite l'énumération fort détaillée de tous les moyens qui furent employés à cet usage. Il nous parle des torpilles, des grenades, des bombes dont se servirent les aéroplanes et dirigeables ainsi que des nuages de fumée employés par les navires pour se soustraire à la vue des sous-marins allemands, Puis vint l'emploi des appareils acoustiques déterminant d'une façon précise l'emplacement et la vitesse d'un vapeur par les battements de l'hélice et qui permirent la chasse véritable des sous-marins.

En même temps, la pose des filets, d'abord purement indicateurs, décelant la présence du sous-marin parce qu'entraînés par lui, puis bientôt offensifs, garnis de mines qui explosaient contre les sous-marins s'engageant dans le filet.

Enfin, les bateaux pièges, porteurs d'un armement sérieux camouflé soigneusement, rendirent de grands services au début de la guerre sous-marine.

D'autre part, tous les navires de commerce furent armés de canons, de modèles de plus en plus récents et lorsque cet armement fut complet, et que les équipages eurent été dressés à la manœuvre, les sous-marins cessèrent d'attaquer en surface. Leur rôle était bien près de finir, car la torpille est une arme rare, coûteuse, encombrante et peu précise.

En fait, à la fin de 1917, quand l'Amérique entra véritablement dans la lutte en nous envoyant ses troupes, la guerre sous-marine était gagnée pour nous. Nous coulions plus de sous-marins que le Boche n'en pouvait construire, et les équipages boches refusaient d'embarquer. Il ne faut pas oublier que ce sont les insubordinations d'équipages qui déclanchèrent l'effondrement final de l'ennemi.

Dans cette lutte contre l'ennemi sournois et cruel, la France eut un rôle éminent. Sans doute elle ne put lancer contre lui des chasseurs en nombre égal à ceux lancés par les Anglais, mais nous avons eu une part considérable

dans l'invention des moyens et les principaux de ceux qui furent employés sont d'origine française.

La causerie prend fin vers 23 heures et le silence que gardaient alors les auditeurs n'est rompu que par de chaleureux applaudissements suivis de nombreuses félicitations adressées à M. Guilbert.

Des groupes se forment échangeant leurs impressions, puis venant à nouveau remercier notre Président, l'assistance se retire toute heureuse de cette intéressante causerie.

Le Secrétaire,
De Villeneuve.

Séance du 1er août 1921

La séance est ouverte à 21 h. 15, sous la présidence de M. Magen, Membre du Comité.

Sont présents : Mesdemoiselles Hirtzmann, M. le Général Hirtzmann, MM. Magen, Lieutenant Barrière, Salomon, Audic, Kuyl, Capitaine Van Ryckeghem, Lieutenants Drapier et Cammas, Magen fils, Baader, Theulet, Dupichaud, Le Roch, Capitaine Simon, Luya, de Villeneuve, etc...

Excusés: MM. Guilbert, Tricon, Leroy, Marie, Mercier.

Notre Président étant absent, M. Magen veut bien aimablement accepter les fonctions de Président pour cette réunion. M. Magen prenant la parole fait part à l'Assemblée qu'il vient de recevoir un mot de M. Guilbert, notre Président, qui s'excuse et regrette infiniment de ne pouvoir assister à la réunion étant pris par un violent accès de fièvre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Magen donne la parole à M. le Lieutenant Barrière qui nous fait une causerie sur notre Artillerie d'Assaut : son origine, son emploi durant la guerre, son organisation et enfin son avenir.

M. le Lieutenant Barrière, très aimablement, demande tout d'abord à l'assistance de l'indulgence n'étant pas orateur. Puis rendant hommage aux Généraux Etienne et Monkahoven, inventeurs du char et metteurs en scène, M. le Lieutenant Barrière nous dit toutes les difficultés que dut surmonter le

Général Etienne pour mettre en pratique cette belle invention, qui devait nous rendre de si appréciables services par la suite. N'oubliant pas également les premières victimes de cette arme, le conférencier leur rend un pieux hommage.

Passant ensuite à l'historique des chars d'assaut, M. Barrière nous dit qu'en 1480, Léonard de Vinci en avait déjà conçu le projet et qu'en 1870, Nadar envisageait l'emploi d'une machine à vapeur blindée. Dès le début de la guerre nous dit-il, l'on vit apparaître la cuirasse d'acier, la tortue de fer qui ne donnèrent aucun résultat.

Puis enfin deux hommes, l'un Français, le Général Etienne, l'autre un Anglais, le Banquier Stern, travaillèrent vers un même but s'ignorant complètement l'un l'autre. En 1917 nos premiers chars d'assaut prennent part au combat mais ayant été construit d'une façon si peu conforme aux plans fournis par le Général Etienne, ils subissent un véritable échec. Deux modèles existaient alors, nous dit-il. Le p emier, l'appareil Schneider très mal compris et ayant son réservoir d'essence placé à l'avant, fut d'un résultat nul. Le second, le char, St-Chamond quoique manœuvrant électriquement fut également défectueux par suite des ronds de bois situés à l'avant et à l'arrière ce qui nuisaient énormément à la marche de l'appareil. Continuant alors la description des différents types d'appareils, M. Barrière nous dit qu'en 1918, dans le plus grand silence, les Anglais ayant amené 300 tanks de leur construction attaquèrent et prirent Cambrais obtenant ainsi un premier résultat ; cet appareil nous dit-il partait de ce principe, grande chenille pour petite maison. Ce premier résultat fut cause qu'en France l'idée de ces chars un moment abandonnée revint et que l'on créa alors le char Renault qui fut parfait en tous points, car son poids n'était que de 320 gr. au centimètre carré. Les Allemands, nous dit M. Barrière, qui jusqu'alors n'avaient pensé qu'à accroître les moyens de défense contre de pareilles machines sans toutefois chercher à en créer également n'ayant aucune confiance, changèrent complètement d'avis en présence de nos Renault. Leurs ingénieurs se mirent alors à l'œuvre et créèrent un appareil Kolossal réunissant à lui seul tous les défauts des types existants. Cet appareil, nous dit M. Barrière, quoique puissamment armé ne nous fit pas

beaucoup de mal mais en revanche nous en occasionna énormément chaque fois qu'il nous fallut emmener un pionnier. Parlant alors de l'avenir de ces chars d'assaut, l'orateur termine nous disant qu'actuellement, en France, nous en possédons onze régiments et que l'Angleterre qui a fait l'acquisition de nos chars Renault en prévoit un plus grand nombre encore.

La causerie prend fin vers 23 heures et de tous les points de la salle partent de chaleureux applaudissements, M. le Lieutenant Barrière reçoit de nombreuses félicitations et l'assistance se retire heureuse de l'agréable soirée qu'elle vient de passer.

Le Secrétaire,
De Villeneuve.

Assemblée générale du 28 décembre 1921

La séance est ouverte à 21 h. 15, sous la présidence de M. Tricon, *président.*

Sont présents : MM. Tricon, Commandant Robert, Directeur du Lycée Franco-Chinois, Leroy, Trésorier, Berquet, Président honoraire, Marie, Bibliothécaire, Boy, Delpech, Ingénieurs, Capitaine Vié, Cazaux, Nguyên-van-Mai, Lê-van-Kiêm, Kuyl, Mercier, conservateur du Musée, de Villeneuve, secrétaire du Comité, etc...

Excusés : MM. Magen, Grégoire et Xuân.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité puis compulse ensuite la correspondance reçue.

Le Comité de la Fédération Française des Sociétés Antipornographiques nous demande un abonnement à sa publication ; l'Assemblée décide de prendre cet abonnement.

Une lettre au sujet de l'achat d'une encyclopédie des Indes, ouvrage en langue hollandaise, n'est pas accepté par l'Assemblée, cet ouvrage ne pouvant être d'aucune utilité aux études indochinoises.

M. Groslier nous avise qu'il a fait retour d'un livre qu'il avait emprunté à notre Société.

Nous recevons avis d'expédition d'un colis de nattes que la Société avait commandées.

M. Tran-van-Xuân nous demande l'achat de quelques monographies pour compléter sa collection et nous envoie en même temps un mandat représentant le montant des frais de ces publications. Le Comité décide d'en vérifier les prix avant de faire cette expédition.

La lecture de la correspondance étant épuisée, le Président aborde ensuite la plus grave question inscrite à l'ordre du jour : celle du loyer. M. Luya, mandataire de l'immeuble qu'occupe la Société nous ayant avisé qu'il nous donne congé pour fin décembre 1922. Après nombreuses discussions et après avoir envisagé une entente possible avec le Service Economique au sujet d'un terrain qui pourrait être mis à notre disposition, le Comité estime qu'il y aurait peut être lieu avant d'entreprendre toutes démarches de rendre compte à M. le Gouverneur de la situation critique dans laquelle va se trouver la Société par suite de ce congé.

M. le Président ira donc soumettre ce cas à M. le Gouverneur en lui communiquant la lettre que nous avons reçue de M. Luya.

Un ouvrage de Droit Annamite dont M. Silvestre père est l'auteur, nous est proposé par la Librairie Portail ; le Comité décide de souscrire pour trois exemplaires. — Réception des nouveaux membres de la Société MM. le Commandant Robert, Bénabenq, Ingénieur des Arts et Manufactures, Houlon, Ingénieur, Moreau, Agent commercial, Lê-van-Kiem, Professeur.

Le Président passe ensuite à l'adjudication des sous-abonnements des différents journaux et publications pour le 1er semestre 1922.

La Dépêche coloniale .	revient à MM.	Gozé	pour	2 $ 00
Fantasio.	—	Leroy	—	2 00
Le Cri de Paris. . . .	—	Marie	—	2 00
L'Écho de Chine . . .	—	Xuan	—	6 50
Le Courrier Saigonnais.	—	Xuan	—	2 50
La Tribune Indigène . .	—	Xuan	—	3 00

Quant au sujet de l'*Opinion* et de L'*Impartial*, le sous-abonnement doit être soumis à nouveau à divers membres y ayant souscrit la fois dernière et n'ayant pas répondu cette fois-ci.

Ces sous-abonnements terminés, le Président procède alors au dépouillement du scrutin devant constituer la composition du bureau de la Société pour l'année 1922.

Nombre de votants 53

Ont obtenu :

Président	MM.	TRICON . . .	51 voix
Vice-Président . . .		GRÉGOIRE. . .	51 —
id. . . .		Ct ROBERT . .	51 —
Conservateur du Musée .		MERCIER. . .	51 —
Secrétaire.		DE VILLENEUVE .	51 —
Trésorier.		LEROY . . .	52 —
Bibliothécaire . . .		MARIE . . .	50 —
Membre de la Commission		MAGEN . . .	46 —
id. . .		BOY	46 —
id. . .		NGUYEN VAN XUAN	49 —

En conséquence le Président proclame le bureau pour 1922 ainsi composé :

MM.	TRICON. . . .	*Président.*
	GRÉGOIRE . . .	*Vice-Président.*
	Ct ROBERT. . . .	*id.*
	MERCIER	*Conservateur du Musée.*
	MARIE	*Bibliothécaire.*
	DE VILLENEUVE . .	*Secrétaire.*
	LEROY.	*Trésorier.*
	BOY	*Membre de la Commission.*
	MAGEN.	*id.*
	Lt NGUYEN VAN XUAN.	*id.*

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts, une commission est nommée pour procéder à la vérification des écritures du Trésorier ; sont désignés : MM. Vié, Kuyl, Delpech.

A l'issue du scrutin MM. Tricon et le Commandant Robert remercient vivement l'Assemblée de la marque de confiance qu'elle a bien voulu leur témoigner, confiance qu'ils s'efforceront de justifier.

La séance est levée à 23 h. 30

Le Secrétaire,
DE VILLENEUVE.

Réunion du 1er juin 1922

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Tricon, Président.

Sont présents : Mesdames Tricon, Castier, Laplanche, Crochet, Mesdemoiselles Biétry.

MM. Tricon, Président, Commandant Robert, Directeur du Lycée Franco-Chinois, Vice-Président, Blanguernon, Inspecteur général de l'Université en mission, Lancelin, Directeur des Messageries Fluviales, Mercier, Conservateur du Musée, Mathieu, Directeur du collège Chasseloup-Laubat, Cressent, Président du Tribunal, De Taste, Administrateur-Maire de Cholon, Karcher, Sous-Directeur des Messageries Fluviales, Solirène, Pharmacien, Gallois-Montbrun, Avocat, Berquet, Receveur-Conservateur des hypothèques, Nguyên-van-Mai, Lê-van-Kiêm, Nguyên-van-Duyên, Professeurs, Salomon, Ly Lap, Marie, Loesch, Tran-kim-Ky, Pandolfi, Professeur, Bourotte, Professeur, Charvete, Professeur, Hourcade, Pilote, Lieutenant Drapier, de Villeneuve, secrétaire, etc. etc.

Sont excusés : MM. Leroy et Grégoire.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole à M. le Commandant Robert qui veut bien, ce soir, nous entretenir un instant sur un sujet très intéressant intitulé « *Notes sur le Bouddhisme* ». M. Robert, dès le début, nous dit que ce sujet étant très ardu, il espère toutefois qu'il saura nous intéresser. Je vais vous parler nous dit-il du Bouddhisme prêché par Bouddha, tel qu'il était, il y a environ 600 ans avant J. Chr. et non de l'ensemble des superstitions actuellement connues sous le nom de Bouddhisme. Cette doctrine n'était pas une religion au sens que nous donnons généralement à ce mot mais bien un système de philosophie.

L'orateur nous dit quelques mots sur la méthode d'enseignement adoptée par Bouddha et essaye de nous expliquer une des bases de cette doctrine, l'idée de non existence réelle du Moi. Puis il vient ensuite à nous donner quelques explications sur ce que l'on appelle le *Karma* et le *Nirvana*.

Cette causerie qui a fortement intéressé l'assemblée prend fin non sans de chaleureux applaudissements et félicitations adressés à l'orateur.

La séance est alors suspendue quelques instants. Grand nombre des auditeurs venant adresser leurs félicitations au Commandant Robert, se retirent enchantés de l'agréable soirée qu'ils viennent de passer.

La séance est reprise, M. Tricon, notre Président donne lecture de la correspondance reçue, puis procède à l'élection du remplacement de deux membres partis en congé. MM. Solirène et Delpech qui ont été proposés, veulent bien accepter de faire partie de notre Comité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Tricon fait part à l'assemblée du prochain départ de M. Mercier, notre Conservateur du Musée. En quelques mots il rappelle les nombreux services que nous a rendus ce sociétaire, un des plus anciens membres du Comité et au nom de la Société lui remet le diplôme de médaille d'or.

Puis levant sa coupe, il lui souhaite en son nom et en celui de tous ses souhaits les meilleurs de bon voyage et de bon séjour dans la Mère Patrie.

La séance est définitivement levée, il est minuit et chacun se retire.

Le Secrétaire.
De Villeneuve.

Réunion du Comité du 24 juillet 1922

Sont présents : MM. Tricon, Leroy, Solirène, Marie, Delpech et de Villeneuve.

La séance est ouverte à 18 heures, M. Tricon, notre Président aborde de suite la question primordiale, celle du loyer; plusieurs cas sont envisagés. Tout d'abord celui de demander au mandataire du propriétaire de l'immeuble que nous occupons actuellement de nous accorder un délai moyennant une augmentation de loyer dont le montant serait à débattre, en attendant que le Gouvernement local mette à notre disposition le bâtiment devant nous être affecté. Ensuite

l'étude d'une lettre a adresser à M. le Gouverneur général, lui exposant notre situation et lui demandant de bien vouloir autoriser M. Berquet, chargé du séquestre, de donner congé au locataire occupant actuellement un immeuble allemand servant à un dancing, pour ensuite nous l'affecter. Puis enfin, au cas échéant, l'étude d'une construction à faire effectuer par un entrepreneur de la Ville, moyennant paiement par mensualités.

Après discussion de ces différents projets, le Comité décide de se rallier à la première proposition, c'est-à-dire celle d'une entente possible à conclure avec M. Luya, mandataire du local actuel. Le Président rédige du reste, séance tenante, une lettre en ce sens à M. Luya ; au cas où ce dernier ne nous accorderait pas le délai demandé, le Président, envisagera alors le cas de la demande à formuler à M. le Gouverneur Général.

Le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance reçue : une lettre de M. Tran-van-Xuân, au sujet d'un sous-abonnement à différents journaux est classée pour être prise en considération au moment voulu. Satisfaction est accordée au Musée de Java qui nous demande de vouloir bien lui faire parvenir les différentes publications de notre Société manquant dans sa bibliothèque. Une lettre de démission de M. Forterre partant définitivement pour France. Admission comme membre de la Société de MM. le Docteur Cunaud, Dentiste et Chabellard, Géomètre du Cadastre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire,
De Villeneuve.

Liste générale des Membres de la Société des Etudes Indochinoises

---

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. Le Gouverneur général de l'Indochine.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur de la Cochinchine.
Le Général Commandant la Brigade de Cochinchine.
De Lamothe, Gouverneur de 1re classe des Colonies.
Deloncle, ex-député de la Cochinchine.
Paris, ex-député de la Cochinchine.
Outrey, Député de la Cochinchine.
Monseigneur Quinton, vicaire apostolique, évêque de Laranda.

MEMBRES HONORAIRES

Sa Majesté l'Empereur d'Annam.
Sa Majesté le Roi du Cambodge.
MM. Le Résident Supérieur au Tonkin.
Le Résident Supérieur en Annam.
Le Résident Supérieur au Cambodge.
Le Résident Supérieur au Laos.
Aymonier, directeur de l'Ecole coloniale à Paris
Doumer, ancien gouverneur général de l'Indochine.
Beau, ancien gouverneur général de l'Indochine.
Harmand, Ministre plénipotentiaire.
Grisard, secrétaire général de la Société d'Acclimation de France à Paris.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Berquet, receveur-conservateur des hypothèques à Saigon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Duleau, Foreign booksellers, 37, Soho Square-London.
Finot, Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient Hanoi.
Salles, Inspecteur des Colonies en retraite, 23, rue Vaneau, à Paris.
Poinsignon, Directeur de la Société Franco-Américaine pour le commerce et l'industrie à Santiago (Chili).

MM. Pernet, Docteur en médecine à l'hôpital maritime de Toulon.
Jarillon, Pasteur, place du Marché, La Rochelle (Ch. Inférieure).
Foucher, Directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes à Paris.
Ducaroy, négociant, 44, rue Vital à Paris.
Mouchet, lieutenant-colonel, 10, rue Annale à Paris.

COMITÉ POUR L'ANNÉE 1922

MM. Tricon, O. ✿, Président,
Robert, ✻, C. de G, Vice-Président,
Gregoire, id.
De Villeneuve, Secrétaire,
Marie, Bibliothécaire,
Leroy, C. de G, Trésorier,
Mercier, Conservateur du Musée.
Solirène, ✿. Membre de la Commission,
Boy, id.
Delpech, id.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Ardin (Claude-Jean), ✿, imprimeur-éditeur à Saigon.
Ardin (Hypolite), imprimeur-libraire à Saigon.
André (Léon), maison Bonnefoy à Saigon.
André (François) magistrat à Saigon.
Arpin (Louis), maison Boy-Fermé et Cie à Saigon.
Audic (Jean-Eugène-Marie) capitaine au long cours à Saigon.
Balencie (Jean-Dominique-Charles) ✿, administrateur, chef de la province de Thudaumot.
Berquet (Arthur-Oscar-Joseph), ✻. O. ✿, receveur-conservateur des hypothèques à Saigon.
Brau (Paul), ✻. médecin en chef des troupes coloniales.
Brandela (Charles) mécanicien-industriel à Kompong-Thom.
Bardon (Charles-Marie), commerçant-industriel à Saigon
Barry (Pierre-Paul-Henri), directeur de la Cie Française des Tramways en Indochine à Saigon.
Bec (Alphonse), architecte de la Ville de Saigon.
Barbier (Maurice), principal clerc de notaire à Saigon.
Baader (Henri), ingénieur-constructeur à Saigon.
Blaquière (Henri), directeur du « Courrier Saigonnais » à Saigon.
Bouteiller (Armand-Louis), Directeur de l'Ecole Franco-indigène au Laos à Luang-Prabang.
Breton (Antoine-Alphonse) O. ✻, colonel d'Artillerie coloniale.
Boy (Jean-Emile-Marie), ingénieur des Arts et Manufactures à Saigon.
Berthier (André), directeur de la Banque Industrielle de Chine.
Bonnefoy (Alexis), chef de bureau du Cadastre.
Brandela (Yvan-Ambroise), Banque de l'Indochine à Saigon.
Bassouls (Raymond-Lucien), conservateur du Théâtre municipal, Saigon.
Billaud, ✻, chef d'Escadron d'Artillerie coloniale.
Barenne (Gabriel-Alfred), Société Marseillaise d'Outre-Mer à Saigon.
Boulouys (François-René-Charles), Société française des distilleries de l'Indochine à Saigon.
Bonnefond chef de bureau du Cadastre à Saigon.
Barlet (Louis-Marie), directeur de l'Ecole primaire à Saigon.
Barrière (Gabriel-Etienne) ✻, C. de G. Lieutenant commandant les chars de combat en Cochinchine.
Bénabenq (Joseph) ingénieur des Arts et Manufactures à Saigon.

MM. Bourotte (Benard-Marie-André) C. de G. professeur à Saigon.
Crémazy (Louis-André), ✻, avocat-défenseur à Saigon.
Coatanéa (Yves), ✪, professeur au Collège Chasseloup-Laubat, Saigon.
Ceccaldi (Charles Joseph), vérificateur du Cadastre à Saigon.
Condamy (Frédéric-Louis-Claude), avocat-défenseur à Saigon.
Cazaux (Lucien), ✪, commis des Postes et Télégraphes à Saigon.
Collin (Alfred-Joseph-Victor), agent d'affaires à Saigon.
Carle (Edmond), inspecteur des Services agricoles et commerciaux à Saigon.
Canque (François), industriel à Khanh-hoi (Saigon).
Chaalons (Auguste-Victor) Capitaine d'Infanterie Coloniale.
Canavaggio (Paul), négociant à Saigon.
Coquerel (Albert-J.-B.-Mairie) O. ✪, secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce à Saigon.
Champanhet (Amédée Florentin), directeur de la maison Littaye-Cox à Saigon.
Chamrion, maison Dumarest et fils à Saigon.
Coulet (Georges), professeur au Collège Chasseloup-Laubat, Saigon.
Chauvin (Emile-Paul-Marie), inspecteur des Douanes et Régies.
Clot (Albert-Paul), C. de G. capitaine d'Artillerie coloniale.
Clouet (Francis-Vivian), planteur.
Cassat (Jean-Georges), ingénieur aux Etablissements industriels.
Cumell (Marc-Sidoine) ✻, C. de G. capitaine au long cours à Saigon.
Cammas (Henri-Pierre-Joseph), lieutenant d'Infanterie coloniale.
Castier (Jules-Pierre-Robert), C. de G. ingénieur-secrétaire de la Mission d'étude des chemins de fer.
Chabellard (Charles), géomètre du Cadastre à Saigon
Cunaud (Maurice-Camille-Joseph), ✻, C. de G., docteur-dentiste à Saigon.
De Mari (Henri-Jacques-François), pharmacien de 1re classe, Saigon.
De Villeneuve (Julien-Joseph), administrateur des Services Civils à Pursat (Cambodge).
De Villeneuve (Georges-Elisé-Joseph), commis Principal du Cadastre à Saigon.
Do-quang-Tru, doc-phu-su à Cantho.
Dartiguenave, conseiller a la Cour d'Appel, avocat à Mytho.
De la Pommeraye (Joseph-Marie-Henri), directeur de la Société d'Oxygène et Acétylène d'Extrême-Orient, Saigon,
De St.-Michel Dunezat (J.-B. Pierre-François), ✪, avocat général, Hanoi.
Dufosse (Maurice-Marcel), docteur, médecin de l'Assistance au Cambodge à Pnom-Penh.
Dargelos, ingénieur de la Société des Dragages à Saigon.
Drapier (Joseph-Auguste), ✻, C. de G. Lieutenant du Génie à Saigon.
De Kersaint-Gilly (Pierre-René-Henry) ✪, avocat général à Saigon.
Mme De la Souchère, planteur à Longthanh (Bienhoa).
MM. Desfrançois (Florian-Gauders-Gabriel), magistrat à Tayninh.
Durrwell (George-René), directeur de l'imprimerie de l'Union à Saigon.
Dion (D. E.), docteur, chirurgien-dentaire à Saigon.
Delpech de Battisti (Georges-Emile), ingénieur des Arts et Manufactures à Saigon.
Dupuy (Victor Emile), ingénieur des Arts et Manufactures à Saigon.

MM. Darles (Auguste-Edouard) O. ✿, directeur de la Société Française des Distilleries de l'Indochine à Saigon.
Ernest (Alfred), négociant (maison Dumarest et fils) à Pnom-Penh.
Frediani (Charles-Félix) avocat-défenseur à Mytho.
Ferru (Louis-Charles) commis de la Trésorier à Pnom-Penh.
Foltzer (Rodolphe), commis des Douanes en retraite à Saigon.
Frasseto, directeur de l'hôtel Continental à Saigon.
Faurie (André), avocat-défenseur au Cambodge.
Forterre (Maurice-Henry-Victor), commis principal du Service de l'Immigration à Saigon.
Freyssenge (René-Marie-Joseph), C. de G. avocat-défenseur à Saigon.
Guéry (Valère) ✿, planteur à Saigon.
Gourdon (Henri-Emile), ex-directeur de l'Instruction publique en Indochine.
Garnier (Claude-Léon-Lucien), Résident supérieur, en Indochine.
Girard (Léon-Henri), avocat-défenseur Saigon.
Gallois-Montbrun (François-Joseph-Marie), avocat-défenseur Saigon.
Guigues (Raoul), ✻, trésorier particulier de la Cochinchine.
Gros (Abel-François-René), C. de G. professeur à Saigon.
Garidou (Dominique-Jules), agent technique de la Marine.
Guyomar (Alfred), ✻, C. de G. capitaine, directeur de l'Aéronautique indochinoise à Saigon
Guilbert (Emile), ✻, directeur des Messageries Fluviales.
Gregoire (Marie-Paul-Albert), géomètre du Cadastre à Saigon.
Gozé (Louis Emile), directeur de la Coopérative Saigonnaise à Saigon.
Gannay, directeur de la Banque de l'Indochine à Saigon.
Gravelle (Charles-Jules-Paul), directeur de la Banque de l'Indochine à Pnom-Penh.
Gaspard, ingénieur des Travaux Publics à Saigon.
Haffner (Charles), ✻, directeur de l'Agriculture en retraite.
Habert (Louis-Alfred), directeur de l'Administration de la Justice en Indochine à Hanoi.
Ho-van-Kinh, ex-conseiller municipal, clerc d'Avocat à Saigon.
Heraud (René-Paul), ✻, C. de G. directeur de la Cie Franco-Asiatique des Pétroles à Saigon.
Houlon (Jacques) C. de G. ingénieur de la Société Boy-Fermé & Cie.
Isidore (Paul-Joseph-Emile), receveur de l'Enregistrement à Saigon.
Ippolito (Vincent), industriel à Saigon.
Ibos (Pierre) O. ✻, O. ✿, colonel commandant le 11e colonial.
Josse (Jules), architecte, chef du service des Bâtiments civils.
Joyeux (André-Michel), ✿, inspecteur des écoles d'Art décoratif et de dessin à Saigon.
Julien, conducteur principal des Travaux de la Mairie de Saigon.
Joannes (Georges), garde général des Forêts à Kompong-Thom.
Kropff (André-Eugène), architecte civil à Saigon.
Karcher (Léon), ✻, C. de G. sous-directeur des Messageries Fluviales à Saigon.
Kes Lombardie (Edmond-Georges), lieutenant de Vaisseau.
Kuyl (Maurice), commis principal du Service de l'Immigration.
Krempf (Armand-Alfred-Antoine), directeur de l'Institut Scientifique de l'Indochine à Saigon.
Luong-Khac-Ninh ✻, conseiller privé de Cochinchine à Saigon.
Lê-van-Mau, ✻, doc-phu-su en retraite à Mytho.
Ly-Lap, négociant à Saigon.
Lê-quang-Hiên, O. ✻, O. ✿, doc-phu-su en retraite, conseiller privé de Cochinchine à Sadec.

MM. Lê-thanh-Long, tri-phu, délégué administratif à Mocay.
Lieu-sanh-Hau, ancien conseiller colonial à Longxuyên.
Littaye (Albert-Yves-Marie), négociant à Saigon.
Lê-huu-Nghia, secrétaire de l'Enregistrement à Mytho.
Lafrique (Gaston-Alphonse-Auguste), magistrat à Saigon.
Lamorte (Victor-Nicolas), entrepreneur à Saigon.
Lacouture (Emmanuel), commissaire-priseur à Saigon.
Lancelin (Gaston-Henri), ✻, ✪, directeur des Messageries Fluviales de Cochinchine à Saigon.
Leroy (Gaston-François) C. de G. ingénieur-directeur de la Société Française d'Entreprise des Dragages.
Lahille (Abel-Simon-François), ✻, docteur de l'Institut Pasteur.
Laurentie (Pierre), pilote de la rivière de Saigon.
Lano (Maurice-Henri-Emile) O. ✻, C. de G. administrateur des Services Civils.
Leroy (Isidore-Gustave) C. de G. caissier-comptable de la Société des Dragages à Saigon.
Lan (Alexis), ingénieur-électricien à Saigon.
Ly-van-Tai (Léon), propriétaire à Cholon.
Lasseigne (Lucien), ✻ C. de G. directeur de la Banque I. C. à Saigon.
Lê-quang-Liêm dit Bay, ✪, doc-phu-su à Cholon.
Lauber (Frédéric-Eugène) ✻, C. de G. ingénieur-directeur des Rizeries Françaises d'Extrême-Orient à Saigon.
Lê-van-Hien, télégraphiste principal des Postes et Télégraphes.
Lê-van-Kiem, professeur au Collège Chasseloup-Laubat à Saigon.
Mayer (Joseph), ✻, planteur à Saigon.
Michel (Louis-Antoine), commis des Douanes et Régies à Bentre.
Monnot (Henri), directeur de la Société anonyme française des Distilleries à Battambang.
Mercier (Alexandre J.-B.), commis principal du Service de l'Immigration à Saigon.
Montel (Marie-Louis-René) ✻, docteur-médecin de la Municipalité de Saigon.
Maspéro (Gaston-René-Georges), ✻, ✪, Résident supérieur en Indochine.
Magen (Albert) inspecteur des Services Agricoles et Commerciaux de l'Indochine à Hanoi.
Moutou (Cavindarassou), entrepreneur à Mytho.
Morieul (Edouard), commis principal du Service de l'Immigration.
Morche (Edouard), conseiller à la Cour d'Appel à Hanoi.
Montégout (Frédéric), imprimeur-éditeur à Saigon.
Moreau (Léon), architecte-chef du Service des Bâtiments civils à Saigon.
Mme Marchal (Marie), rue Vaugirard à Paris.
MM. Marchal (Henri), conservateur des Monuments d'Angkor à Siemréap.
Monlaü (Jacques), administrateur des Services Civils à Cholon.
Morel (Abel), commis des Postes et Télégraphes à Saigon.
Michel (de Huynh-dinh), propriétaire à Benchua (Gocong).
Marchant (Emile), comptable à Saigon.
Massa (Charles), ingénieur civil à Saigon.
Motte (Georges), entrepreneur à Phanthiet.
Meslier (Jean-Marie-Théophile) C. de G. directeur de la Plantation de Xatrach.
Marie (Albert-Charles), Commis Principal du Cadastre à Saigon.
Maille (Jean-Antoine), ingénieur de la Maison V. Lamorte, Saigon.
Manus (Maurice), directeur de la Cie des Eaux et d'Electricité à Saigon.

M. Mathieu (Edgar-Marie-Albert), ✿, notaire à Saigon.
Mme Magen (Berthe-Félice).
MM. Magen (Raymond-Alphie-Léon), plantation de la Souchère à Bienhoa.
Moreau (Henri-Ernest), agent commercial de la Maison Boy, Fermé & Cie à Saigon.
Nizet, (Charles-Emile), ✿, conseiller à la Cour d'Appel à Hanoi.
Nguyen-khac-Huê, professeur au Collège de Mytho.
Nguyên-tan-Su, ✻, ✿, doc-phu-su à Cholon.
Nguyên-cao-Man, télégraphiste principal en retraite, propriétaire à Phuloc (Soctrang).
Nguyên-van-Cua, imprimeur-libraire à Saigon.
Nguyên-ngoc-Can, ancien interprète propriétaire à Bentre.
Nam-Hée, compradore de la Hongkong & Shanghai Banking Corporation à Saigon.
Nguyên-van-Vinh, ✻, ✿, doc-phu-su à Caibé (Mytho).
Nguyên-van-Dê, tri-phu, délégué administratif de Vungliêm.
Nguyen-huu-Thuc, propriétaire à Cantho.
Nguyen-van-Hai, phu, ancien conseiller colonial à Gocong.
Nguyen-ngoc-Phong, propriétaire à Hoatu (Soctrang).
Nguyen-huu-Sanh, commerçant à Saigon.
Nguyen-quang-Tu, huyen honoraire à Cantho.
Nguyen-van-Xuan, lieutenant d'Artillerie Coloniale.
Nguyen-van-Mai, ✿, professeur au collège Chasseloup-Laubat à Saigon.
Nguyen-van-Duyên, professeur au collège Chasseloup-Laubat à Saigon.
Nguyen-van-Viêt, imprimeur-libraire à Saigon.
Ohl (René-Laurent-François), Messageries Maritimes
Ourgaud, directeur de l'école complémentaire en Indochine.
Philip (Félix-Léon) ✿, chef du Service de l'Immigration à Saigon.
Phan-van-Tuoi. ✻, ✿, doc-phu-su à Rachgia.
Pétin, avocat-défenseur à Saigon.
Prêtre (Henri), ✿, directeur de l'Enseignement en Cochinchine.
Phan-Minh, chef de la Congrégation de Canton à Saigon.
Poillot (Ernest-Louis), commissaire de la sûreté à Pnom-Penh
Petit (Ernest), ✻, C. de G., capitaine d'Artillerie Coloniale à Saigon.
Perrin (Claudius-Camille), industriel à Saigon.
Portail (Albert-Antonin), imprimeur-libraire à Saigon.
Perreaux (Emile-Albert), missionnaire apostolique à Quinhon.
Pinaire (Edmond), fondé de pouvoirs de la maison Hale & Cie.
Pommier, avocat général à Saigon.
Pages, (Léon) avocat-défenseur à Saigon.
Rimaud (Auguste) ✻. négociant à Saigon.
Ricard (Paul-Jacques) inspecteur de la sûreté à Saigon.
Rosel (Emmanuel-Marius), ✻, directeur de l'école des mécaniciens asiatiques à Saigon.
Reich (Henri-Guillaume), ✻, ingénieur de la Société Levallois-Perret à Saigon.
Renodier, planteur à Locninh.
Rousset (Ernest), C. de G., ingénieur des Arts et Métiers (Maison Rauzy-Ville) à Saigon.
Robert (Gaston-Jules), ✻, C. de G., commandant, directeur du lycée Franco-Chinois à Choquan.
Rogez, directeur des forges, ateliers et chantiers à Khanhoi.
Son-Diep, O. ✻, ministre de Sa Majesté le Roi du Cambodge à Pnom-Penh.
Sinnassamy (Joseph), clerc de notaire à Saigon.
Soca commis de l'Enregistrement à Saigon.

MM. Silvestre (Achille-Louis-Auguste) ✿, directeur des Bureaux de la Résidence supérieure au Cambodge.
Sagodira (Sandou-Abraham), commis-greffier à Saigon.
Solirène (Louis), ✿, pharmacien de 1re classe à Saigon.
Susini (Henri), géomètre du Cadastre à Saigon.
Salomon (Paul), commis au service de l'Immigration à Saigon.
Tran-quang-Tinh (Michel), employé de Commerce à Saigon.
Thuong-cong-Minh, ancien conseiller colonial à Bentre.
Tran-quang-Nghiem, ancien huissier, commerçant à Saigon.
Tran-van-Xuan, propriétaire-riziculteur à Baclieu.
Tran-van-Don, docteur en médecine à Saigon.
Thil, chef du service des Bâtiments Civils en retraite à Saigon.
Thao-Yang-Ung dit Pothin, commerçant à Saigon.
Tran-Minh, commerçant en paddys à Bentre.
Tjia-Mah-Yan, O. ✿, directeur de la rizerie Ban-Guan à Cholon.
To-Duong-Xan, directeur de la maison Ban-Teck-Guan à Cholon.
Tamby, commis du Cadastre à Saigon.
Tricon (Albert-Edouard), O. ✿, président de la Cour d'Appel à Saigon.
Tourdias (Jean-Victor), chef du service du Cadastre à Saigon.
Tran-kim-Ky, entrepreneur et fournisseur à Saigon.
Truong-vinh-Truong (Paul-André), commis-greffier à Pnom-Penh.
To-Tich, lettré du Gouvernement local à Saigon.
Tavernier, magistrat à Hanoi.
Testard, ✻, commandant de l'Infanterie Coloniale.
Tran-thien-Qui, principal clerc d'Avocat (Me Lafont) à Baclieu.
Vila (Pierre-Jean-Corneille), architecte diplômé par le Gouvernement à Saigon.
Valat, ✻, chef d'Escadron de l'Artillerie Coloniale à Saigon.
Vo-hieu-De, propriétaire à Cantho.
Vieillard (Paul-François), directeur de l'école supérieure d'Agriculture à Hanoi.
Vincens (François), ✿, directeur du Laboratoire de Phytopathologie à Saigon.
Wirth (Louis-Damas-Marcel), chef de bureau de la Mairie de Saigon.
Verley (Etienne-Charles), ingénieur des Travaux Publies à Saigon.
Vie (Paul-Emile-Aristide), ✻, C. de G., capitaine d'Artillerie Coloniale.
Vernet (Georges-Arnaud) chimiste à l'Institut Scientifique à Saigon.
Van Rickeghem, capitaine d'Infanterie Coloniale.

Publications

de la

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES INDOCHINOISES

Année	1883	*Bulletin*	no 1	1er	semestre	
—	—	—	2	—	id.	
—	—	—	3	—	id.	épuisé
—	1884	—	4	—	id.	
—	1885	—	5	—	id.	
—	1886	—	6	1er	id.	
—	—	—	7	2e	id.	
—	1887	—	8	1er	id.	
—	—	—	9	2e	id.	
—	1888	—	10	1er	id.	
—	—	—	11	2e	id.	épuisé
—	—	—	12	—	id.	
—	—	—	13	—	id.	
—	1889	—	14	1er	id.	
—	—	—	15	2e	id.	
—	—	—	16	—	id.	
—	1890	—	17	1er	id.	
—	—	—	18	—	id.	
—	—	—	19	—	id.	
—	—	—	20	2e	id.	
—	—	—	21	—	id.	
—	1891	—	22	—	id.	
—	1892	—	23	1er	id.	
—	—	—	24	2e	id.	épuisé
—	1893	—	25	—	id.	
—	1894	—	26	1er	id.	
—	—	—	27	2e	id.	
—	1895	—	28	—	id.	
—	—	—	29	—	id.	
—	—	—	30	—	id.	
—	1896	—	31	—	id.	
—	—	—	32	—	id.	
—	—	—	33	—	id.	
—	—	—	34	—	id.	
—	1897	—	35	2e	id.	épuisé
—	1898	—	36	—	id.	
—	1899	—	37	1er	id.	
—	—	—	38	2e	id.	
—	1900	—	39	1er	id.	
—	—	—	40	2e	id.	
—	1901	—	41	1er	id.	

Année	1901	*Bulletin*	n°	42	2e semestre
	1902	—		43	1er id.
—	—	—		44	2e id.
—	1903	—		45-46	1er et 2e id.
—	1904	—		47	1er id.
	—	—		48	2e id.
—	1905	—		49-50	1er et 2e id.
—	1906	-		51	1er id.
—	1907	—		52-53	1er id.
—	1908	—		54	1er id.
—	—	—		55	2e id.
—	1909	—		56	1er id.
—	—	—		57	2e id.
—	1910	—		58	1er id.
	1911	—		59	2e id.
—	—	—		60	1er id.
—	1912	—		61	2e id.
—	—	—		62	1er id.
—	1913	—		63	2e id.
—	—	—		64	1er id.
—	1913	—		65	2e id.
—	1914	—		66	1er et 2e id.
—	1915	—		67	1er et 2e id.
—	1916-1917	—		68	2 années réunies
—	1918	—		69	1er
—	1919	—		70	1er et 2e

Essais agricoles et industriels faits en Cochinchine depuis la fondation de cette colonie jusqu'en 1897 (2 volumes).

Situation du Christianisme en Cochinchine à la fin du XIXe siècle, par Monseigneur Depierre, vicaire apostolique de la Cochinchine.

Essais de culture du tabac faits à Hon-quang par le jardin botanique de Saigon, en 1887, par M. Haffner, directeur de l'Agriculture à Saigon . . . . . .

De la Lèpre en Cochinchine et dans la presqu'île malaise, par les Docteurs Mougeot et Cognacq (épuisé).

La Vaccine en Cochinchine et les idées chinoises sur la variole et la variolisation (ouvrage couronné par l'Académie de médecine), par le docteur Mougeot (Saigon, 1901).

Ma chère Cochinchine (trente années d'impressions et de souvenirs), février 1881-1910, par Georges Durrwell, président de la Société des Etudes Indochinoises.

L'Astronomie cambodgienne, par F. G. Faraut

La Pagode de Dakao, par A. E. Lelièvre et et Ch. A. Clouqueur.

Chansons Cambodgiennes, Musique par A. Tricon, et Poèmes par Ch. Bellan.

MONOGRAPHIES DES PROVINCES DE LA COCHINCHINE

Fascicule 1 Province de Bienhoa . . . . . .
— 2 — Hatien. . . . . .
— 3 — Giadinh . . . . . .
— 4 — Mytho . . . . . .
— 5 — Baria et Cap Saint-Jacques . .
— 6 — Chaudoc . . . . . .

Fascicule	7	Province de	Bentré . . . . .
—	8	—	Sadec . . . . .
—	9	—	Travinh . . . . .
—	10	—	Cantho . . . . .
—	11	—	Soctrang . . . . .
—	12	—	Longxuyen . . . . .
—	13	—	Phuquoc . . . . .
—	—	—	Thudaumot (Bulletin n° 58). . .
—	14	—	Vinhlong . . . . .

MONOGRAPHIES DES PROVINCES DU CAMBODGE

Fascicule	1	Province de	Pursat . . . . .
—	2		Kompong-Cham. . . . .
—	3	—	Kratié . . . . .
—	—	—	Stung-Treng (Bulletin n° 64) . .
—	—	—	Kompong-Chhnang (Bulletin n° 66).
—	—	—	Kandal (Bulletin n° 68) . . . .
—	—	—	Kampot . . . . .
—	—	—	Kompong-Thom . . . . .

Table des matières

pages

1° Conférence sur le « Bouddhisme », par le Commandant Robert 5

2° Sociétaire mort au champ d'honneur, le Commandant Lelièvre. 31

3° « Chansons Cambodgiennes », par A. Tricon 35

4° Conférence sur l'ancien « Chateau d'Eau de Saigon », par J. Boy 59

5° « Fa-Tché » (Le fou des fleurs), par Maurice Verdeille . . 67

6° Un « Tou-Ti » cupide, par Maurice Verdeille 87

7° L'invention et l'industrie françaises 93

8° Recherches scientifiques et industrielles et des inventions . 95

9° L'hommage des Colonies au soldat inconnu. 99

10° Une Maison nationale des Colonies 103

11° Vœu relatif au recrutement de l'Armée indigène . . . 109

12° Les prix Barés de 1922 113

13° Aux inventeurs. Concours d'appareils ménagers (17.000 frs. de prix). 117

14° Procès-verbaux des séances du 4 octobre 1920 au 24 juillet 1922. 121

15° Liste générale des Membres de la Société 143

16° Liste des publications de la Société, de 1883 à 1920. . . 151

3257 4

AS
492
S3
no 71

Société des études indo-
chinoises de Saigon
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY